



Sauvegarde  
de Seine-Saint-Denis

**RAPPORT**

**D'ACTIVITÉ**

**2023**



Sauvegarde  
de Seine-Saint-Denis

*55 ans d'action de solidarité  
au service des plus défavorisés.*

*Écrivons ensemble une nouvelle  
page de l'histoire*



© Weavehall Collective

# SOMMAIRE

## 6 IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

- Présentation et missions principales de l'association
- Valeurs et orientations de l'association
- Gouvernance et dirigeance
- Territoires d'implantation des établissements et des services

## 12 RAPPORT MORAL

- Rapport Moral
- Le mot de la Présidente
- Les temps forts associatifs 2023

## 16 PÔLE SIÈGE

## 18 RESSOURCES HUMAINES

## 20 RAPPORT FINANCIER

## 26 SERVICES GÉNÉRAUX

## 30 BILAN DES ACTIVITÉS

- Le Pôle d'Action Éducative en Milieu Ouvert - Aide Éducative à Domicile - Unité Intensive (AEMO - AED - AEMO I)
- Le Pôle d'Accompagnement Judiciaire et Éducatif (PAJE)
- Le Pôle Adef Médiation
- Le Pôle Économie Familiale Sociale et Logement (EFSL)
- Le Service d'Accompagnement Tutélaire (ATR)
- Le Pôle Accueil Familial (PAF)
- Le Pôle d'hébergement d'Urgence : SAUO et Etap'Ado
- Le Pôle Prévention Spécialisée

## 126 LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

## 130 NOS PARTENAIRES FINANCEURS ET NOS RÉSEAUX

# IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

## Présentation et missions principales de l'association

LE REGARD PORTÉ SUR L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION RÉVÈLE SES POINTS D'ANCRAGE DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER ET DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES.

La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis résulte de l'évolution d'une association créée en 1968 pour répondre aux besoins d'intervention en Milieu Ouvert auprès des familles dont les enfants ont fait l'objet d'un signalement. Elle a ensuite élargi ses champs d'intervention en ouvrant des services d'Investigation Éducative, d'hébergement (Placement familial, Service d'Accueil d'Urgence) et d'Aide à la gestion du budget familial.

Son positionnement initial auprès des instances judiciaires puis le déploiement de son action éducative en Milieu Ouvert témoignent de sa longue expérience concernant le traitement des menaces portées à l'intégrité de l'enfant et à ses droits.

C'est aujourd'hui un acteur départemental de l'Action Sociale qui a su élargir ses missions notamment à la protection des adultes dans le cadre de l'insertion et du logement, à la prévention et au traitement de la délinquance.

“ Elle assure une mission de service public ; habilitée par le ministère de la Justice et le Conseil Départemental elle est financée par ce dernier à 85%.”

## LES 9 ACTIVITÉS PRINCIPALES DE L'ASSOCIATION

### SERVICES D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT, AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE ET ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT INTENSIVE / AEMO-AED- AEMO I

Ces services éducatifs suivent **1900** enfants et adolescents et sont assurés sur l'ensemble du département à partir de 6 sites (Gagny, Bobigny, Neuilly Plaisance, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, Aulnay-Sous-Bois). Le SAEMO I de Bobigny intervient auprès de **55 enfants en moyenne** en situation d'action éducative renforcée.

### SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE ET D'ORIENTATION / SAOU LA COURNEUVE

Ce service est un foyer accueillant **21 adolescents de 13 à 18 ans** en situation de crise aigüe.

### PÔLE ACCUEIL FAMILIAL / PAF À BOBIGNY

Le Pôle Accueil Familial exerce des mesures judiciaires et administratives dans le cadre de la protection de l'Enfance. Il est composé de trois services habilités pour accueillir des mineurs et jeunes majeurs au sein de familles d'accueil : le **Placement Familial spécialisé** accueillant **100 enfants** de 0 à 21 ans, l'**Accueil Partagé** accueillant **20 enfants** de 6 à 12 ans et l'**Unité d'Accueil d'Urgence** accueillant **20 enfants** de 0 à 14 ans.

### SERVICE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE POUR ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉ / ETAP'ADO À PANTIN

Ce service est un lieu d'**écoute** et de **médiation** pour jeunes de 13 à 17 ans en conflit familial et/ou scolaire.

### PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET PRÉVENTION - PRÉVENTION SPÉCIALISÉE / DSP À STAINS ET NOISY-LE-GRAND

Ce pôle assure une **prévention des risques d'exclusion** et de **désocialisation** des populations jeunes les plus en difficulté dans les quartiers.

### SERVICE D'AIDE À L'ENFANT ET À LA FAMILLE / ADEF MÉDIATION À PANTIN

Dans le cadre de difficultés familiales, ce service propose plusieurs actions pour maintenir ou renouer les liens familiaux : la **médiation familiale** et l'Espace rencontre proposant un espace sécurisant et protecteur entre parents et/ou familles élargies avec l'enfant.

### PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE ET ÉDUCATIF / PAJE À PANTIN

Ce pôle met en œuvre des **mesures éducatives et socio-judiciaires** pour les mineurs et les majeurs. Il abrite également les missions relatives aux **violences conjugales** : l'**Unité de violences** dans le couple comprenant la MAP, l'ERP, le protocole féminicide et la Mission de prise en charge des auteurs de violences conjugales avec le dispositif d'hébergement AGIR. Par ailleurs, le pôle a une mission de protection de l'Enfance à travers les **MJIE**.

### SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT TUTÉLAIRE / ATR À BOBIGNY

Ce service assure la gestion des mesures de protection juridique de **Personnes majeures protégées** (tutelles, curatelles, mandats spéciaux). La représentation tout comme l'assistance de la Personne, s'effectuent dans le respect de ses droits et de ses besoins.

### PÔLE ÉCONOMIE FAMILIALE SOCIALE ET LOGEMENT / EFSL À BOBIGNY

Ce pôle regroupe plusieurs services dont celui de la **Mesure d'Aide Judiciaire à la Gestion du Budget Familial** relevant de la Protection de l'Enfance : l'**Unité logement** comprenant l'Accompagnement Social lié au Logement, la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé, le dispositif d'hébergement alternatif à la prise en charge hôtelière, et les permanences sociojuridiques en convention avec la Fondation Abbé Pierre.

## Valeurs et orientations de l'association



“

*L'association réitère à travers son projet sa volonté de mettre au cœur de ses engagements la personne - enfant - jeune - adulte - inscrite dans son contexte social et environnemental.*

”

La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis est aujourd'hui largement connue et reconnue par les partenaires institutionnels et par les pouvoirs publics pour ses compétences et pour les actions qu'elle met en œuvre dans la sphère du social avec sa capacité à s'adapter et à être force de proposition face à des réformes croissantes.

### **LE PROJET ASSOCIATIF 2022-2026 DE LA SAUVEGARDE DE SEINE-SAINT-DENIS S'INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE QUI CONSTRUIT L'AVENIR**

Pour autant, nous ne saurions oublier que cette construction est inspirée d'une histoire et de la volonté de Femmes et d'Hommes qui, au fil du temps, ont fait ce que nous sommes aujourd'hui.

Ce passé et cette histoire sont au service d'une culture commune qui se fonde sur le principe de **la co-construction** impliquant l'engagement de tous les acteurs de l'association.

### **LA SAUVEGARDE DE SEINE-SAINT-DENIS EST UNE ASSOCIATION QUI AFFIRME ET AFFICHE SES CONVICTIONS**

Les personnes, que les professionnels de nos services accompagnent au quotidien, sont à la fois les bénéficiaires de cet accompagnement et les « co-élaborateurs » de leur projet de vie. Il nous revient de faire la promotion de leurs droits, d'apporter des réponses adaptées à leurs attentes et à leurs besoins, et de leur donner les **moyens de s'inscrire dans l'organisation de notre association.**

Pour atteindre ces objectifs, la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis s'inscrit dans une démarche inclusive qui lui impose de considérer son environnement et de faire du **partenariat un enjeu associatif.**

Si elle affirme sa volonté et sa capacité de penser par elle-même, l'association porte un regard clairvoyant sur l'environnement et le contexte dans lequel elle évolue.

C'est pourquoi, elle revendique de participer aux débats qui interpellent ses missions et se place en référence aux dispositifs publics, comme un partenaire sur lequel on peut compter, avec son expérience, sa vision de la société et le savoir-faire de ses professionnels, dans le respect et la considération des Bénéficiaires.

### **DES VALEURS QUI SONT AUSSI DES REPÈRES ET DES BALISES**

Le projet de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis est énoncé avec force et conviction comme un projet d'ouverture qui **exclut le repli sur soi.**

Les valeurs, qu'il professe, ne doivent pas servir à s'écarter de l'Autre, mais au contraire à convaincre et rassembler, à savoir :

- **La Tolérance et la Bienveillance**
- **La Citoyenneté**
- **Le Respect des Hommes et de leur dignité**
- **La Solidarité**

### **AU SERVICE DE CES VALEURS : UNE ÉTHIQUE POINT DE RENCONTRE ENTRE LE DROIT, LA MORALE ET LA DÉONTOLOGIE**

À la fois collective et individuelle, l'Éthique que souhaite promouvoir l'association est celle qui impose :

- D'exiger les meilleures pratiques professionnelles pour chaque service et leurs personnels, dans un esprit solidaire et constructif de nature à renforcer les capacités de disponibilité de l'association au regard de ses missions ;
- De favoriser l'implication des personnes accueillies par la recherche de leur « consentement éclairé », de les mettre en position d'agir pour elles-mêmes et d'être acteurs de leur avenir ;
- De revendiquer une qualité d'accueil et d'hébergement pour les personnes accompagnées et, pour les salariés, des conditions de travail à la hauteur de cette ambition.

# Gouvernance et dirigeance

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Présidente

- Franceline LEPANY, Avocate Honoraire

### Vice-présidente

- Warda KHORSI, chargée d'enseignement social et médico-social

### Vice-président

- Christian ROMEU, Commandant divisionnaire honoraire de la Police Nationale

### Trésorier

- Alain LANGLACE, ancien Directeur général de l'INFA retraité

### Secrétaire

- Michel DOUMENQ, Magistrat honoraire

## DIRECTIONS

### Direction générale

- Caroline AZEMARD
- Puis Gilles FANIEN depuis septembre 2023

### Direction financière

- Franck LUCAS
- Puis Franck DUMAS depuis septembre 2023

### Direction des Ressources Humaines

- Magalie TANAZACQ
- Puis Antoine CERCEY depuis novembre 2023

### Services généraux

- Maxime DARRAS

### Protection des données et système d'information

- Bilitis LENORMAND

### Direction du pôle AEMO - AED et AEMO Intensive

- Magalie MOUCHEL
- Puis Cathy TRANNIN GIRARD depuis novembre 2023

### Membres du conseil d'administration

- Michel COLLADO, directeur général de l'INFA retraité
- Christophe GEROUDET, volontaire permanent à ATD Quart Monde
- Fabienne POURTEIN, consultante en ingénierie culturelle et en politiques et programmes européens
- Lili SIHARATH, assistante socio-éducative référente ASE - Val de Marne
- Manuela SUAREZ-SALOMON, sophrologue

### Président d'honneur

- Alain LAVALLE, producteur TV

### Direction du PAF

- Magali MOUCHEL

### Direction du SAUO

- Rachida MIMOUNE

### Direction d'Étap'ADO

- Rachida MIMOUNE

### Direction du pôle DSP - Prévention spécialisée

- Cathy TRANNIN GIRARD
- Puis Aimé BAKOP depuis décembre 2023

### Direction du pôle EFSL - AGBF

- Céline BULAN
- Puis Vanessa LALLEMAND depuis novembre 2023

### Directeur de l'ATR

- Fabrice LEFEBVRE
- Puis Hélène ONDARTZ depuis décembre 2023

### Direction du pôle PAJE / ADEF Médiation

- Elise LOUBOUTIN

# 93



# RAPPORT MORAL

**E**n 2023, la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis a connu une année difficile à plusieurs égards. Néanmoins, les membres du conseil d'administration, sans qui rien ne serait possible, ont maintenu et même renouvelé leur engagement actif en restant mobilisés dans l'intérêt des salariés et des bénéficiaires, qu'ils en soient ici remerciés. Ne dit-on pas que : « C'est dans la tempête qu'on voit le matelot ? ».

En mars, le siège a été impacté par le décès brutal de son responsable informatique Thierry Priso (46 ans). Cette disparition a provoqué une immense tristesse parmi ses collègues qui laisse des traces encore aujourd'hui.

En avril, la directrice générale tombe malade et sera absente ensuite toute l'année. S'en est suivi, au fil des mois, le départ de plusieurs directeurs de pôles et au siège, le départ du responsable des moyens généraux, le départ du responsable financier et celui de la responsable RH.

L'activité a connu une baisse significative cette année par manque de moyens humains. En effet, l'inflation conjuguée à l'obsolescence des dispositions salariales conventionnelles (de la CCNT 66) a précipité le secteur tout entier dans une forme d'ubérisation du travail social. Les travailleurs sociaux et tous les oubliés du Ségur, voyant leurs rémunérations déjà limite s'éroder encore jusqu'à les projeter dans des situations de travailleurs pauvres. Face à cette situation tendue, nos collaborateurs sont en souffrance. Ils se tournent souvent vers l'intérim ou d'autres secteurs d'activité.

Il a donc fallu tout reconstruire à commencer par l'équipe du siège avec un nouveau responsable financier temporaire, un directeur général de transition, un DRH de transition, une responsable des systèmes numériques et des moyens généraux. Mais aussi 4 nouveaux directeurs et directrices et plusieurs chefs de services.

Les moyens humains sont l'essence même de notre activité. 2023 a vu de nombreux collaborateurs partir pour d'autres métiers, de meilleures rémunérations laissant de nombreux postes vacants dans plusieurs secteurs d'activité tels l'AEMO ou le pôle logement. Ce mouvement a occasionné une baisse significative d'activité entraînant des déficits financiers.

Devant cet enjeu structurel et sectoriel, les tribunaux, les administrations, les politiques s'affolent face aux listes d'attente pour exercer les mesures de protection de l'enfance qui s'allongent avec des risques potentiels pour certains bénéficiaires. Et, même si cette problématique est connue, les solutions peinent à arriver et toutes les associations du secteur sont durement impactées dans leurs finances.

Le contexte a obligé l'association à proposer un plan de sobriété pour préserver les emplois.

Néanmoins l'association est toujours très active et occupe une place prépondérante dans le paysage départemental de l'intervention et de l'aide sociale et juridique aux plus défavorisés.

En effet, l'activité s'est maintenue à un haut niveau puisque nos professionnels ont accompagné plus de 6 900 bénéficiaires, enfants et adultes protégés.

Par exemple, nous relevons 1 667 mesures d'AEMO exercées, 200 enfants suivis au pôle d'accueil familial, 777 jeunes accompagnés dans le cadre de l'hébergement d'urgence, 600 jeunes ont été concernés par la prévention spécialisée et 1030 enfants par l'aide apportée dans le cadre des mesures d'AGBF ordonnées par les magistrats.

Concernant le pôle d'activités judiciaires et éducatives, le service d'investigation éducative a rencontré 297 mineurs et le service de réparation pénale a exercé 407 mesures. Le service de contrôle judiciaire a quant à lui, accueilli 616 nouveaux mineurs. Le pôle a aussi mené 61 stages de responsabilisation pour 648 auteurs de violences conjugales dont 6 stages pour 106 femmes à la demande du parquet. L'ADEF a assuré 214 séances de médiation familiale pour 112 processus engagés en séance.

Concernant les majeurs protégés sous tutelle ou curatelle, notre service ATR a suivi en continu 585 majeurs dont 183 en Belgique.

Les professionnels de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis sont plus que jamais mobilisés sur leurs missions de service public avec professionnalisme et un engagement fort autour des valeurs portées par le projet associatif.

Une démarche participative de grande ampleur a été engagée autour des obligations liées à la RGPD.



## PERSPECTIVES 2024

Pour 2024, déjà bien engagée, le virage est aussi numérique. Il est d'ores et déjà amorcé et prépare l'arrivée prochaine de l'intelligence artificielle qui ne manquera pas d'impacter notre secteur dans les cinq années qui viennent.

La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, c'est aussi pour 2024 une amélioration des conditions de travail et d'accueil du public qui s'accompagne d'une optimisation bâtementaire (Décret Tertiaire, normes ERP, etc.)

Les perspectives sur l'attractivité par la revalorisation salariale semblent prendre une tournure positive. Nous sommes à un tournant de l'histoire des professions sociales. Alors que le COVID-19 a révélé toute l'importance des politiques publiques de solidarité, 4 ans plus tard, les engagements non tenus, l'alternance des gouvernements successifs, n'ont jusqu'ici pas permis d'endiguer la diminution progressive des travailleurs sociaux.

En fin d'année, ma mission achevée, il me faudra passer le flambeau à une nouvelle équipe dirigeante mais je suis convaincu, compte tenu du chemin parcouru, des actions engagées, de la confiance retrouvée que la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis a un bel avenir devant elle pour les 55 prochaines années ...

Que tous ceux qui œuvrent quotidiennement à la réussite des missions de l'association, collaborateurs, partenaires publics et privés, financeurs, fédérations et organismes professionnels qui nous accompagnent sous la présidence du conseil d'administration soient remerciés chaleureusement pour leur présence à laquelle nous sommes particulièrement sensibles.

**Gilles FANIEN**  
Directeur général

## Le mot de la Présidente

**P**our la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, 2023 n'a pas dérogé à la règle des 2 années précédentes, le conseil d'administration ayant tenu la barre avec les équipes et les partenaires qui lui ont fait confiance et maintenu leur engagement à ses côtés.

Ces efforts semblent enfin récompensés car les chantiers ont repris leur cours et vont se déployer en 2024.

Toutefois, par-delà des difficultés générées par les années COVID et l'application injuste des mesures correctives qui s'en sont suivies, les employeurs associatifs ont dû s'adapter dans l'adversité.

La terrible période d'inflation que nous avons connue en 2023 a considérablement atteint le pouvoir d'achat des travailleurs sociaux, les précarisant un peu plus.

Mais encore, nous vivons une véritable pénurie de professionnels qui se détournent de ces métiers certes passionnants mais peu reconnus dans un secteur en proie aux problèmes sociétaux toujours plus divers et aigus.



En cette occasion, nous tenons à remercier tous les professionnels qui, fidèles, travaillent dans l'ombre avec la passion de leur métier chevillée au corps, dans les rues dans les quartiers de la cité, dans l'ensemble du département, rendent un service public primordial pour maintenir l'équilibre précaire de la société en ces temps troublés.

Toujours attaquée, vilipendée, notamment par une certaine presse qui relaye des informations non vérifiées, du haut de ses 55 ans, la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis a tenu bon, déterminée à remplir ses missions avec une dose d'innovation qui l'a toujours caractérisée.

En cette année de tempête, au pilotage comme au gouvernail, sont venus nous rejoindre de nouvelles directrices et un nouveau directeur général qui, soutenus par une équipe siége renforcée, est au travail pour traverser au mieux les tempêtes successives et affronter la houle. Qu'ils en soient remerciés.

Chers collaborateurs, venus si nombreux pour ce moment d'unité à l'occasion de l'assemblée générale, nous sommes, vous êtes, la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, soyez fiers du travail accompli dans ce contexte. Par ma voix, le conseil d'administration tient à féliciter les professionnels qui ont fait le choix de rester ou de rejoindre la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis.

En espérant que l'année 2024 viendra, au niveau partenarial et politique, apporter des solutions aux problèmes systémiques si souvent dénoncés.

Ensemble faisons institution, ensemble écrivons une nouvelle page de l'histoire de cette belle association à haut potentiel humain.

**Franceline LEPANY**  
Présidente

## Temps forts associatifs 2023

### 2ÈME JOURNÉE DES DROITS DE L'ENFANT 21 NOVEMBRE 2023

Dans le cadre de l'anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), la Sauvegarde de Seine Saint-Denis a organisé sa deuxième journée dédiée cette année au droit à l'éducation pour tous.

C'est en partenariat avec l'Education Nationale et ATD Quart-Monde, que cette journée a abordé, la Prévention des violences en milieu scolaire par la médiation des conflits puis le fait de repenser l'école à partir de l'expérience de familles en situation de grande précarité.

La Sauvegarde remercie Monsieur Eric Delemar, Défenseur des enfants qui nous a honoré par sa présence ainsi que la ville de Villepinte pour son accueil au sein des Espace V nous permettant ainsi la réussite de ce bel évènement.

### UNE JOURNÉE DE FORMATION SUR LES VIOLENCES CONJUGALES DÉDIÉES AUX PROFESSIONNELLES DE LA SAUVEGARDE DE SEINE-SAINT-DENIS

Le 25 mai 2023, l'ensemble des professionnels de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis a été convié à cette journée qui s'est déroulée à Canal 93 sur Bobigny. Organisée en deux volets, la formation abordait la question des violences conjugales, son identification et sa prise en charge.

Ernestine Ronai, responsable de l'Observatoire des violences envers les femmes pour le département de Seine Saint-Denis est intervenue sur les questions de la différence entre conflit et violence, les mécanismes des violences et les stratégies de l'agresseur.

Linda Tromeleue, psychologue, thérapeute familiale spécialisée dans la prise en charge des victimes de violences, a clôturé la journée par son intervention sur la question du psycho traumatisme.

### FERMETURE DE L'ESPACE DE DYNAMIQUE D'INSERTION NORD-OUEST

En mars 2023, Nord-Ouest a définitivement fermé ses portes...

L'EDI de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, l'un des 25 Espaces de dynamique d'insertion d'Ile-de-France, a dû cesser son activité en raison de l'arrêt brutale de l'octroi des subventions régionales, aux même titre que tous les autres EDI.

La direction générale de la Sauvegarde, aux côtés du collectif des 25 établissements s'est fortement mobilisée, en vain.

Nos 25 établissements, agréés par Qualiopi, avaient la responsabilité de l'accompagnement de 2 500 jeunes en grande précarité. Ils étaient suivis au quotidien par près de 150 salariés avec professionnalisme et engagement.

Concernant les professionnels de Nord-Ouest, ceux-ci ont tous bénéficié d'une proposition de mobilité interne.



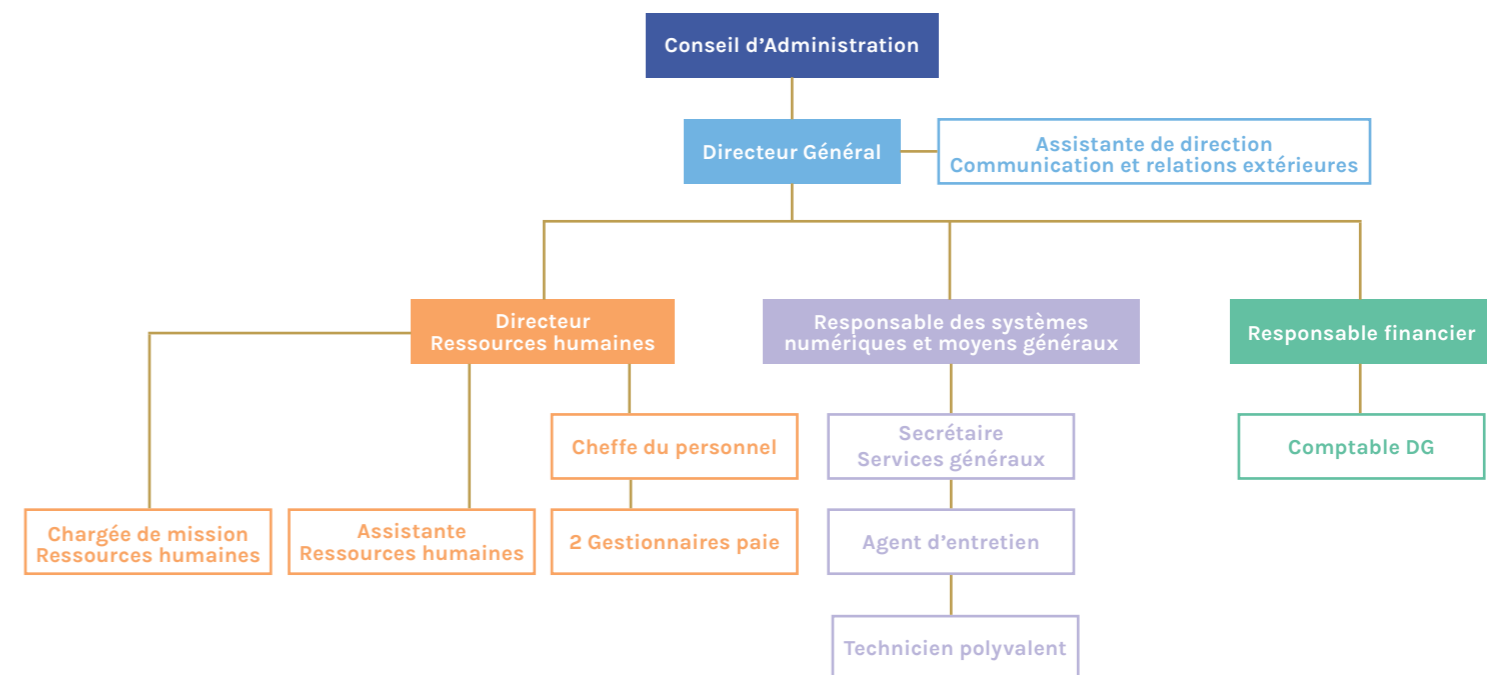


# LE PÔLE SIÈGE

Le siège de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis dont les locaux se trouvent à Bobigny, au sein du bâtiment de la rue Gallieni, est composé des fonctions support assurant, sous l'impulsion de la Direction générale, les missions :

- Finances et comptabilité
- Ressources humaines et gestion de la paye
- Systèmes numériques et moyens généraux
- Actions de communication interne et externe

## ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DU SIÈGE



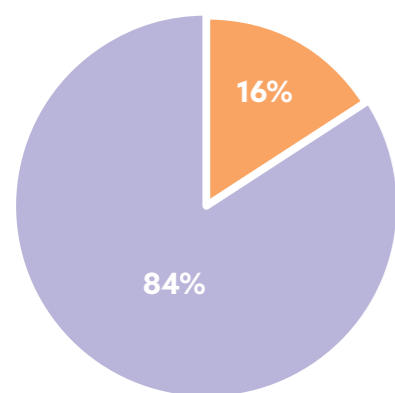
# RESSOURCES HUMAINES

## Effectifs

AU 31 DÉCEMBRE 2023, LA SAUVEGARDE DE SEINE-SAINT-DENIS COMPTAIT 362 SALARIÉS.

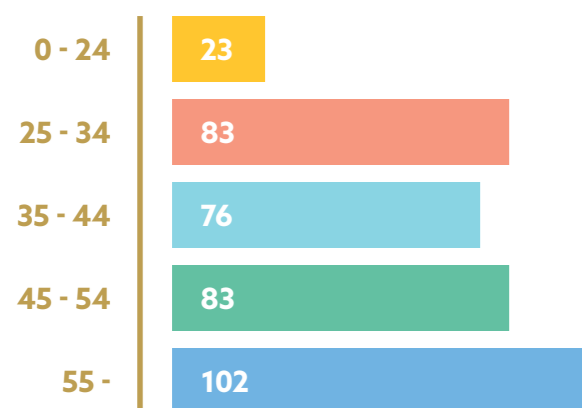
ÂGE MOYEN : 44 ANS

### RÉPARTITION FEMMES / HOMMES



Hommes Femmes

### PYRAMIDE DES ÂGES

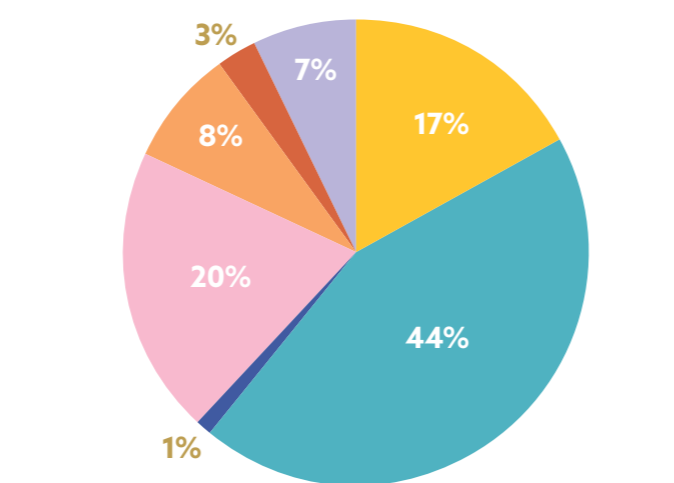


### EMBAUCHES EN 2023

Face aux besoins grandissants de recrutement dans un secteur en crise d'attractivité, la Sauvegarde Seine-Saint-Denis est fortement touchée par la pénurie de personnel décrite par le Livre blanc du travail social publié en 2023.

En poursuivant ses efforts face à ses besoins de recrutement, l'association a su toutefois attirer de nouveaux profils en réalisant 116 nouvelles embauches en CDI au cours de l'année 2023. 270 CDD conclus, contrats aidés inclus soit une moyenne de 22 contrats par mois.

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIES D'EMPLOI EN 2023



Administration et gestion, Éducatif et pédagogique, Médical et paramédical, Services généraux, Direction et encadrement, Assistants familiaux, Alternants

### DIALOGUE SOCIAL

Le Comité social économique central s'est réuni 5 fois en session ordinaire et 11 fois en session extraordinaire en 2023.

La négociation annuelle a favorisé la conclusion de 5 accords d'entreprise sur les thèmes suivants :

- Un accord d'entreprise pour la mise en place d'un télétravail : encadré : signé le 5 octobre 2023
- Un accord d'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle : signé le 7 décembre 2023
- Un accord d'entreprise Accord de méthode pour déterminer l'organisation de la négociation obligatoire : signé le 7 décembre 2023
- Accord d'entreprise relatif à la prorogation du mandat des représentants du personnel au plus tard 30 mars 2023 : signé le 7 décembre 2023
- Un accord d'entreprise a été signé le 19 décembre 2023 pour installer et faire fonctionner un Comité Social Économique Unique au niveau associatif, comprenant le siège et l'ensemble des établissements ; les mandats des représentants du personnel arrivant à échéance à la fin du premier trimestre 2024, des Représentants de proximité seront également mis en place pour favoriser un dialogue social local au plus près des directions et des salariés.

### LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES : FORMATION ET DYNAMIQUES DE MUTUALISATION

La contribution formation de la Sauvegarde de Seine Saint Denis s'élève à 2.10% de la masse salariale soit 91 370,58 €

En 2023, 205 salariés ont bénéficié d'actions de formation, cela représente 56.63% de l'effectif total et un engagement de 270 123,48€ sur des actions formations pluriannuels et grâce à des fonds mutualisés de branche.

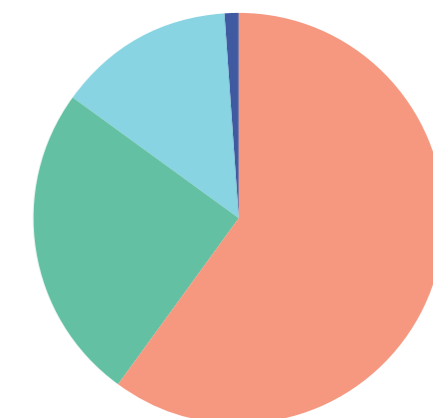
25 553 Nombre d'heures de formation en 2023, 115h par salarié sur les 205.

En 2023, la Sauvegarde Seine-Saint-Denis a versé 38 016 € au titre de la convention « travailleurs handicapés ».

12 salariés de la Sauvegarde de Seine Saint Denis ont une reconnaissance travailleurs handicapés soit 3.31% des effectifs.

3 salariés porteurs de handicap ont bénéficié d'un accompagnement par la Sauvegarde de Seine Saint Denis via l'OETH.

### RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR CATÉGORIE DE PERSONNELS



Agents de maîtrise, Employés, Ingénieurs et cadres, Ouvriers qualifiés

### ÉVOLUTION DU SIRH

L'association a souhaité favoriser le développement de ses Ressources Humaines en investissant dans l'évolution de son système d'information et en optant pour la solution FIRST du Groupe CEGI.

Au-delà des fonctions administratives de base, les outils mis à disposition par le SIRH devront faciliter par la suite la digitalisation des fonctions RH. Cette dimension numérique a pour ambition de sécuriser les process tout en favorisant des gains de productivité permettant au service RH de s'investir pleinement dans la gestion des collaborateurs. À terme, un portail RH et des nouveaux modules permettront aux collaborateurs de bénéficier des informations, services, processus pour faciliter leurs parcours dans l'entreprise ; des systèmes de workflow permettront également aux managers d'interagir plus facilement avec leurs équipes.

En 2023, la Sauvegarde Seine-Saint-Denis a également mis en place la dématérialisation des bulletins de paie.

Au-delà d'une simple réponse à une obligation légale, l'association a décidé d'inscrire cette démarche de dématérialisation des bulletins de paie dans une dimension de responsabilité sociale des entreprises.

L'enjeu était donc de convaincre les professionnels de la pertinence de ce nouvel outil par le biais d'une communication de proximité. Le défi a été relevé puisque depuis sa mise en place en février 2023, environ 80 % des professionnels s'en sont saisis et bénéficient d'un coffre-fort où ils réceptionnent chaque mois leur bulletin de paie électronique.

# RAPPORT FINANCIER

## La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis en quelques chiffres

### ACTIVITÉ GLOBALE PAR PÔLE

PÔLE	UNITÉ	FACTURÉS	% RÉALISÉS
Pôle prévention spécialisée	Jeune	600	100
Pôle AEMO	Journée	399 750	79
Pôle Protection des Majeurs	Majeur	561	87
Pôle logement	Mesure	4 668	66
Pôle PAJE	Mesure	1 478	92
Pôle PAF	Journée	45 599	87
Pôle PAUA	Journée	7 789	96

CHARGES : 30 641 K€  
 PRODUITS : 28 572 K€  
 RÉSULTAT COMPTABLE - 2 058 K€

FONDS PROPRES  
 =  
 2 804 K€

EFFECTIF  
 =  
 362 PERSONNES

RÉSULTAT ADMINISTRATIF  
 =  
 - 946 K€

TRÉSORERIE  
 =  
 1 504 K€

### SUBVENTIONS ET PRESTATIONS ASSIMILÉES

En 2023, le poste « subventions et versements assimilés » se monte à 1 327 K€ en 2023, contre 2 228 K€ en 2022. Il se décompose comme suit :

DISPOSITIFS	
PAJE / ADEF	693 109 €
Pôle EFSL	574 345 €
Développement social habitat	60 000 €



## COMPTE RÉSULTAT 2023

LIBELLÉ	2023	2022
Préstations de services	412 695	477 204
Total prestations de services	412 695	477 204
Produits de la tarification	22 937 811	23 076 084
Subvention d'exploitation	1 327 454	2 228 684
Reprises sur amort.prov., transferts charges	556 759	952 221
Autres produits	500 856	1 931 665
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)</b>	<b>27 068 136</b>	<b>28 665 858</b>
Autres achats et charges externes (3)	5 824 342	5 589 459
Impôts, taxes et versements assimilés	2 286 339	2 170 541
Salaires et traitements	13 111 482	13 475 026
Charges sociales	5 106 187	4 895 543
Dotations aux amortissements sur immobilisations	793 745	902 364
Dotations aux provisions sur actif circulant		35 003
Dotations aux provisions pour risques et charges	585 633	1 428 280
Autres charges	(30 788)	1 096 551
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)</b>	<b>29 009 501</b>	<b>29 592 768</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>(1 941 365)</b>	<b>(926 910)</b>
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 036	2 432
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	147 143	165 226
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	(144 107)	(162 794)
RESULTAT COURANT	(2 085 473)	(1 089 704)
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	168 546	107 632
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELS (VIII)	141 635	200 911
RESULTAT EXCEPTIONNELS (VII-VIII)	26 910	(93 280)
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	28 572 279	30 161 886
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 630 841	31 344 870
<b>PERTE</b>	<b>2 058 562)</b>	<b>1 182 983)</b>

## Synthèse du résultat de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis par pôle :

ÉTAT DES RÉSULTATS COMPTABLES 2023 PAR PÔLE & RATIO RÉSULTAT 2023 PRODUITS 2023 + RÉSULTAT ADMINISTRATIF PROPOSÉ				
PÔLES	RÉSULTAT COMPTABLE 2023	PRODUITS 2023	RATIO EN % RÉSULTAT 23 PRODUITS 23	RÉSULTAT ADMINISTRATIF PROPOSÉ
PÔLE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE	9 499	1 217 450	0.78 %	7 096
PÔLE AEMO	- 39 937	6 529 695	- 0.61 %	31 307
PÔLE PROTECTION DES MAJEURS	- 78 619	1 369 455	- 5.74 %	- 58 618
PÔLE LOGEMENT	- 114 596	2 257 403	- 5.08 %	- 114 596
PÔLE PAJE	- 232 307	3 550 585	- 6.54 %	- 232 307
PÔLE PAF	- 1 044 632	7 705 367	- 13.56 %	- 456 053
PÔLE PAUA	- 240 268	3 208 110	- 7.49 %	- 28 298
PÔLE SIÈGE	- 317 702	2 734 213	- 11.62 %	- 94 760
GESTION PROPRE	- 19 538	2 600	- 7.51 %	6 19 538
<b>RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2023 SAUVEGARDE</b>	<b>- 2 058 562</b>	<b>28 572 279</b>	<b>- 7.20 %</b>	<b>- 946 230</b>

# Bilan 2023 de La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis (en €)

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
Actif immobilisé	11 893 368	12 173 056	Fonds propres	2 804 948	4 905 449
Immobilisations incorporelles	62 790	115 189	Fonds Associatifs sans droit de reprise	212 606	212 606
Immobilisations corporelles	10 688 774	10 894 700	Fonds associatifs avec droit de reprise	449 921	449 921
Immobilisations financières	1 141 804	1 163 167	Réserves	5 757 694	5 850 751
Actif circulant	3 656 442	6 858 442	Report à nouveau	- 2 900 182	-1 756 772
			Résultat de l'exercice	-2 058 562	-1 182 983
Créances	2 030 290	2 586 854	Subventions d'investissements	325 557	353 583
Disponibilités	1 503 641	4 072 192	Provisions réglementées	1 017 914	978 343
Charges constatées d'avance	122 511	199 396	Provisions	2 325 967	2 686 865
			Fonds dédiés	202 529	202 529
			Dettes	10 172 809	11 194 522
			Produits constatés d'avance	43 557	42 133
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>15 549 810</b>	<b>19 031 498</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>15 549 810</b>	<b>19 031 498</b>

L'exercice 2023 se solde par un résultat comptable déficitaire de 2058K€ et un résultat administratif ramené à - 946K€ par la reprise des résultats N-2.

Ce déficit s'explique par :

- Une baisse d'activités dans plusieurs pôles (AEMO, PAF, pôle logement, PAJE), due aux vacances de postes de travailleurs sociaux (difficultés à recruter),
- Une diminution des subventions d'exploitation liée à l'arrêt de certaines activités (Nord-Ouest) et à la réduction de certains financements,
- L'impact de la loi Taquet sur le PAF,
- L'augmentation des coûts de l'énergie.

À l'actif du bilan, les créances, bien qu'elles diminuent par rapport à 2022, restent à un niveau élevé. Une attention toute particulière doit être portée sur leur suivi et des actions engagées pour leur recouvrement. Les disponibilités chutent fortement (2 500K€) du fait du résultat déficitaire.

Au passif du bilan, le résultat déficitaire a augmenté par rapport à 2022. Les fonds propres de l'association sont à nouveau amoindris.

La mise en œuvre du plan d'actions initié en 2023, en vue du redressement financier de l'association, et pour lequel certaines mesures ont déjà porté leurs fruits en 2024 (économies de loyers grâce au transfert d'activités sur Gallieni, amélioration de la situation financière du pôle logement, nouveaux projets, etc.) doit se poursuivre avec célérité et détermination.



# SERVICES GÉNÉRAUX ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

**RATTACHÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SAUVEGARDE DE SEINE-SAINT-DENIS, LES SERVICES GÉNÉRAUX COUVRENT PRINCIPALEMENT LES DOMAINES DE LA GESTION DU PATRIMOINE AINSI QUE DES ACHATS ET PRESTATIONS TECHNIQUES.**

Les services généraux ont maintenu sur cette année 2023 une activité soutenue dans le domaine de la gestion du patrimoine.

Maxime DARRAS, Responsable des services généraux a quitté ses fonctions en septembre 2023 et Bilitis LENORMAND, Cheffe de projet, a pris en charge son périmètre. Enfin le recrutement d'une secrétaire des services généraux, Hela BENROMDHANE, a permis de renforcer l'équipe en fin d'année.

## CONTRATS CADRES : UN ENJEU SUR LES COÛTS

Grâce au travail de recensement effectué en 2022 et 2023, nous avons pu lancer plusieurs appels d'offres afin d'uniformiser certains prestataires au sein de l'association pour une mise en place en 2024 :

- Maintenance des systèmes de CVC (climatisation, ventilation, chauffage)
- Entretien/ménage des locaux
- Renouvellement total du parc de copieurs
- Renouvellement de 30% du parc des véhicules
- Maintenance préventive des bâtiments (contrôles obligatoires)

L'objectif de ce travail étant pour fin 2023 de réduire le nombre de prestataires et ainsi optimiser les coûts en améliorant la qualité des prestations.

Concernant la maintenance des installations techniques, les services généraux continuent la supervision et la programmation des interventions au niveau curatif et préventif.

## LA SAUVEGARDE SE DOTE DE DÉFIBRILLATEURS

En tant qu'ERP, établissements recevant du public, les différents locaux de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, sont dorénavant dotés d'un DAE - Défibrillateur automatisé externe. Ainsi, chacun des sites est équipé d'un ou plusieurs DAE, en fonction du nombre de ses salariés. En totalité, 15 défibrillateurs sont installés.

Des sessions de formations seront prévues sur 2024-2025 afin de sensibiliser tous les salariés à l'utilisation de ce nouveau matériel.



## PROTECTION DES DONNÉES ET SYSTÈME D'INFORMATION

Le service informatique a la charge du matériel et de la gestion du système d'information de l'association (maintenance du réseau et du parc, sécurité et sauvegarde des données, équipements des salariés, logiciels).

Ce service est rattaché à la direction générale et était composé en 2023 d'un informaticien, Thierry PRISO, de deux prestataires informatiques, JESTO et OPEN IT, ainsi que d'une Cheffe de Projet, Bilitis LENORMAND.



## RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

L'association a sélectionné, parmi trois offres, le cabinet ACCENS Avocats, spécialisé dans le domaine associatif, afin de l'accompagner dans la mise en conformité au RGPD (Règlementation à la Protection des Données). ACCENS Avocat est le DPO (Délégué à la Protection des Données) de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis depuis Novembre 2022.

Une équipe projet comprenant 80 salariés a été constituée en 2022. Ils représentent chacun un métier dans chaque service de l'association. L'équipe projet s'est mobilisée tout au long de l'année 2023 afin d'alimenter le registre des traitements ainsi que la réflexion autour des PIA (analyses de risque autour du traitement des données des personnes accompagnées) sous forme de plusieurs ateliers ce qui a représenté plus de 40 heures de réunions de travail, soit l'équivalent de plus de 450 jours ouvrés.

Des formations de sensibilisation au RGPD ont été dispensées tout au long de l'année, en présentiel ou sous forme de webinaires. Au total 90 salariés ont été formés.

À l'issue de ces ateliers, ACCENS Avocats a préconisé des plans d'actions par périmètre applicables sur 2024 tels que la mise sous clé des documents papiers, la suppression de tous les supports mobiles tels que les clés USB pour la transmission de documents ou encore un renfort sur le contrôle et la limitation des accès numériques à certains dossiers.

Le service informatique a continué à devancer certaines exigences au RGPD en mettant d'ores et déjà en place des actions en lien avec la protection des données des personnes accompagnées et des salariées, comme notamment l'enrôlement des téléphones portables professionnels. En effet, les nouveaux terminaux sont dorénavant paramétrés et nominatifs afin que le service informatique puisse, instantanément et à distance, supprimer les données en cas de perte ou de vol.

La Sauvegarde prévoit une mise en conformité totale RGPD d'ici fin 2025.





© Surface

## INFORMATIQUE

L'association a décidé d'une nouvelle orientation stratégique en matière de sécurité liée au système informatique en élargissant à un deuxième opérateur la gestion de l'ensemble du réseau.

À la suite d'un appel d'offre, la société OPEN IT a été retenue et travaille en étroite collaboration avec la société déjà en place JESTO.

OPEN IT a la charge du support niveau 1 (interventions au quotidien sur les postes de travail des salariés) trois jours par semaine. JESTO est positionné sur les projets de fond en lien avec la sécurisation du système d'information et du contrôle des accès sur deux jours par semaine.

Les principaux chantiers débutés en 2022 et maintenus sur 2023 sont les suivants :

- Inventaire du Parc informatique sur toutes les antennes de la Sauvegarde
- Retrait des PC fixes en doublons et postes vieillissants au sein des diverses antennes
- Configuration et rajout des postes hors du domaine dans ce dernier pour une meilleure gestion
- Amélioration et renforcement de la sécurité de l'infrastructure

- Amélioration de la gestion de l'accès VPN (accès aux serveurs à distance pour le télétravail)
- Amélioration de la gestion d'Intune (solution de gestion des utilisateurs et de l'enrôlement des PC et téléphones mobiles)
- Amélioration de la configuration automatisée des postes lors de l'arrivée d'un nouveau salarié
- Mise en place d'une solution d'antivirus de type EDR (Détection et réponse des terminaux)
- Amélioration des sauvegardes pour une meilleure résilience des données en cas de panne ou de suppressions accidentelles, cela concerne les serveurs, la partie cloud et les mails
- Début du déploiement du nouveau pack informatique préconisé par la médecine du travail (ordinateurs, supports écrans, station d'accueil), environ 50 salariés équipés en 2023, principalement des postes administratifs

- Déploiement des licences Business Premium qui permettent une mise à jour automatique du pack office, une sécurité antivirus renforcée des postes et des boîtes mails, et de nombreuses autres fonctionnalités de protection et de sauvegarde
- Enrôlement de près d'un tiers du parc de téléphones mobiles pour garantir la protection des données sur les terminaux (antivirus, gestion à distance en cas de perte/vol...)

Toutes ces missions ont été menées en parallèle de la maintenance quotidienne du parc informatique et du réseau.

## RÉSEAU FIBRE

L'association continue de déployer des « fibres dédiées » permettant une meilleure qualité de réseau internet en haut débit ainsi qu'une intervention sous 3h en cas de panne.

De plus, à chaque déploiement de fibre, l'équipe informatique installe des pare-feu (firewall), des switches et des bornes wifi. Ce travail en cours permettra à terme une interconnexion de la totalité des sites entre eux afin de garantir la protection des données des familles accompagnées et des salariés, du matériel informatique et de l'infrastructure informatique globale de l'association.

Enfin, tous ces aménagements constituent une phase préparatoire pour le déploiement du plan national ESMS numérique devenu une obligation légale dont la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis a lancé les premières actions en 2023. (Établissement social ou médico-social).

## POLITIQUE RSE : CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'association a fait le choix de réparer certains ordinateurs portables plutôt que de les remplacer et assure dorénavant un meilleur suivi des flux de matériels informatiques et bureautique avec recyclage ou dons à des associations à but social non lucratif.

Dans le cadre des obligations liés au décret tertiaire, l'association a entamé un plan de rénovation énergétique :

- Mise place d'une plateforme d'Energy Management (Lowit)
- Installations d'équipements plus performants (rénovations CVC)
- Réalisation de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique

Trois bâtiments sont concernés par l'application du décret tertiaire (bâtiments de plus de 1000m²), les objectifs déjà atteints à ce jour sont ceux attendus pour 2030.



© Freepik

**Bilitis LENORMAND**  
Responsable des systèmes numériques et moyens généraux

# BILAN DES ACTIVITÉS



© Storyset - Freepik

## Action éducative en milieu ouvert Aide Educative à domicile Action éducative en milieu ouvert intensive AEMO - AED - AEMO I

“ Le pôle AEMO-AED-AEMO I a réalisé en 2023, 1 667 mesures.  
Au 31 décembre, le pôle comptait 983 mesures. ”

L'AEMO - Action Educative en Milieu Ouvert est une mesure judiciaire parmi les mesures d'assistance éducative dont dispose le juge des enfants. Elle est ordonnée par ce dernier en application de l'article 375 du code civil quand il souhaite maintenir l'enfant dans son milieu familial. Cette mesure d'assistance éducative en milieu ouvert reste connue sous le sigle AEMO qui s'identifie depuis sa création en 1958. Elle est donc ordonnée par l'autorité judiciaire.

### SES OBJECTIFS

- Faire cesser le danger portant sur l'enfant lorsqu'il est avéré et le protéger
- Favoriser le maintien de l'enfant ou son retour au domicile
- Renouer les liens familiaux et rétablir la place éducative des parents à travers une aide d'accompagnement et de conseils du professionnel.

Le pôle AEMO de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis est répartie sur tout le territoire et possède 7 sites :

- Epinay-sur-Seine : Epinay sur Seine, Ile Saint Denis, Pierrefitte, Saint Denis, Saint Ouen et Villetaneuse
- La Courneuve : Aubervilliers, Dugny, La Courneuve, Le Bourget, Pantin, Stains
- Aulnay sous-bois : Aulnay sous-bois, Le Blanc Mesnil, Tremblay en France et Villepinte
- Gagny : Clichy sous-bois, Coubron, Bondy, Livry Gargan, Le Raincy, Montfermeil, Pavillon sous-bois, Sevran, Vaujours
- Neuilly Plaisance : Gournay sur Marne, Montreuil, Neuilly sur Marne, Noisy le Grand, Rosny sous-bois, Villemomble
- Bobigny : Noisy le Sec, Bagnolet, Drancy, Les Lilas, Le pré Saint Gervais, Romainville
- Bobigny AEMO Intensive : non sectorisé

### ACTIVITÉ

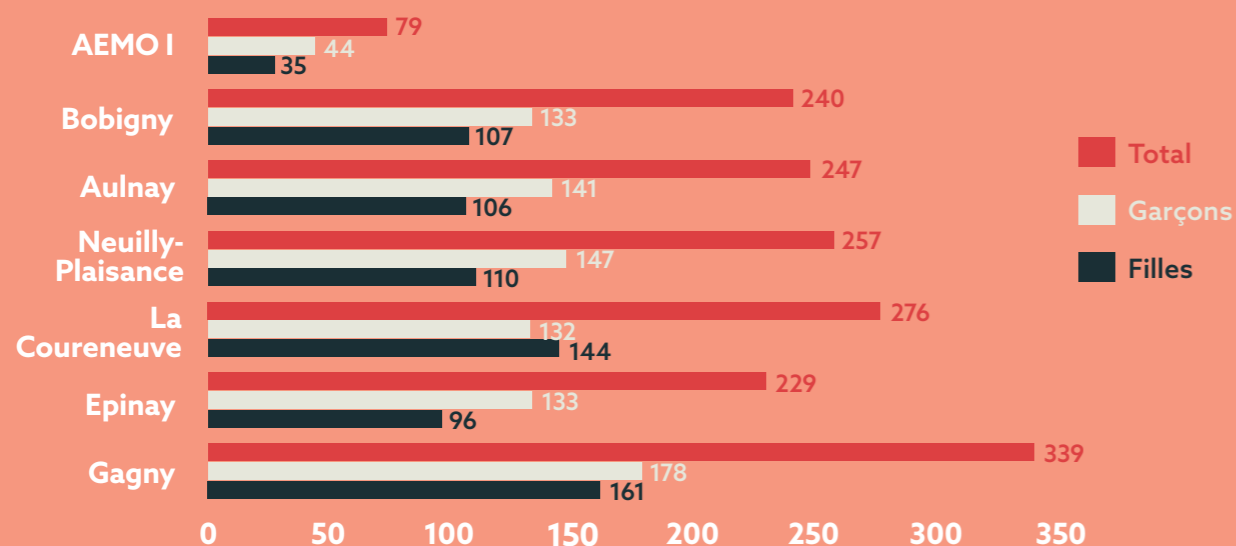
LA FILE ACTIVE D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL EN AEMO EST DE **26 MESURES.**

LA FILE ACTIVE D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL EN AEMO I EST DE **11 MESURES.**



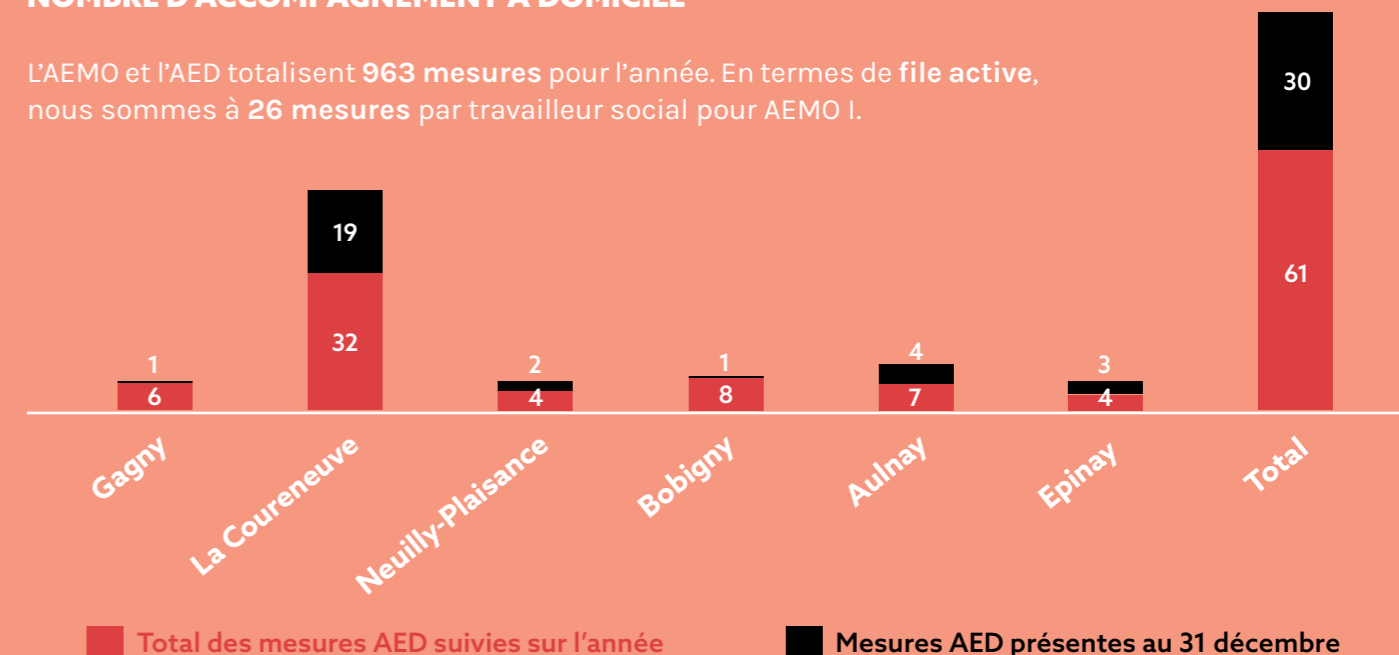
## NOMBRE DE MESURES SUIVIES PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX PAR SITE

L'âge moyen des jeunes suivis est de 11, 5 ans pour l'ensemble des sites.

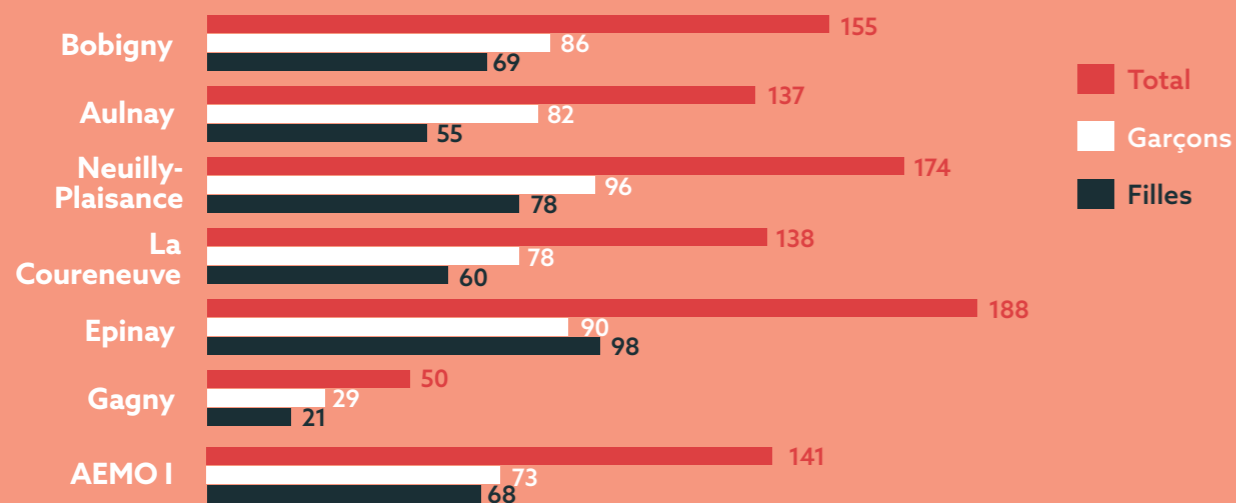


## NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

L'AEMO et l'AED totalisent **963 mesures** pour l'année. En termes de **file active**, nous sommes à **26 mesures** par travailleur social pour AEMO I.



## NOMBRE DE MESURES PRÉSENTES AU 31 DÉCEMBRE 2023



Sur le service d'AEMO I, les travailleurs sociaux, dont une salariée en formation CAFERIUS ont pris en charge, en moyenne, **11 jeunes** pour une équipe de 5 salariés.

Sur l'AEMO classique, le pôle qui compte 37 travailleurs sociaux pour 933 mesures, constitue une **file active de 25 enfants pris en en charge**.

Il est à noter que le pôle compte à ce jour, 42 travailleurs sociaux sur un effectif complet de 67 salariés. **25 postes** sont vacants.

Le contexte national et local reste compliqué en termes de recrutement y compris pour d'autres associations.

## NOMBRE DE MESURES EN ATTENTE AU 31 DÉCEMBRE 2023

En date du 31 décembre 2023, nous avons une liste d'attente de 442 mesures.

SITES	DÉLAI D'1 MOIS	DÉLAI DE 1 À 3 MOIS	DÉLAI DE 3 À 6 MOIS	DÉLAI SUPÉRIEUR À 6 MOIS
GAGNY	1	16	14	10
LCN	1	9	19	43
NEUILLY	2	13	16	70
BOBIGNY INTENSIVE	2	5	2	11
AULNAY	0	21	16	29
BOBIGNY	0	21	23	46
EPINAY	1	13	21	17
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>98</b>	<b>111</b>	<b>226</b>



**L'activité est de 98 % pour l'AEMO I et de 79 % pour l'AEMO/AED.**

**Cathy TRANNIN GIRARD**  
Directrice du pôle AEMO - AED - AEMO I

# AEMO

## Epinay sur Seine

Pour l'année 2023, **52 mesures sont en attente** à la fin de l'année. A titre de comparatif par rapport à l'année précédente, nous constatons 5 mesures en attente de plus dans le délai compris entre 3 et 6 mois et 6 mesures en attente de moins dans le délai supérieur à 6 mois.

L'équipe était constituée fin 2023, de **6 éducateurs, 1 psychologue à mi-temps et une secrétaire.**

L'équipe pluridisciplinaire est à majorité féminine, composée de travailleurs sociaux expérimentés et de jeunes professionnels dont certains ont nécessité un étayage par un accompagnement d'éducateurs plus aguerris.

Au cours de l'été 2023, le service a vu le départ d'une éducatrice, d'une assistante sociale et d'une TISF ainsi que du second psychologue à mi-temps.

L'équipe a subi par ailleurs le départ début novembre 2023 du chef de service, mettant l'équipe sous tension. Un nouveau chef de service a été recruté le 22 janvier 2024, afin de garantir la continuité du service et l'exercice des mesures.

### FONCTIONNEMENT

L'équipe se réunit tous les 15 jours et met en place chaque semaine des temps de synthèse.

**Objectif 2024 :** 1 réunion d'équipe par semaine, mise en place de temps de synthèses intermédiaires avec invitation des partenaires.

L'équipe est investie, travaillant dans un climat général agréable selon leurs dires.

Le site d'Epinay-sur-Seine est **bien aménagé**, favorisant les conditions de travail des salariés et un accueil de qualité des usagers, avec également des salles spécialisées (jeunes enfants, accueil famille, salle ados). Des travaux en 2023 étaient attendus au niveau des sanitaires du coin enfants visant ainsi à garantir la conformité des ERP.

La transition pour 2024 s'inscrit **dans la poursuite de l'accompagnement des nouveaux professionnels par le mentorat**, le renfort de la formation continue du personnel visant à étoffer l'équipe par le recrutement de nouveaux travailleurs sociaux et le besoin de retrouver 1/2 poste de psychologue. L'équipe se dit également motivée pour **accueillir des stagiaires.**

L'équipe a été également mobilisée tout au long de l'année dans le cadre du **groupe d'analyses des pratiques professionnelles (GAP)** sur site afin d'échanger sur les bonnes pratiques, d'interroger en équipe les interventions, les positionnements, ainsi que les représentations et les ressentis vis-à-vis des usagers.

Plusieurs activités ont été organisées par l'équipe pluridisciplinaire : **ateliers cuisine, ateliers dessins, sorties ponctuelles /cinéma et bowling, partage de goûters.**

### CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Une équipe motivée, investie dans son travail qui souhaite mener des actions collectives, soucieuse d'améliorer les pratiques professionnelles et qui a besoin encore pour les nouveaux professionnels d'étayage.

Elle fait preuve d'une volonté d'ouverture sur l'intérieur et sur l'extérieur.

“ **L'équipe a accompagné tout au long de l'année, 229 jeunes, dont 96 filles et 133 garçons.** ”

Une réflexion est en cours sur des formations visant à mieux accompagner les professionnels intervenant sur les mesures fléchées « prostitution » et sur les thématiques relatives au harcèlement, violences intra familiales, etc.

### OBJECTIFS :

- Conforter la prise en charge éducative des mineurs accompagnés et de leur famille, recruter de nouveaux professionnels pour renforcer l'équipe pluridisciplinaire et faire baisser le nombre de mesures en attente.
- Poursuivre et renforcer le travail partenarial notamment avec l'ASE et avec les différents professionnels intervenants : Magistrats, ADOPHE, Structures de placement, structures d'insertion, placement familial, AGBF, MJIE, PJJ, etc.
- Renforcer et généraliser l'utilisation des outils de la loi de 2002 (livret d'accueil, charte des droits et libertés, DIPC, projet personnalisé, etc.), mettre en place des outils de travail en commun avec les partenaires : PCPC - Protocole commun de prise en charge - afin de mettre en cohérence et répartir les objectifs de travail entre chaque partenaire sur des suivis en commun
- Travailler sur l'individualisation et le pilotage des prises en charges éducatives au plus près des problématiques rencontrées et des capacités et ressources de jeunes et de leur famille.

**Elie HOUBANI**  
Chef de service

# AEMO

## Aulnay-sous-Bois

### ACTIVITÉ

Le nombre d'accompagnement (247) est en baisse permanente depuis 2019, malgré les stratégies mises en place afin d'optimiser l'activité du site. Nous pouvons mettre en corrélation cette baisse d'activité avec les mouvements de personnel et les difficultés de recrutements que nous rencontrons.

Néanmoins, il est à noter que **l'activité a été maintenu par rapport à 2022** (245 jeunes suivis) malgré la fermeture administrative du site de 8 mois sur l'année complète. Ce maintien d'activité a été possible du fait de l'investissement de l'équipe.

3 travailleuses sociales aguerries se sont vues confiées deux mesures supplémentaires chacune afin de stabiliser l'activité malgré les mouvements du personnel.

### CONSTATS

L'équipe a été confrontée à deux facteurs impactant fortement l'activité du service et l'exercice des missions.

Nous indiquons que l'équipe d'Aulnay est jeune et exclusivement féminine, le non-remplacement en CDD des congés maternité est un facteur récurrent et impacte l'activité du service. Une organisation interne a été pensée afin de poursuivre au mieux les suivis des familles (binôme pour les fratries) et la possibilité de mesures supplémentaires sur base de volontariat des travailleurs sociaux (3 à 4 salariés sur 7).

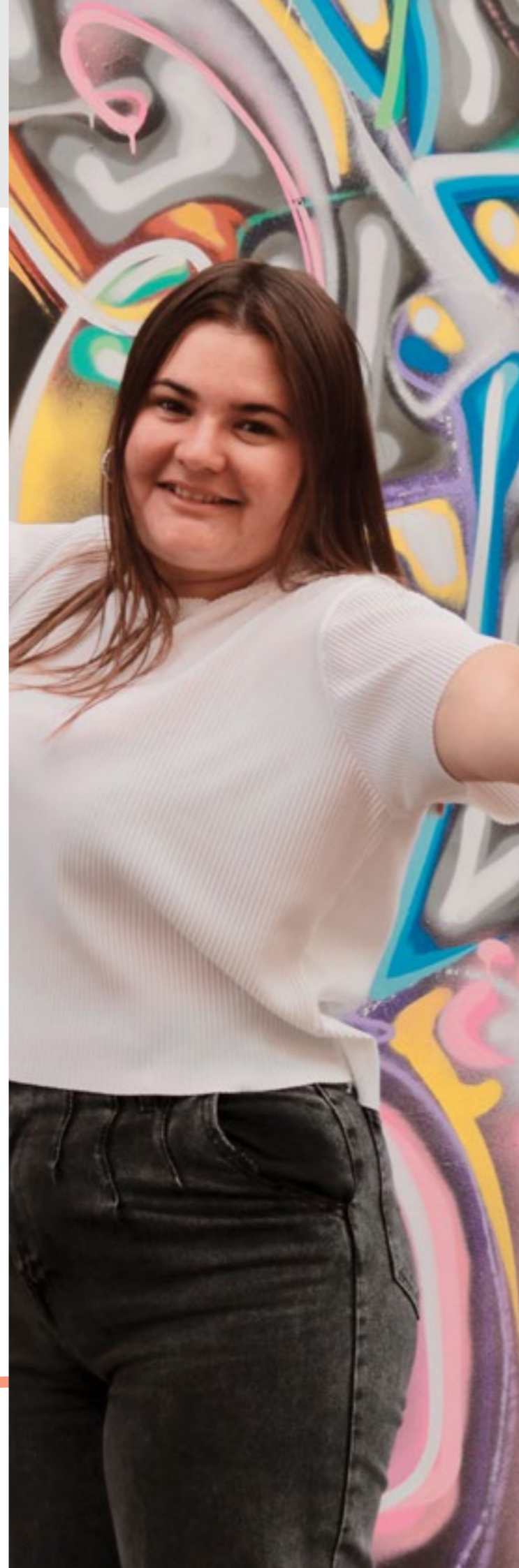
Par ailleurs, des recrutements ont créé une nouvelle dynamique d'équipe positive et un nouveau souffle après une année 2021 compliquée.

La dynamique d'équipe positive a été un réel enjeu pour la Cheffe de service qui a pu stabiliser l'équipe dans ses missions. La pluralité des profils des travailleurs sociaux (AS, ES et EJE) s'est avérée être une force pour l'équipe qui a su se saisir des spécificités de chacune.

Dans un second temps, nous avons été confrontés à une autre difficulté impactant fortement l'équipe et l'accompagnement des familles. Après une visite des services insalubrité de la Mairie d'Aulnay, la direction a pris la décision de ne plus accueillir de public sur le site du fait d'un défaut d'ERP. **L'accueil du public a été interrompu sur le site d'Aulnay de juillet 2022 à Aout 2023.**

À son arrivée, le Directeur général de transition a décidé de permettre l'accueil du public à 7 personnes dans l'attente de l'aboutissement du projet de déménagement.

La fermeture du site d'Aulnay sur l'année 2023 a nécessité une nouvelle organisation pour maintenir l'exercice des missions, notamment recevoir les familles sur d'autres sites d'AEMO de la Sauvage. Cette organisation a eu des répercussions importantes sur les familles et l'équipe.



“

**L'équipe a accompagné tout au long de l'année, 247 jeunes, dont 106 filles et 141 garçons.**

”

L'exercice des mesures a été un enjeu majeur durant l'année 2023 du fait des mouvements de personnels et de la fermeture au public. Les actions et ateliers prévues ont dû être revues. Des sorties ponctuelles se sont organisées avec les familles (pique-nique au parc de la Courneuve, Musée Grévin, Cité des sciences). Aucun séjour n'a pu être programmé sur cette année.

Depuis la réouverture du site, des ateliers pâtisserie ont été remis en place notamment durant la période de Noël. Les activités éducatives ont pu reprendre avec les enfants et les parents. Cette ouverture a donné un nouveau souffle à l'équipe. Les familles sont de nouveau plus mobilisées dans leur suivi éducatif du fait de la proximité du site.

### CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2023 a été une année positive sur le plan de la dynamique d'équipe mais extrêmement complexe en termes de stratégies managériales. En effet, l'équipe a été très impactée par la fermeture au public du site ce qui a demandé une grande adaptabilité à l'équipe et aux familles. Cette fermeture a complexifié fortement l'accompagnement éducatif.

**Amélie QUEMIN**  
Cheffe de service

## AEMO Bobigny

Le site d'AEMO de Bobigny, a enfin pris ses marques au sein des locaux du siège, après de multiples mouvements au sein de l'équipe. En effet, cette dernière a dû faire face à de nombreux départs, qui n'ont pas été sans conséquences sur le moral des travailleurs sociaux restés en poste.

L'arrivée de deux professionnels au cours de l'année, a permis de relancer et de recréer une nouvelle dynamique d'équipe, donnant un nouveau souffle. Toutefois, ces nouveaux salariés n'ayant pas expérience en AEMO, ont nécessité un portage important. Ce qui a été un enjeu essentiel pour leur permettre de s'inscrire dans la durée et par conséquent dans le suivi des familles. Il a été nécessaire de se réapproprier le projet de service afin de permettre à ces jeunes professionnels de maîtriser les missions de l'AEMO, sans oublier d'accentuer notre intervention sur l'adhésion des familles, et cela, malgré « l'aide contrainte ».

Nous avons continué à profiter des temps de réunion pour mettre en place des thématiques, nous permettant de questionner nos pratiques, donnant ainsi du sens à notre intervention. Différents sujets ont été abordés tels que les conflits parentaux, le transfert dans la relation éducative, ses familles qui ne demandent rien ou encore les effets de la violence intrafamiliale sur les enfants, etc.

Les nouveaux recrutements, ont également favorisé la diminution de la liste en attente, car nous avons pu prendre en charge ces familles, priorisant les plus petits pour prévenir du danger et les jeunes proches de la majorité, impulsant ainsi l'émergence de demande de CJM pour certains d'entre eux.

Ainsi, cette nouvelle dynamique d'équipe, qui avait cœur à travailler en étroite collaboration avec les familles, à monter diverses activités parents/enfants, favorisant la rencontre et la création du lien de confiance (sorties au parc de la Villette, cirque, ateliers cuisine, jeux, ciné-débats, etc.).

**De même de nombreuses actions collectives**, ayant permis de recevoir un grand nombre de jeunes dans nos locaux. Ces actions se sont matérialisées sous forme de sorties culturelles, d'atelier mosaïque, couture ou encore boxe, en partenariat avec l'AEMOI.

Nous constatons que ces temps de rencontres réguliers au sein de notre service **ont facilité le maintien du lien avec les familles**, permettant ainsi aux jeunes de nous identifier comme **une ressource**.



Jeunes en activité dite boxe éducative

“

L'équipe a accompagné tout au long de l'année, 240 jeunes, dont 107 filles et 133 garçons.

”



Atelier pâtisserie au service

### CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La fin de l'année 2023 a été plutôt positive, malgré toutes les difficultés que nous avons dû traverser. En effet, la solidarité et l'engagement dont ont su faire preuve les professionnels pour toujours être force de proposition reste encourageant. Cependant, si l'on souhaite voir d'autres travailleurs sociaux s'engager, une revalorisation du travail social reste indispensable. Ainsi, cet élan positif nous permet d'avoir pour perspective de continuer à consolider le travail en équipe, avec des pratiques communes et la poursuite des recrutements.

Farida BELABBAS  
Cheffe de service

# AEMO Gagny

## UNE ÉQUIPE STABLE

L'équipe de Gagny a maintenu une stabilité notable en ce qui concerne ses effectifs, se distinguant ainsi des autres sites de l'AEMO. Deux départs ont été enregistrés : un salarié au mois de janvier et un autre au mois de septembre.

Par conséquent, l'équipe compte en fin d'année, huit travailleurs sociaux. Ainsi qu'une psychologue à 0,50 ETP au 31 décembre 2023. Nous notons que l'effectif actuel nous permet de faire face de manière relativement satisfaisante aux mesures en attente dirigées vers notre site.

## DES FAMILLES...

**Les conflits parentaux continuent de représenter la majeure partie des problématiques rencontrées sur le site.**

Il est à noter qu'une proportion de 39% des mesures arrivées à échéance en 2023 étaient en vigueur depuis 1 à 2 ans. Cette moyenne demeure sensiblement stable par rapport à l'exercice précédent. À l'issue de notre prise en charge durant cette année, **62%** des mesures ont **abouti au retour des enfants au sein de leur famille**, contre 54% l'année précédente, sans imposition de mesures éducatives. Nous constatons une nette évolution de cette donnée, attribuable à la qualité de l'intervention aux relations établies avec certaines familles.

Au cours de cet exercice, notre accueil a principalement concerné une **majorité d'enfants âgés de six à dix ans, soit 51 sur les 188 enfants nouvellement confiés** durant cette période. En deuxième position, nous avons accueilli des **enfants âgés de 13 à 16 ans, soit 43 sur les 188 enfants**. Ces données sont sensiblement équivalentes en comparaison avec l'exercice précédent. Cela témoigne toujours d'une sensibilité particulière ainsi que d'une **volonté d'intervenir de manière précoce afin d'éviter l'aggravation des situations** et, par conséquent, une augmentation du niveau de danger.

Cette année également, nous notons que le site de Gagny présente en moyenne une **liste d'attente de 15 à 20 mesures**, le distinguant ainsi comme le site affichant le délai de prise en charge le plus court, établi en moyenne à 2 à 3 mois. Cependant, en fin d'année, nous avons constaté une diminution des mandats sur les communes en charge.

## ...AUX OBJECTIFS COLLECTIFS : UNE OUVERTURE VERS LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Après une année particulièrement mouvementée en termes de changements dans l'organigramme, l'équipe de Gagny s'est attachée à maintenir un équilibre et à préserver une certaine qualité dans l'intervention.

Nous avons rencontré quelques difficultés dans la mise en œuvre de notre politique "d'ouverture vers l'intérieur", notamment en ce qui concerne la promotion de rencontres avec les différents services au sein même de la Sauvegarde. L'objectif était de favoriser une coordination et une compréhension plus cohérente de nos interventions en facilitant notre communication. Nous attribuons ces difficultés aux départs des chefs de service avec lesquels nous avons établi un contact. Cependant, nous avons d'ores et déjà réaffirmé cette volonté.

Durant l'année 2023, nous avons poursuivi **notre objectif d'ouverture et de rencontres avec les partenaires** du territoire. Nous avons eu le privilège de **recevoir les magistrats** qui nous mandatent au mois de décembre. L'objectif était de présenter l'équipe, ses particularités, et d'échanger autour de nos réalités respectives afin de consolider notre partenariat et de permettre des prises en charge toujours plus pertinentes.



“

**L'équipe a accompagné tout au long de l'année, 339 jeunes, dont 161 filles et 178 garçons.**

”

Nous avons également reçu l'équipe de AMICA basée à Clichy-sous-Bois ; ce dispositif est dédié aux jeunes âgés de 12 à 21 ans, à leurs parents et aux professionnels concernés. Il est affilié au Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil. En effet, plusieurs familles ont bénéficié de ce dispositif, et cette rencontre a été particulièrement enrichissante, soulevant les améliorations dans la communication/coordination avec notre service.

L'équipe a bénéficié de la formation "Aide contrainte" durant les mois d'Avril, Mai et Juin. Nous avons fait des retours très favorables concernant cette formation, qui s'est avérée parfaitement adaptée à la réalité du terrain. L'équipe est en demande de ce type d'intervention qui est une véritable plus-value dans l'exercice des mesures confiées.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La qualité de l'intervention en AEMO sur le site de Gagny demeure une priorité constante pour nous. Nous aspirons à poursuivre le développement de notre action en nous intégrant pleinement dans notre territoire, afin de proposer un accompagnement aussi complet que possible, en tenant compte des spécificités locales.

**Joël GOMAS**  
Chef de service

# AEMO Intensive Bobigny

“

**L'équipe a accompagné tout au long de l'année, 79 jeunes, dont 35 filles et 44 garçons.**

”

L'année 2023 a été marquée par une vacance de direction du pôle AEMO-AED-AEMOI jusqu'au mois de novembre avec l'arrivée d'une nouvelle directrice.

Le service d'AEMOI de Bobigny a en charge 56 situations, dont **12 fléchées « mineurs en risque de prostitution ou en situation de prostitution »**. Cette année 2023 a été riche en travail en transversalité avec les services de la Sauegarde de Seine-Saint-Denis, notamment avec Etap'ado et le pôle placement familial.

**L'élargissement de l'agrément à 56 mesures**, dont 12 en situation ou en risque de situation de prostitution, amène l'équipe à travailler cette problématique par le biais de formations à venir. Il existe un partenariat avec l'Amicale du Nid qui est désignée dans les jugements, mais il apparaît important de devoir élargir à une formation touchant la question de la prostitution pas uniquement d'un point de vue légal.

L'effectif de l'AEMOI, qui était de 4 travailleurs sociaux, s'est renforcé au mois de mars 2023 avec l'arrivée d'un éducateur qui intervenait auparavant au sein de l'EDI de la Sauegarde, ainsi que d'une psychologue à mi-temps qui est arrivée en avril 2023. L'accueil d'une stagiaire 2ème année du diplôme d'éducateur spécialisé a amené également des propositions et des prises d'initiative dans l'intérêt des adolescents et familles accompagnées. L'accueil de stagiaires en 2ème année en l'occurrence, dans le cadre de stages longs, permet à ceux-ci d'appréhender les subtilités et la complexité de la mesure, et par extension de susciter des souhaits de vouloir travailler dans un service comme celui-ci.

## LA TRANSVERSALITÉ

Partageant les locaux avec le service d'AEMO à Bobigny, **des activités sont initiées entre les deux services** permettant ainsi de toucher un public assez large.

Parmi ces activités, nous pouvons nommer l'atelier mosaïque créé en 2023 par deux éducatrices des deux services. L'atelier couture, ou l'atelier de boxe éducative perdurent, et ce dernier a encore la particularité de se dérouler dans les locaux du placement familial.

Dans le cadre des hébergements dits périodiques au regard de l'article 375-2 du Code Civil, et conformément au projet de service, l'équipe a également eu à cœur de mettre en place des **séjours éducatifs**, dont un en Normandie avec par exemple pour thématique la seconde guerre mondiale.

Le ciné-débat est également une valeur intéressante pour créer la relation éducative et travailler en collectif avec des adolescents.



## LES HÉBERGEMENTS

Le service d'AEMOI, **dont la spécificité est de proposer des hébergements exceptionnels**, a noué une étroite relation avec Etap' Ado. L'équipe éducative a pu accueillir des adolescents de l'AEMO Intensive, ce qui représente une véritable plus-value, car cela a permis de prévenir des placements et d'éviter de fragiliser des familles déjà en situation de vulnérabilité, mais surtout de proposer un espace de distanciation afin d'identifier la problématique familiale. Cette collaboration permet de partager nos pratiques et nos expertises auprès du public adolescent.

Par ailleurs, les éducateurs des deux services se connaissent bien, et la communication à travers les situations communes permet ainsi de tisser un maillage éducatif cohérent dans l'intérêt des adolescents.

Enfin, les séjours de distanciation inscrits dans les hébergements périodiques, tant dans le cadre des séjours proposés par le service, qu'avec le Gite des Cimes, ont permis, au regard des problématiques, d'apaiser les tensions au niveau familial.

## LES DEMANDES DE DÉROGATION

**Le service d'AEMOI est habilité à prendre en charge les adolescents âgés de 11 à 18 ans, sans possibilité pour les plus jeunes, ni dans le cadre de contrat jeunes majeurs. Or, nous avons été mandatés par le tribunal pour enfants à plusieurs reprises pour des mineurs de moins de 11 ans.** Dès lors, et en accord avec les magistrats, nous avons sollicité des dérogations auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance afin d'obtenir l'autorisation de prendre en charge ces enfants. Pour l'heure, les plus jeunes sont âgés de 9 ans, même si dans une fratrie, un enfant est âgé de 7 ans. Au regard de ces sollicitations, et des accords du département, il nous paraît pertinent de **développer cette prise en charge pour les enfants de moins de 11 ans**, en sollicitant une modification de l'agrément.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

**Le dispositif AEMOI est un véritable levier en protection de l'enfance.** Dispositif récent puisqu'il existe depuis 2016, les interventions régulières, les binômes psychoéducatifs sont de véritables atouts car cela permet une réelle réflexion clinique dans les situations souvent complexes car à problématique multiples.

Il va certainement falloir repenser le protocole relativement à l'âge des jeunes accueillis en AEMOI. Les 11-18 ans nécessitent un accompagnement au plus tôt au regard des problématiques rencontrées, mais une telle intervention auprès des enfants de moins de 11 ans permettrait à certaines familles de peut-être sortir plus tôt de la protection de l'enfance, et de mettre les familles en situation de prendre en charge leurs enfants dignement, de se réemparer de leur fonction parentale.

Les adolescents suivis en AEMOI, et qui souhaitent être soutenus dans le cadre d'un contrat jeune majeur, doivent soit être soutenus par l'ASE, ou encore par un autre service d'AEMO, amenant à retravailler la relation éducative au risque que celle-ci se délite.

Etendre la prise en charge en AEMOI à des plus jeunes ou encore à des jeunes majeurs ne signifie pas revenir sur la spécificité des hébergements exceptionnels ou périodiques. Nous évaluons un besoin d'accueillir des enfants sur ce dispositif.

**De même, la question de la territorialité se pose et l'AEMO I doit être déployée sur l'ensemble du département en proposant aux travailleurs sociaux des formations spécifiques adaptées de manière à être en capacité de répondre aux mesures prostitutionnelles sur l'ensemble du territoire.**

**Karim IKDOUMI**  
Chef de service

# BILAN DES ACTIVITÉS

## Pôle d'accompagnement judiciaire et éducatif - PAJE

### Service d'investigation éducative

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educatrice, la MJIE, est une décision prononcée par un Juge des Enfants, dans le cadre de l'assistance éducative à la suite de différents signalements, ou en matière pénale durant la phase d'instruction.

À la suite d'un ou plusieurs signalements de structures de droits communs (Ecoles, Hôpitaux, services sociaux de secteur, etc.), la MJIE vise à évaluer la situation de danger d'un mineur et à apprécier les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets sur l'enfant.

C'est, par essence, une démarche dynamique de recueil d'éléments, de compréhension éclairant la situation, de vérification des conditions prévues par la loi pour l'intervention judiciaire, d'observation, d'analyse partagée puis d'évaluation des capacités de mobilisation de la famille.

Cette mesure est guidée par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle est réalisée dans un cadre contraint sur une période de six mois. Cette mesure décidée, par les Magistrats, ne peut pas être soumise en appel par les familles. L'intervention du service est, obligatoirement en corrélation avec les dispositifs légaux, pluridisciplinaire, exercée par un binôme travailleur social et un psychologue.

#### L'ACTIVITÉ

#### Des saisines en baisse dans un environnement fragilisé par les difficultés de recrutement

Pour rappel, en 2022 nous avons eu un nombre record de saisines générant en conséquence une liste d'attente importante (jusqu'à 287 mineurs). Nous avons constaté que les mesures ne pouvaient pas être prises en charge en totalité, au regard des effectifs autorisés.

“  
Le SIE a suivi tout au long de l'année 2023, 297 mineurs.”

Par ailleurs nous rencontrons, au même titre que l'ensemble du secteur social et médico-social, des difficultés de recrutement pour pallier les départs ou aux absences (longue maladie et congés maternité notamment) des professionnels de l'équipe.

Cette situation avait donné lieu à une note adressée par le service dès le mois d'avril 2022 à la direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et au Tribunal pour Enfants, afin d'alerter sur l'impossibilité prévisible pour le service d'absorber un tel niveau d'activité.

La note avait été assortie d'un plan d'actions. Celui-ci prévoyait une politique de ressources humaines attractive, le recours à des intervenants indépendants et la possibilité d'octroyer des heures supplémentaires aux salariés.

Dans ce contexte, et sous le pilotage de l'autorité de tutelle, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, une proposition de transfert d'un certain nombre de mesures en attente a été adressée aux magistrats et mis en œuvre dès l'été 2022, à destination de l'Association Jean COTXET en capacité de les exercer, mais également en direction du dispositif expérimental Inter SIE de l'association Olga SPITZER.

En 2023, la majorité des mesures qui devaient être confiées aux associations Jean COTXET et Olga SPITZER sont restées sur nos listes d'attente, à la suite du non-dessalement des magistrats et/ou des non prises en charge par les deux associations qui devaient les reprendre.



Ainsi, le nombre de mesures en attente était encore important en début d'année 2023 puisque notre service dénombrait 220 mineurs en attente en février. Mais en fin d'année, ce nombre de mesures en attente a été considérablement réduit puisqu'il ne comptait plus que 100 mesures en attente en décembre.

Malheureusement, les départs successifs de travailleurs sociaux ainsi que plusieurs arrêts maladie de professionnels, travailleurs sociaux et psychologues, continuent d'entraver l'activité à réaliser.

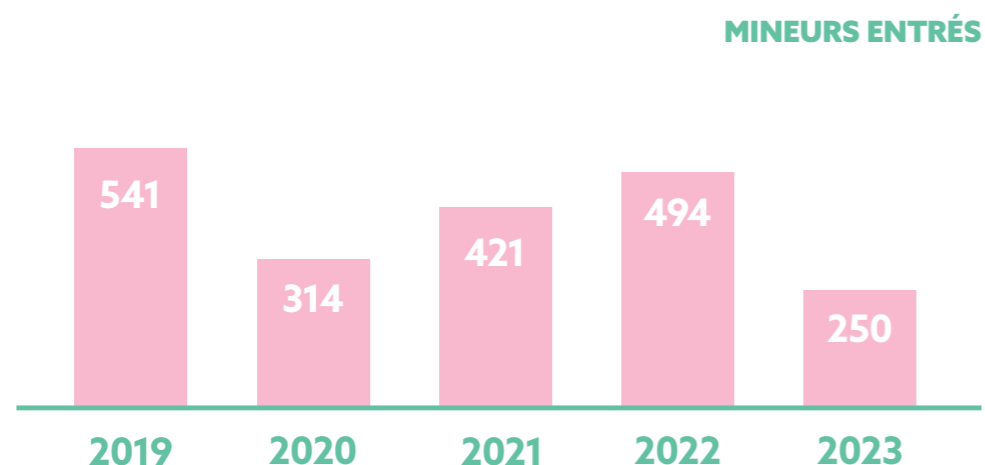
Dans un tel contexte, l'activité initialement envisagée dans le cadre de la COM - Convention d'objectifs et de moyens - n'a pas pu être réalisée. En effet, le service n'a suivi que 297 mineurs au lieu de 320.

**La situation est d'autant plus préoccupante que les conditions des mineurs signalés en danger connaissent, pour un certain nombre, d'importantes dégradations faute de prise en charge rapide.**

**Le service a été contraint de prioriser**, de manière encore plus drastique que les années précédentes, pour définir l'ordre des prises en charge, selon des critères prenant en considération :

- L'âge des enfants (les très jeunes enfants ont besoin de prise en charge rapide, les futurs jeunes majeurs ont également besoin d'une attention rapide avant leur majorité)
- La particularité de la situation signalée (situations avec multicritères de dangers déjà repérés) ou la survenance de nouvelles informations préoccupantes ajoutant des inquiétudes.
- L'ancienneté de la décision.

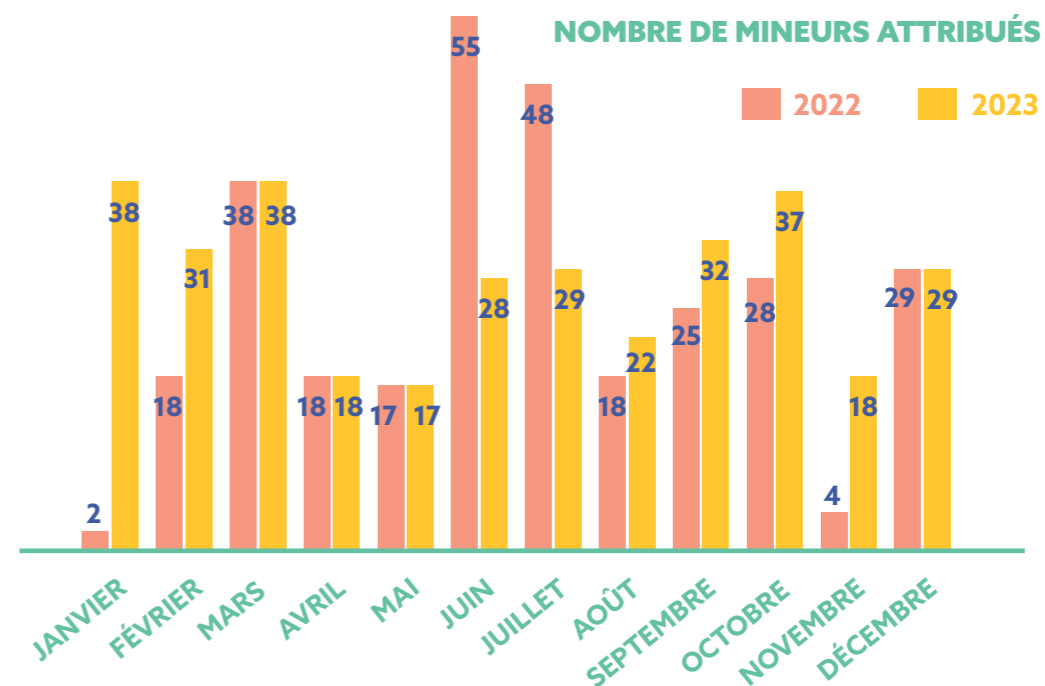
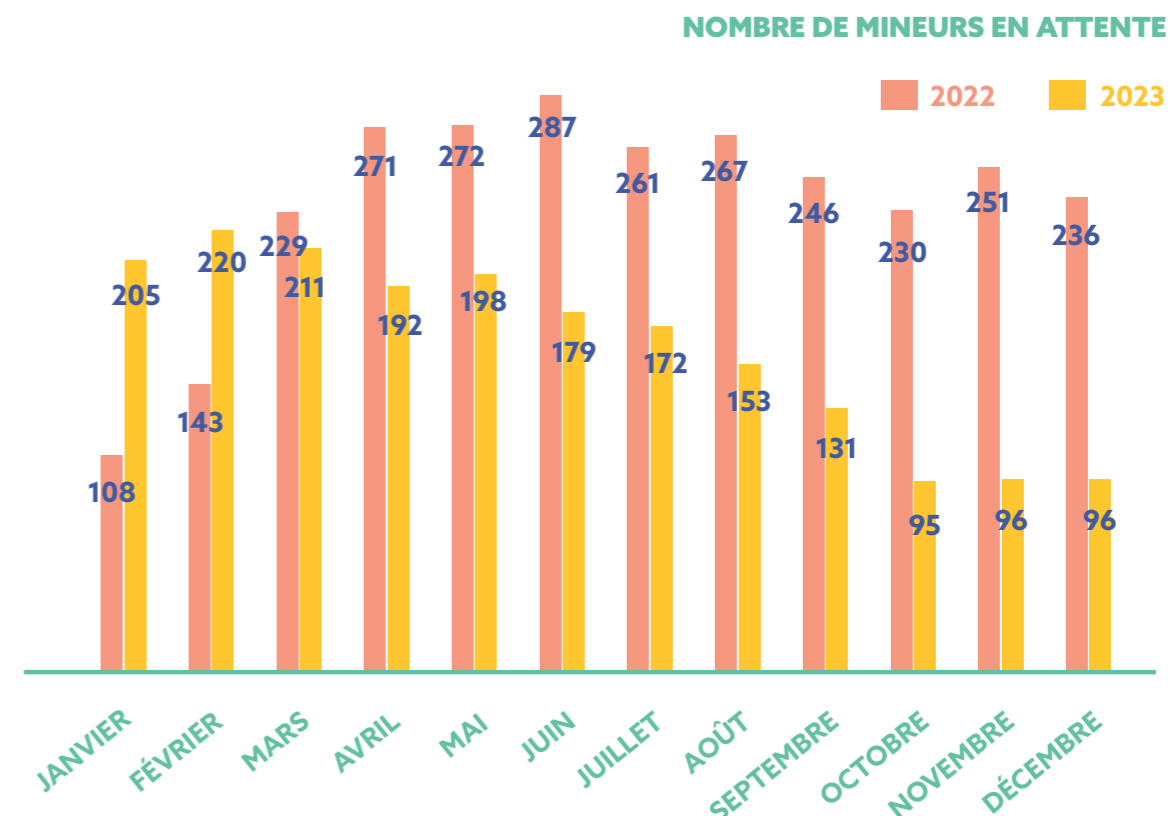
### ANALYSE DES MESURES PRISES EN CHARGES PAR LE SIE



Le nombre de mineurs confiés au service par les magistrats a été en très nette diminution par rapport aux années précédentes. Le fait que les Juges des enfants aient moins fait appel à notre service, nous a permis de réduire notre liste d'attente.

**En effet, le temps d'attente est passé de 12 mois, en début d'année, à 3 mois en fin d'année.** Toutefois, les mineurs qui devaient être pris en charge par les deux autres associations, Jean COTXET et Olga SPITZER, sont restés en attente de prise en charge.

### MINEURS ATTRIBUÉS ET EN ATTENTE EN 2023



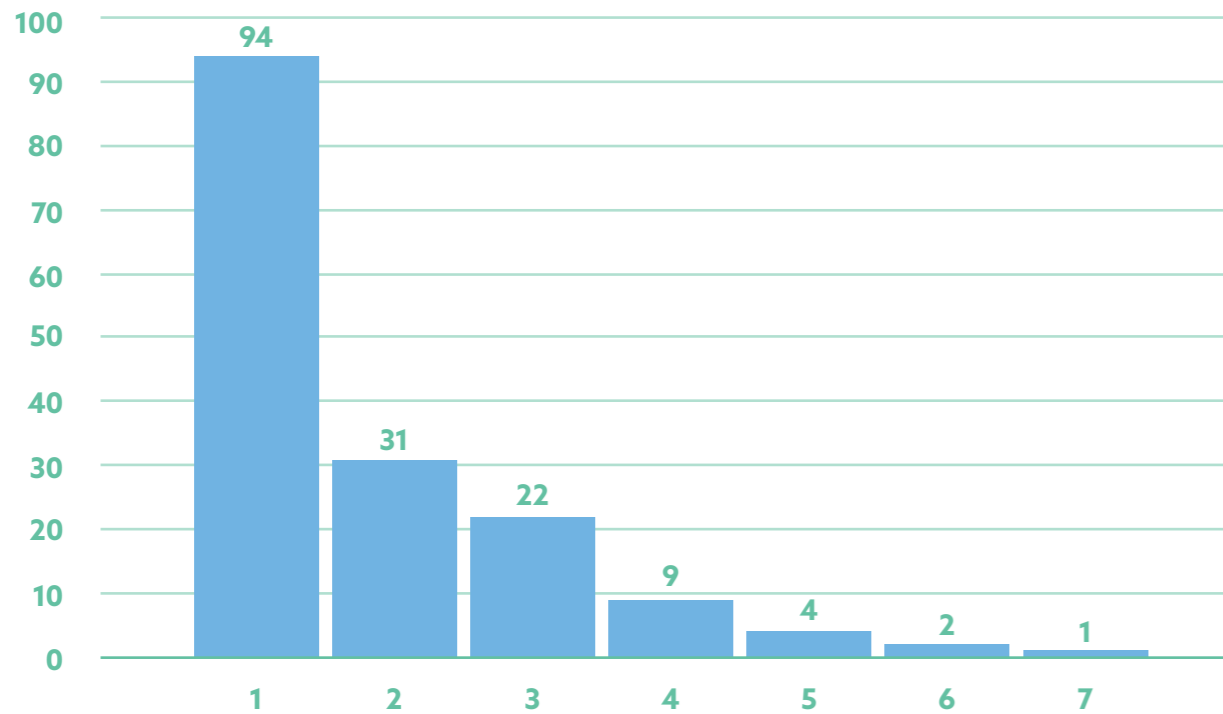
**Si le nombre de mesures en attente a été constamment en baisse en 2023, le nombre de mesures attribuées cette année a été plus important que l'année dernière : en effet, 337 mesures ont été attribuées en 2023, contre 300 en 2022.**

**Les délais de prise en charge**, qui ont pu atteindre **10 mois** en début d'année, **ont été réduit à 3-4 mois** en fin d'année.

Il convient de préciser que la variation des attributions est tributaire à la fois de l'importance des saisines, et du nombre d'ETP de référents effectivement en poste.



## Mesures individuelles et Mesures avec fratrie



**Nous avons réalisé 163 mesures pour 297 enfants.** Au service, nous recevons principalement des mesures individuelles. Toutefois les fratries de deux et trois enfants restent nombreuses. Les fratries supérieures à 3 enfants sont plus rares.

Aussi, les attributions peuvent être impactées par le nombre d'enfants dans une famille. Il faut savoir, qu'au sein de l'équipe, un **travailleur social à temps plein doit prendre en charge une file active de 20 enfants. Pour les psychologues, la charge est plus importante : 70 enfants par temps plein.**

Lors des attributions, trois facteurs non négligeables, peuvent reporter une attribution :

- Le nombre de places disponibles pour un professionnel éducatif,
- La quantité de famille pris en charge pour un professionnel éducatif,
- Le nombre de mesures pris en charge.

Au service, en moyenne, **chaque travailleur social gère 12 mesures en fils active, soit 20 enfants** : alternance de mesures avec un mineur et de mesures avec plusieurs enfants.

En effet, au moment de l'attribution, si une fratrie importante est à attribuer, il est nécessaire qu'un travailleur social ait suffisamment de places pour les prendre en charge. Sinon, le choix de mettre avec le psychologue référent, deux travailleurs sociaux, sur la situation peut alors être décidé. Mais il faut trouver un équilibre entre le nombre d'enfants et le nombre de familles, afin que les travailleurs sociaux aient un nombre de mesures quasi équivalent et éviter qu'un professionnel éducatif se retrouve à devoir faire plus de cinq rapports par mois.

## LES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LE SERVICE

À l'issue de l'exercice des MJIE, le service réalise des préconisations. Nous constatons que nous ne disposons pas de statistiques. Nous tenterons, l'année prochaine, d'apporter des éléments chiffrés quant à nos préconisations proposées aux magistrats mais aussi quant aux décisions finalement prononcées par les Magistrats, pour évaluer notre technicité et les orientations retenues.

Il nous paraît malgré tout intéressant d'évoquer quelques éléments repérés :

- De nombreuses situations nécessitent la mise en œuvre d'une mesure action éducative en milieu ouvert,
- Le service préconise fréquemment la mise en œuvre d'un placement pour un ou plusieurs enfants concernés par la mesure. Les propositions de placement peuvent avoir différentes formes : soit auprès d'un tiers digne de confiance (TDC), soit au domicile d'un des parents, avec ou sans mesure de type ADOPHE, soit une proposition de placement en famille d'accueil (réalisé par l'ASE ou par un service de placement familial associatif) et enfin soit une proposition de placement dans une structure collective. Nous constatons que nous sollicitons que rarement un placement en urgence.
- Peu de situations sont proposées en clôture en assistance éducative.

## LE PARTENARIAT

Nous restons en contact régulièrement avec les différents Magistrats dans l'intérêt du service afin d'évoquer l'évolution et la qualité de l'activité. Cette année, l'équipe de direction a rencontré la coordinatrice des juges des enfants, Madame Muriel EGLIN. Les différentes missions du pôle ont été évoquées, ainsi que la qualité des missions réalisées et des pistes de travail ont été envisagées afin d'améliorer notre pratique pour chaque mission et afin d'affiner notre technicité en corrélation avec les attentes des magistrats.

Concernant les relations avec l'autorité de tutelle (PJJ), les liens ont été réguliers tout le long de l'année. Ils se sont traduits notamment par la participation de l'équipe encadrante aux différents Copil et aux temps de travail sur la tarification qui ont été l'occasion de faire le point sur l'activité en cours et ses perspectives dans un contexte de crise dans le recrutement des travailleurs sociaux pour le service d'investigations éducatives judiciaires, comme pour toutes les associations œuvrant dans le département de la Seine-Saint-Denis.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Nous n'avons pas réussi à atteindre la Convention d'objectifs et de moyens (COM) prévu pour 320 enfants. Nous avons toutefois pris en charge **297 enfants**.

La non-saisine par les autres associations du département, comme convenu, et les difficultés de recrutements laissent présager un début d'année 2024 complexe.

Nous allons tenter de faire évoluer nos annonces de recrutement et mettre en place une politique de fidélisation des effectifs présents pour permettre de relever le niveau d'activité réalisé et atteindre une COM à la hauteur des effectifs autorisés.

L'ensemble du service reste motivé, investi et engagé pour réaliser ses missions avec la technicité nécessaire et pour répondre au mieux à chaque situation singulière d'investigation.

**Elise LOUBOUTIN**  
Directrice du pôle PAJE

**Stéphanie BURAIIS**  
Cheffe de service du SIE



## Activités socio-judiciaires

La caractéristique des missions exercées par cette partie du pôle réside dans la dimension pénale du mandat judiciaire conféré dans leur mise en œuvre tant à l'égard des mineurs qu'à l'endroit des majeurs :

Les mesures de réparation pénale des mineurs d'une part, le contrôle judiciaire socio-éducatif et le sursis probatoire pour adultes d'autre part.

Dans les deux cas de figure, la mission consiste à accompagner la personne mise en cause, dans une démarche de réflexion et de responsabilisation. Cet accompagnement, qui vise également à la restauration du lien rompu du fait de la commission de l'infraction, a pour finalité la prévention de la récidive.

### LA MESURE DE RÉPARATION PÉNALE MINEUR

Définie dans le nouveau CJPM (Code de Justice Pénale des Mineurs) entré en vigueur le 30 septembre 2021, il s'agit d'une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, mis en cause dans la commission d'une infraction pénale.

Dans le cadre des alternatives aux poursuites elle est prononcée par le Procureur de la République.

En cas de poursuite, elle est décidée par le Juge des Enfants et elle s'inscrit dans un module de réparation intégré à une mesure éducative judiciaire.

Les objectifs poursuivis visent à aider le mineur à comprendre la portée de son acte et lui faire prendre conscience de l'existence d'une loi pénale, de son contenu et des conséquences de sa transgression pour lui-même, pour la victime et pour la société tout entière.

C'est un accompagnement personnalisé du mineur qui dure en principe quatre mois, et qui mobilise divers outils éducatifs déployés à travers une série d'entretiens individuels avec le mineur, et qui se ponctue par une activité réparatrice. Cette activité peut prendre différentes formes, le PAJE ayant à ce titre largement développé la modalité collective de cette dernière, à travers l'organisation de divers ateliers.

### L'ACTIVITÉ

En 2023, le service dispose d'une capacité autorisée de 400 mesures à l'année, financées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, PJJ, qui assure également le contrôle pédagogique de l'activité.

#### Évolution des saisines

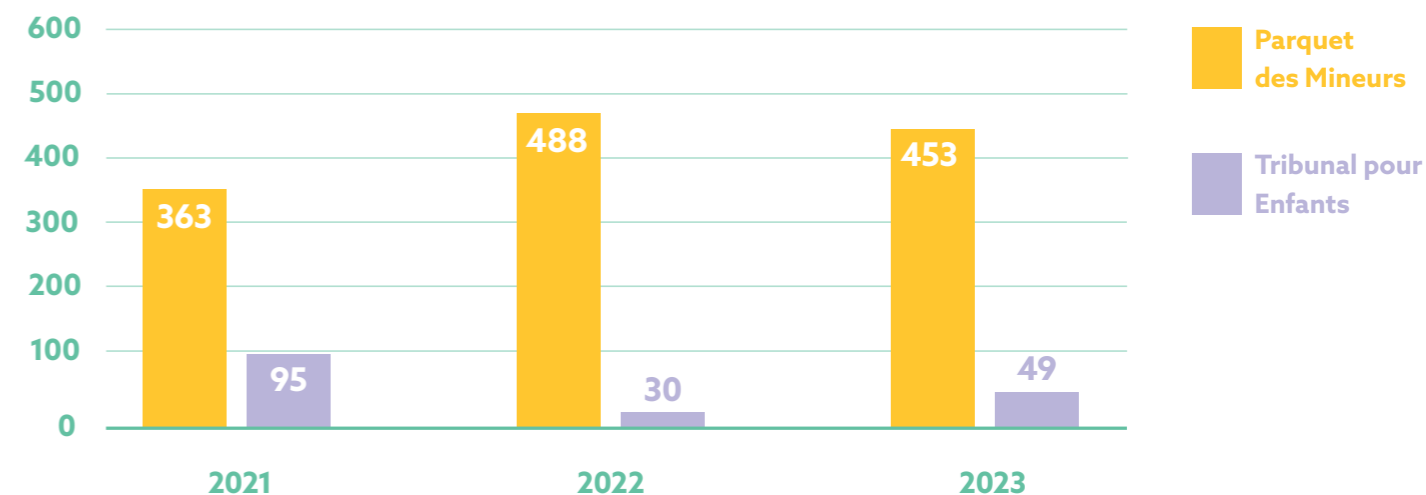
Après un regain important en 2021, à la suite de l'entrée en vigueur du Code de Justice Pénale des mineurs, il est constaté en 2023 un léger recul des saisines de 3 % par rapport à l'année 2022.

- Nous observons une baisse de 7% des saisines du Parquet par rapport à l'année 2022
- En revanche, le nombre des modules de réparation émanant des Juges pour Enfants est en nette hausse, soit une augmentation globale de 63%, même si ces saisines n'atteignent pas les niveaux connus avant l'avènement du CJPM.

“ Le service de réparation pénale a traité tout au long de l'année 407 mesures. ”



### ORIGINE DES SAISINES DE 2021 À 2023

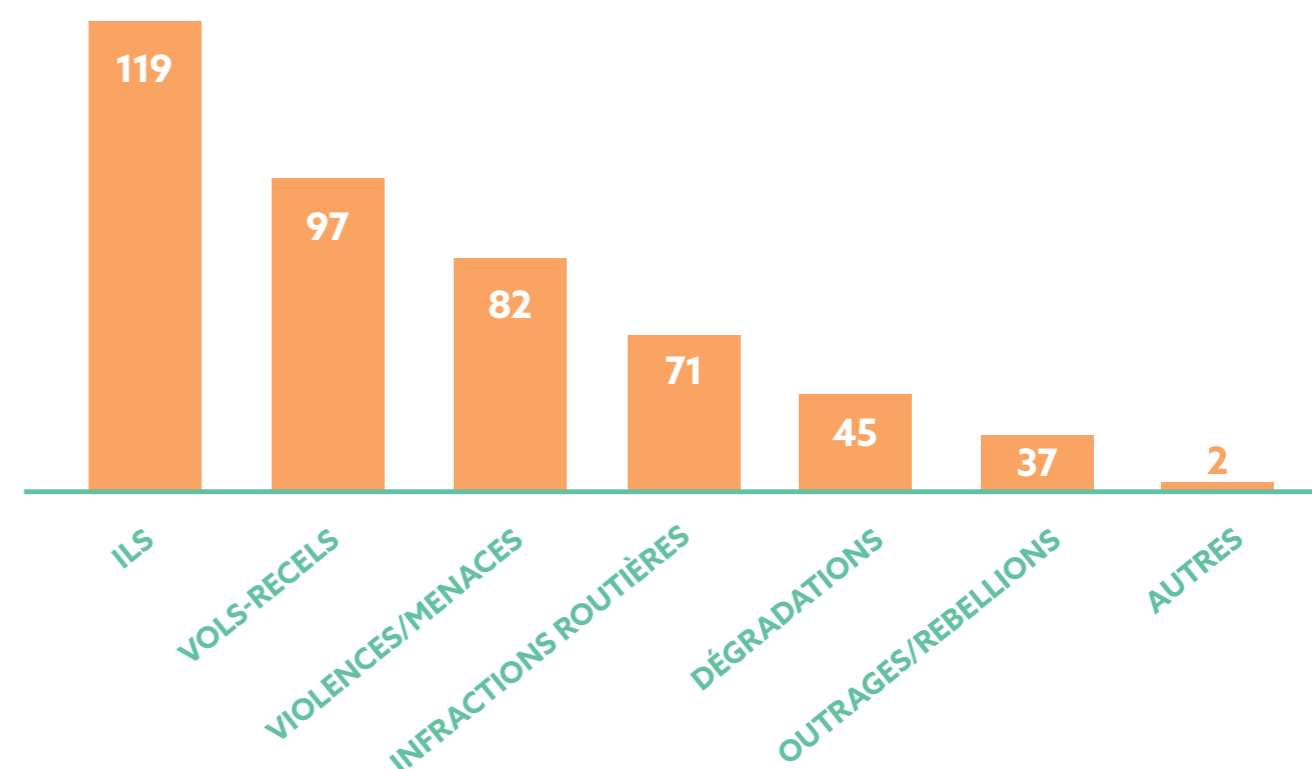


Force est de constater le faible taux des orientations en provenance des Juges des enfants, à savoir, près de 10 % de la totalité des saisines, même si nous relevons une nette augmentation de ces saisines par rapport à l'année dernière.

#### Des délais de prise en charge importants

En corrélation avec le nombre d'intervenants socio-judiciaires effectifs sur l'ensemble de l'année, et du fait de l'absence de remplacement rapide des professionnels, nous avons relevé un nombre important de mesures en attente conduisant à des délais de prise en charge pouvant atteindre 4 mois. Il convient cependant de préciser que les mesures émanant des Juges pour enfant sont attribuées dans le mois de leur entrée, en raison de la nécessité de les mettre en œuvre et de les finaliser avant la date d'audience inscrite dans la décision.

#### La typologie des délits rencontrés



La typologie des infractions qui nous ont été confiées en 2023 reste sensiblement la même par rapport aux années précédentes, tant en ce qui concerne leur nature, que leur proportion dans la répartition de l'ensemble des saisines.

- **Les atteintes aux biens (vols/recels/dégradations) représentent 32%** des délits, alors que les atteintes aux personnes représentent 68% des saisines
- **Les Infractions à la Législation sur les Stupéfiants (ILS), restent la catégorie d'infraction la plus importante** (+ de 26%), celle-ci regroupant à la fois les usages et la détention
- **Les délits liés à la sécurité routière sont également en augmentation** et se situent à plus de 15% des entrées
- Dans la catégorie Autres figurent les **délits de port d'arme**, et de **participation à un groupement en vue de la préparation de violences ou de destruction de bien**. Ceux-ci restent marginaux, de même que les délits d'atteinte sexuelle.

## LES ATELIERS ÉDUCATIFS

Ce sont des temps collectifs organisés en interne, qui réunissent un groupe de 5 à 15 jeunes sur des thèmes différents, et mobilisant des supports divers et variés.

Cette dimension collective vise à favoriser les liens, créer une dynamique et permettre des interactions plus riches autour de la thématique qui peut être en lien direct avec le délit commis ou revêtir un sens pour le mineur objet de la mesure.

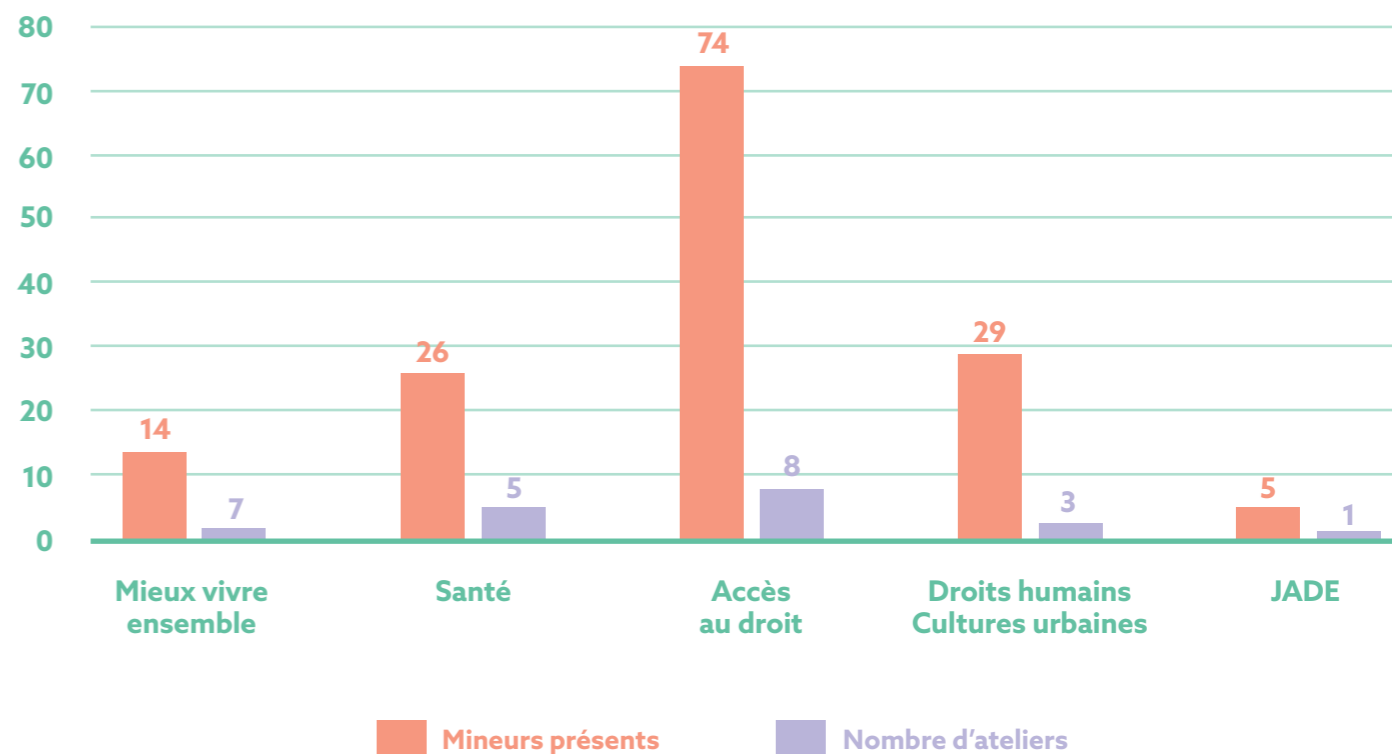
Ces ateliers se tiennent de manière régulière tout au long de l'année et sont animés par des prestataires extérieurs à l'Association.

## Les six modules mis en œuvre en 2023

- **ACCÈS AU DROIT ET JEU DE RÔLE**  
Ce temps collectif animé par un avocat allie informations, échanges et jeux de rôle. Il permet d'assurer une meilleure connaissance du fonctionnement de la justice, par une double approche théorique et pratique, avec l'objectif d'envisager pour le mineur qui y participe, une prise de conscience quant à sa responsabilité individuelle.
- **CONDUITES ADDICTIVES**  
Animé par un professionnel de l'Association Addictions France, cet atelier vise à porter un message de prévention et de réduction des risques et des dommages.
- **DROIT HUMAIN ET CULTURES URBAINES**  
L'objectif de ce temps collectif est de permettre aux mineurs d'aborder la notion de citoyenneté par l'éducation aux droits humains, afin de susciter une réflexion et une prise de conscience quant à leurs enjeux et leur impact positif dans la société.
- **THÉÂTRE FORUM**  
Au moyen du théâtre forum, la troupe des acteurs de la compagnie La mécanique de l'instant, de manière participative avec les mineurs, aborde de nombreuses problématiques sociétales, avec entre autres des réflexions communes sur les comportements à adopter pour résoudre les conflits mis en scène, sans recours à la violence ou la transgression.
- **CITOYENNETÉ ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE**  
Cet atelier qui vise la promotion de la citoyenneté à travers le vivre ensemble permet aux mineurs de réfléchir autour de la notion de préjugés, et ainsi de déconstruire certains stéréotypes ou représentations. Il s'articule autour des thématiques diverses comme la violence, les relations filles/garçons, les conflits inter-quartiers etc.
- **LES JEUNES AMBASSADEURS ET AMBASSADRICES DES DROITS (JADE)**  
Les JADE sont une émanation du Défenseur des Droits. Ils interviennent en binôme dans cet atelier qui vise à sensibiliser les mineurs sur leurs droits, à l'égalité et à la lutte contre les discriminations.

## Les chiffres des ateliers collectifs en 2023

### ATELIERS COLLECTIFS - NOMBRE ET FRÉQUENTATION



Avec 19 ateliers organisés en 2023, la réalisation du nombre d'ateliers reste stable par rapport aux 2 années précédentes (18 ateliers en 2022 et 21 en 2021).

À l'instar de l'année précédente, nous observons une disparité dans la répartition du nombre d'ateliers par thématiques, les ateliers Accès au Droit et Santé (Conduites addictives) étant les plus organisés. Ceci est lié d'une part au caractère transversal de l'atelier Accès au droit, et d'autre part au nombre de saisines importantes relatives aux ILS (Infractions à la Législation sur les Stupéfiants).

**La fréquentation des ateliers est en net accroissement.** En effet, **148 mineurs ont participé aux ateliers en 2023**, soit une augmentation de 37 % par rapport à l'année 2022, où seuls 108 mineurs ont été comptabilisés.



## LE CONTRÔLE JUDICIAIRE SOCIO-ÉDUCATIF (CJSE)

Le contrôle judiciaire est une mesure alternative à la détention provisoire, prononcée par un magistrat à l'encontre d'une personne mise en cause dans la commission d'un crime ou d'un délit, et qui intervient avant le jugement.

C'est une mesure d'accompagnement social et éducatif qui vise à favoriser l'insertion sociale et la prévention de l'infraction. Elle va permettre une réflexion autour des faits reprochés et des éventuelles conséquences sur les victimes.

L'accompagnement proposé s'inscrit pleinement dans le respect du cadre coercitif (obligations) fixé par le magistrat. En cas de non-respect de ces obligations, le contrôle judiciaire socio-éducatif peut être révoqué par le magistrat qui pourra alors demander ou décider d'un placement en détention provisoire.

“ Le CJSE a comptabilisé en 2023, 616 mesures entrées et 668 mesures sorties. ”

### L'ACTIVITÉ

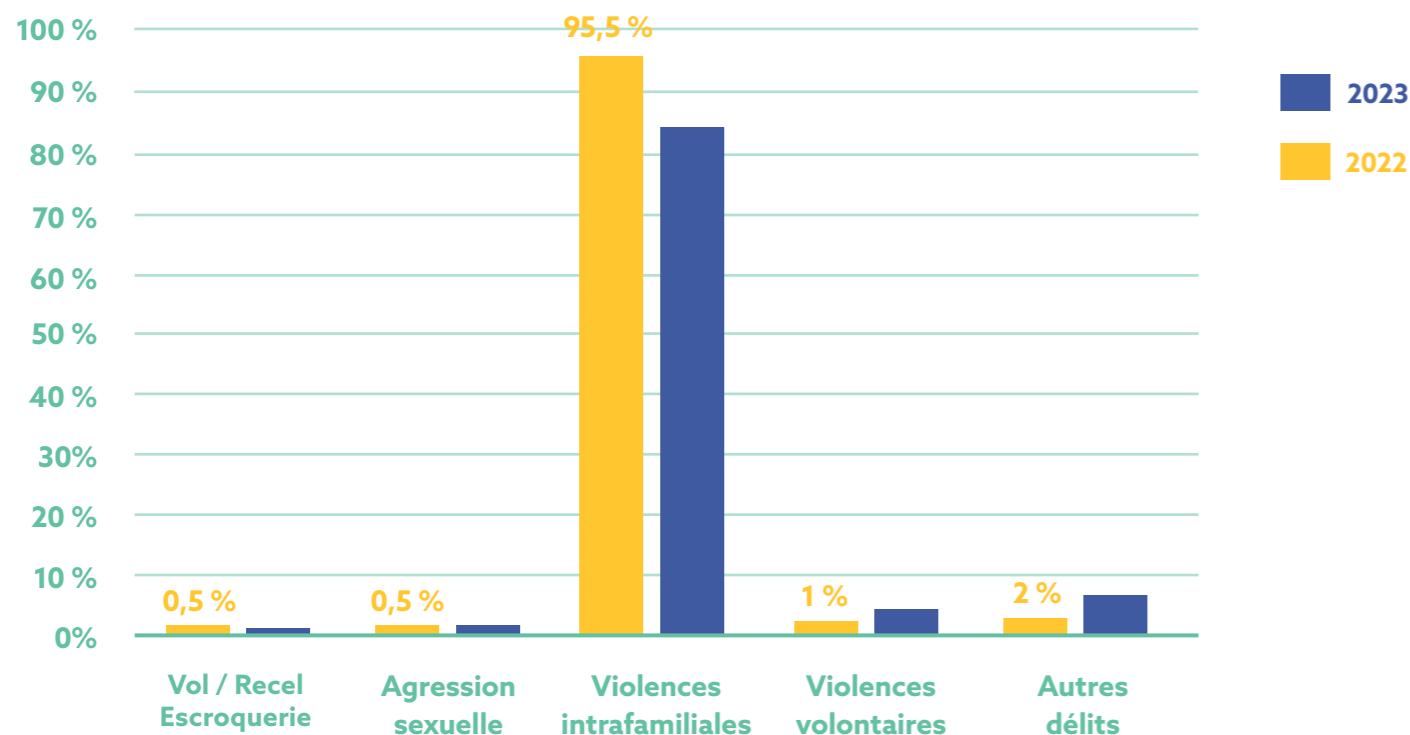
Le volume d'activité en 2023 reste globalement stable par rapport à la tendance observée ces dernières années. Le nombre de mesures sorties est en **légère augmentation de 3,4 % par rapport à l'année dernière** : en effet, en 2023, nous comptabilisons 668 mesures contre 646 en 2022. En revanche, le nombre de mesures entrées subit une baisse de 7,5% par rapport à l'année précédente : en effet, 616 mesures sont comptabilisées en 2023 contre 666 en 2022.

### NATURE DES INFRACTIONS

Ce niveau d'activité reste relativement haut et **témoigne de la confiance de la juridiction à l'égard du PAJE**, qui confirme son ancrage dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

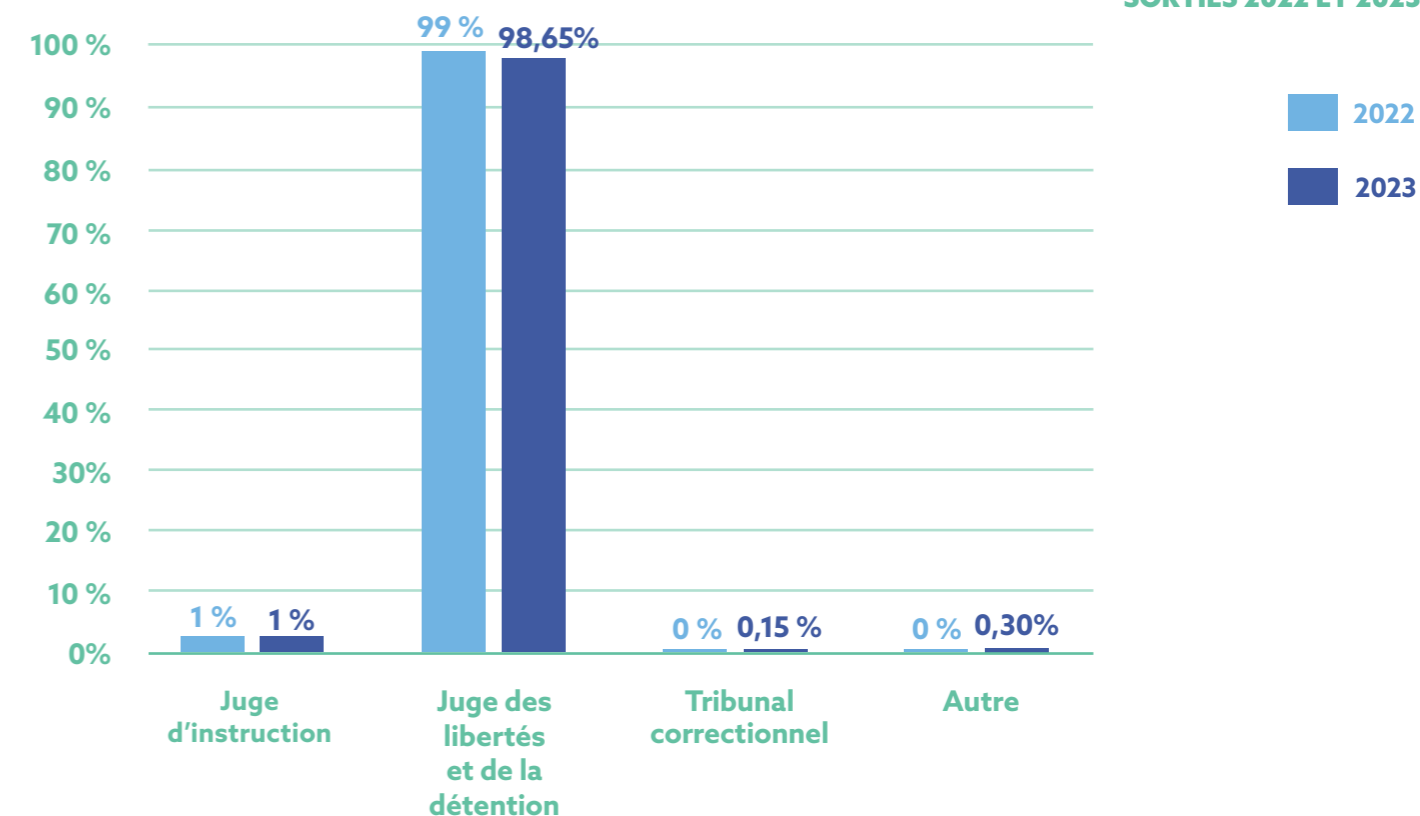
**Ainsi l'écrasante majorité des mesures confiées concernent les violences intrafamiliales qui représentent 85% de la totalité des saisines** ; même si ce pourcentage est en recul par rapport à l'année précédente où il s'élevait à 95,5%.

### NATURE DES INFRACTIONS - SORTIES 2022 ET 2023



## L'ORIGINE DES SAISINES

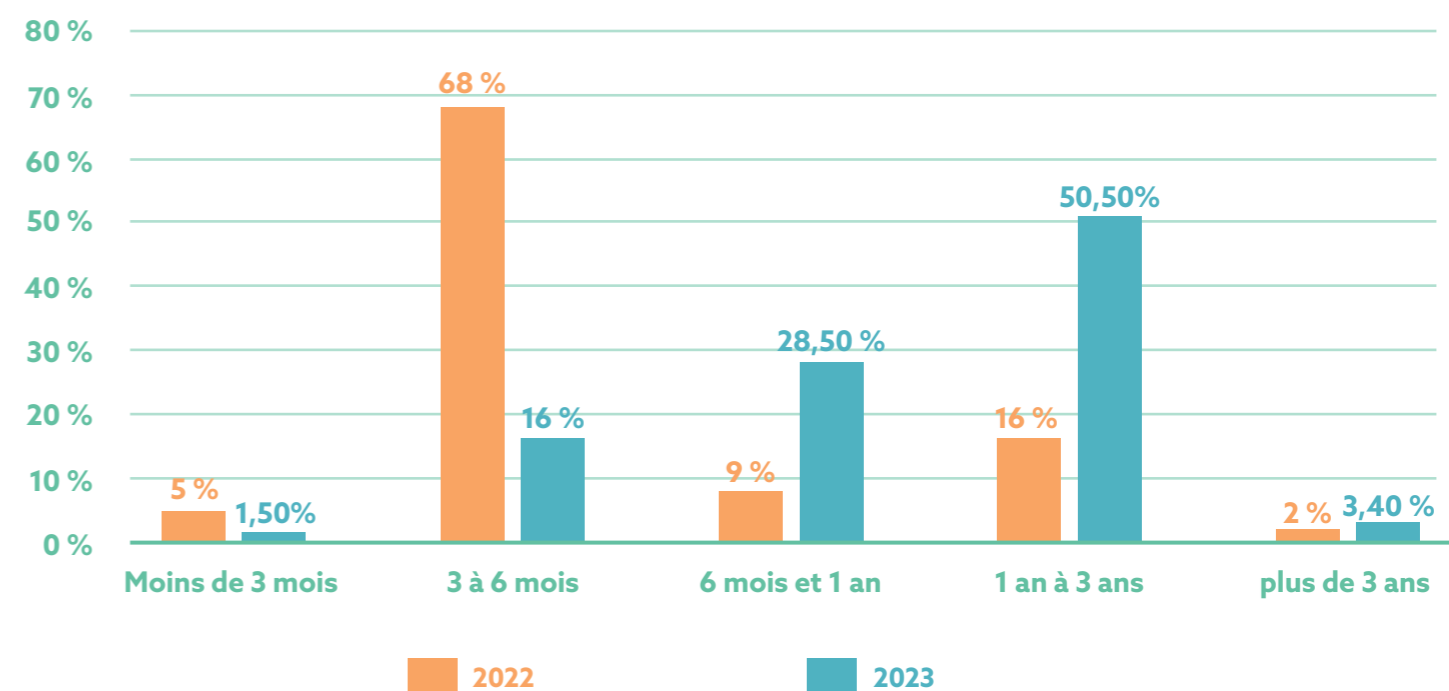
### ORIGINES DES MESURES SORTIES 2022 ET 2023



Comme l'année précédente les saisines émanent presque exclusivement des juges des libertés et de la détention, les mesures provenant des juges d'instruction (procédures criminelles) ou d'autres juridictions restant marginales.

## DURÉE DES MESURES

### DURÉES DES MESURES SORTIES - 2022 ET 2023



Nous relevons une baisse importante des mesures dont la durée est comprise entre 3 et 6 mois, segment le plus important en 2022. Les mesures dont la durée est comprise entre 6 mois et 1 an, ainsi que celles dont la durée se situe entre 1 an et 3 ans sont quant à elles en très nette progression, traduisant ainsi un nombre important de reports d'audience.

## LES PROFILS DES JUSTICIABLES

Comme l'année précédente, l'écrasante majorité des justiciables accompagnés est constituée d'hommes, majoritairement dans la tranche d'âge de 30 à 50 ans.

## SURSIS PROBATOIRE

C'est une mesure alternative à l'incarcération prononcée dans le cadre d'une condamnation. Elle est assortie de mesures de contrôle, d'obligations et d'interdictions destinées à lutter contre l'effet désocialisant des courtes peines.

### SES PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- Favoriser la continuité de l'action initiée dans le cadre du CJSE
- Garantir le respect des obligations légales.
- Favoriser la prise en compte de la victime et son indemnisation éventuelle
- Travailler sur la loi et le sens de la condamnation.

## L'ACTIVITÉ

La baisse des saisines de sursis probatoire s'est poursuivie en 2023. Aucune mesure n'a été confiée au service au cours de l'année, contre 3 mesures enregistrées en 2022. Les 2 mesures en file active au début de l'année 2023 sont sorties au 31 décembre.

Nous faisons déjà ce constat alarmant au cours des précédentes années, qui ont connu l'érosion rapide des sursis probatoires, alors que le service dispose de capacités pour les prendre en charge.

Il convient pour l'année à venir de **maintenir les échanges avec la juridiction avec l'objectif de l'amener à avoir recours au secteur associatif, l'intérêt d'une telle prise en charge étant de poursuivre l'accompagnement amorcé avec le justiciable dans le cadre du contrôle judiciaire ayant précédé la condamnation.**



## LE DISPOSITIF AGIR : ACTION GLOBALE, INDIVIDUALISÉE ET RENFORCÉE EN DIRECTION DES HOMMES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

C'est un dispositif qui permet l'éloignement en urgence du conjoint violent et sa prise en charge globale par la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis dans le cadre du contrôle judiciaire.

Il est déclenché par le parquet dans le cadre d'une convocation par procès-verbal, ordonné par le Juge des Libertés et de la Détention et mis en œuvre pour six mois maximum, renouvelables une fois.

L'objectif est double :

- Protéger immédiatement la victime et les enfants
- Réduire le risque de réitération de nouveaux faits en modifiant le comportement des auteurs.

Pendant toute la durée du contrôle judiciaire, le mis en cause bénéficie d'une prise en charge globale (médico-psychologique, psychiatrique, sociale, etc.). Le dispositif vise également à accompagner une sortie durable du protocole en assurant le relais avec les autres acteurs (CSAPA, structures de soins, hébergement social, etc.).

## L'ACTIVITÉ

Accueilli dans un pavillon situé à Pierrefitte-sur-Seine, le dispositif AGIR a compté **8 personnes** au total, dont **5 nouvelles orientations** de la part du tribunal de Bobigny, dans le cadre de leur placement sous contrôle judiciaire. Les personnes prises en charge étaient âgées de **22 à 61 ans**.

Elles faisaient toutes l'objet d'une ordonnance d'éviction du domicile et d'interdiction d'entrer en contact avec la victime présumée, sauf pour deux d'entre elles, pour qui le Tribunal n'a rien signifié. Les équipes ont alors rencontré une plus grande difficulté dans le travail de réflexion et de conscientisation des faits reprochés.

“  
AGIR a accueilli au cours  
de l'année 2023,  
8 personnes.”

Le maintien du lien entre la victime présumée et la personne mise en cause ne permet pas réellement aux deux parties de prendre la distance et le recul suffisant pour opérer une séparation ou une remise en question des habitudes de vie du couple.

Sur les 8 personnes accueillies, 5 présentaient des **problématiques d'addictions**, principalement autour de la consommation d'alcool. Seul l'un d'entre eux était consommateur de cannabis.

## PERSPECTIVES 2024

**Se mobiliser pour se perfectionner, améliorer ses modes de fonctionnement et parvenir à réaliser une activité en constante progression.**

À cet égard, et en perspective de l'année 2024, plusieurs pistes d'amélioration s'ouvrent à nous.

Tout d'abord, en ce qui concerne le dispositif AGIR, nous souhaitons pouvoir disposer de places en interne, sans avoir besoin de recourir à une ordonnance de magistrat. En effet, dans le cadre du contrôle judiciaire, des personnes évincées de leur domicile, sans solution stable d'hébergement, peuvent se présenter à nos services. Ainsi, notre projet serait de pouvoir disposer de 6 places en interne et d'en préserver 3 pour le Tribunal ; ce qui permettrait de rentabiliser et d'accroître notre activité.

De plus, pour parfaire notre accompagnement, nous souhaitons développer le travail en réseau, accroître notre partenariat qui malheureusement change souvent du fait du turn over inhérent au département, tant en termes de santé, que de soins, de logement et d'emploi. Notamment, nous souhaiterions renforcer le lien avec les avocats de permanence.

Enfin, pour parfaire et développer notre activité, nous souhaiterions recruter un psychologue afin d'intégrer en interne la dimension thérapeutique du dispositif.

## LES STAGES DE RESPONSABILISATION POUR AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

### CADRE LÉGAL

Le stage de responsabilisation mis en œuvre au sein du PAJE est encadré par 2 dispositions :

- d'une part, la loi n° 2014-873 du 04 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, modifiant l'article 41-1 2° du code de procédure pénale. Aux termes de cet article, le Procureur de la République peut : « Orienter l'auteur des faits vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle ; cette mesure peut consister dans l'accomplissement par l'auteur des faits, à ses frais, (...) d'un stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes (...) ».
- D'autre part, la loi n° 2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein du couple et de la famille a instauré un stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple. Le stage peut être décidé par le Juge aux Affaires familiales lors du prononcé d'une ordonnance de protection.

### OBJECTIFS

Le stage vise à sensibiliser les participants sur les conséquences familiales, professionnelles et sociales des violences commises au sein du couple et à les responsabiliser en les amenant à analyser les origines et les mécanismes de la violence.

La finalité de ce stage est de prévenir la commission ou la répétition d'actes violents, en favorisant une prise de conscience sur le vécu des victimes et des enfants du couple.

## CHIFFRES CLÉ DES STAGES DE RESPONSABILISATION

Au cours de l'année 2023, les sessions de stage se sont déroulées sur 2 jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, à raison de **trois à quatre stages par mois**, voire de manière exceptionnelle 6 à 8 stages sur le mois.

Le nombre de stages organisé est **en augmentation de plus de 48%** par rapport à l'année 2022.

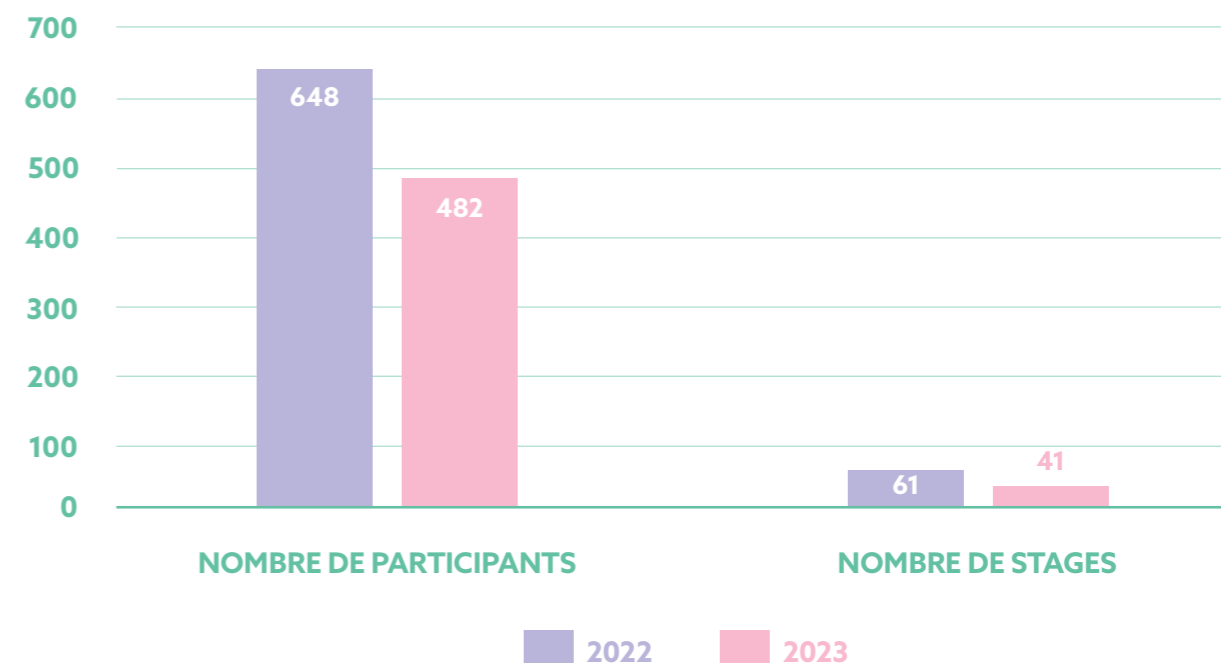
Ainsi **61 stages se sont déroulés** sur l'année, contre 41 en 2022, **réunissant 648 stagiaires**, orientés essentiellement par le tribunal judiciaire de Bobigny. Ici également, nous observons une augmentation de 34% de participants par rapport à l'année précédente.

**La très grande majorité des orientations est issue des alternatives aux poursuites**, alors qu'un nombre marginal de justiciables doit effectuer le stage à l'issue d'une condamnation, voire d'une ordonnance de protection prise par un Juge aux affaires familiales.

- **68 personnes ont fait l'objet d'une note de carence** adressée au magistrat, entraînant l'absence de validation du stage.
- **7 personnes ont vu leur stage annulé** pour diverses raisons (déménagement, problème de santé, de langue)
- **24 personnes ont fait l'objet d'un report** de stage sur l'année 2024, après avoir justifié leur absence.

“  
Le PAJE a réalisé tout au long de l'année 2023, 61 stages de responsabilisation pour 648 stagiaires, dont 7 stages de femmes concernant 106 personnes.  
”

## ÉVOLUTION STAGES / PARTICIPANTS

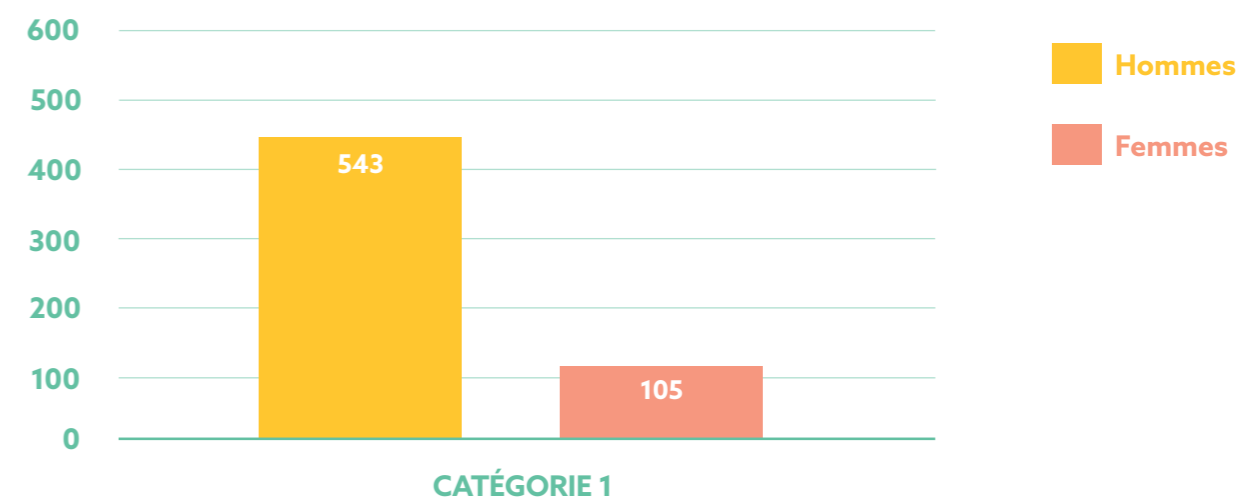


## PROFIL DES STAGIAIRES

Si la très grande majorité des stagiaires concerne des hommes, il convient toutefois de relever que **7 stages de femmes** se sont déroulés sur l'année, représentant 106 femmes, soit un peu plus de 16% du total des stagiaires.

L'augmentation du nombre de femmes mises en cause pourrait s'expliquer par le fait que les magistrats qualifient plus que par le passé des violences conjugales en "violences conjugales réciproques", alors même que l'homme n'a pas toujours déposé plainte.

## RÉPARTITION PAR SEXE



## PERSPECTIVES 2024 DES STAGES

Compte tenu du nombre de saisines en augmentation, et pour une meilleure gestion des flux de mesures qui nous sont confiées, le renforcement de l'effectif apparaît nécessaire pour l'année à venir. L'objectif visé étant l'organisation de 2 stages par semaine, au lieu de 2 actuellement.

## LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT PROTÉGÉ - MAP

### SÉCURISER L'EXERCICE DU DROIT DE VISITE DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCES DANS LE COUPLE

Le dispositif d'accompagnement protégé prévoit l'accompagnement de l'enfant par un adulte, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père. Il permet d'éviter tout contact entre la mère et le père auteur de violences et permet à l'enfant de s'exprimer librement avec un tiers. Cette personne morale qualifiée, c'est à dire appartenant à une association et formée, est souvent de l'âge des grands-parents, puisque ce sont en général, des retraités qui reçoivent un défraiement.

Un comité de pilotage se réunit tous les 2 mois. La coordination est assurée par l'Observatoire départemental des violences envers les femmes.

En 2023, ce dispositif a multiplié les partenariats dans le département et on peut citer :

- Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis via son Observatoire départemental des violences envers les femmes
- La CRIP 93 et le service social départemental
- Le tribunal judiciaire de Bobigny
- L'association la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis
- L'institut de victimologie de Paris
- La Caisse d'Allocations Familiales 93
- La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de Seine-Saint-Denis
- Le ministère de la Justice et les associations SOS Victimes 93
- Et SOS Femmes 93.

“

Tout au long de l'année 2023, 24 mesures d'accompagnement protégé ont été prononcées par le juge des affaires familiales concernant 51 enfants 22 filles et 29 garçons de 3 à 17 ans.

”

#### L'ACTIVITÉ

Pour l'année 2023, il faut noter que l'activité du service a concerné 24 mesures, qui ont été ordonnées au cours de l'année. Et parmi elles, 20 mesures ont bénéficié d'accompagnements, dont 4 ont été renouvelées en accord avec le COFIL. Une mesure était hors du département ; deux mesures ont fait l'objet d'un refus par le père et pour une mesure, le père ne s'est pas présenté.

Le nombre d'enfants concernés par les mesures au cours de l'année 2023 est de 51, dont 22 filles et 29 garçons de 3 à 17 ans.

Les entretiens réalisés sont au nombre de 294 : 114 entretiens préalables, 96 entretiens intermédiaires et 84 entretiens de fin de MAP.

Le nombre d'accompagnements total s'élève à 258, soit l'aller et retour de la mère chez le père et du père chez la mère.

D'un point de vue qualitatif, il faut noter qu'au cours de la mesure, le travail d'évaluation, de soutien, d'orientation et d'accompagnement effectué auprès des mères, aboutit pour la majorité des situations à l'autonomisation des femmes : en effet, sauf quelques rares exceptions, celles-ci ne sont plus sous emprise, elles effectuent des formations, trouvent un emploi, un logement, en un mot elles organisent leur vie autrement.

De plus, nous observons aussi une évolution positive des enfants.

Le partenariat a été renforcé selon la problématique singulière des situations. Pour les femmes (et leurs enfants), nous avons développé cette année notamment le partenariat avec :

- Centres Psycho-trauma pour les femmes (de rares hommes aussi)
- SOS Victimes 93 (Magali MORALES)
- Les services de droits communs, les services sociaux de secteur, PMI
- Les services de protection de l'enfance : ASE, Associations (pour les enfants suivis en AEMO, MJIE)
- Médecin de PMI
- Tous les services gravitant autour des familles : Contrôle Judiciaire, Pôle Emploi, Avocats, CIDFF, SOS Femmes, SOS Victimes 93, hôpital Ballanger, etc.

Les enfants sont dans la majorité des situations orientés vers une psychologue spécialisée dans les prises en charge de psycho traumatisme. Cet étayage thérapeutique permet d'évaluer le trauma avec les enfants et les pistes de travail possibles parent/enfant.

Concernant les hommes, le suivi de la MAP a permis soit que certains soient orientés vers le service social, soit de se mobiliser pour changer de comportement tant à l'égard des enfants que de la mère, soit pour quelques-uns d'être suivis par le psychologue du service, soit pour d'autres plus rares, d'obtenir la garde de(s) enfant(s).

Mais il reste de nombreux axes à mettre au travail pour améliorer l'accompagnement des problématiques rencontrées par les hommes et plus particulièrement concernant le rapport à la violence, leur représentation de la fonction paternelle et parentale, les addictions telles que l'alcool ou la toxicomanie.

Tout au long de l'année, ce service a été administré par une coordinatrice en charge du travail administratif, des entretiens, du soutien aux personnes selon les besoins, des astreintes, de la rédaction des rapports au JAF, des informations préoccupantes à la CRIP, de l'organisation des accompagnements, du soutien aux accompagnantes, des COFIL.

#### LES PERSPECTIVES 2024

Les perspectives de 2024 s'inscrivent dans un effort constant de pérenniser les accompagnements dans le cadre des MAP.

L'association y dédie une équipe mobilisée, la coordinatrice et le psychologue arrivé en mars 2023, avec des partenaires.

Dans cette perspective, la création d'une unité violences dans le couple a été mise en place. L'intégration de la MAP dans cette unité aux côtés d'autres dispositifs tels que le protocole Féminicide (jusqu'à ce début d'année 2023), l'Espace Rencontre Protégé, est une opportunité de valoriser les modalités spécifiques de visite et d'hébergement dans un objectif de protection de la mère et des enfants, pris dans un contexte de violences conjugales.



## ESPACE DE RENCONTRE PROTÉGÉ ERP

L'Espace rencontre protégé est un dispositif qui permet d'accueillir les auteurs de violences dans le couple et leurs enfants dans un lieu dédié. Il permet d'organiser et de médiatiser leurs rencontres, en privilégiant l'intérêt et la sécurité de l'enfant et la victime de violences.

La vacance du poste de psychologue a suspendu le fonctionnement de l'espace de rencontre protégé, l'ERP, pour le premier trimestre 2023. L'activité a repris courant le mois de mars. Le nouveau binôme coordinatrice/psychologue a dû prendre ses marques et, le travail, trouver une nouvelle organisation.

Ce nouveau binôme porte l'accent sur la dernière lettre de l'acronyme ERP pour en faire son premier objectif qui est de **protéger**.

- Protéger le parent gardien de la violence du parent visiteur en assurant sa sécurité physique, en les isolant l'un de l'autre de façon qu'il n'y ait aucun contact de quelque nature que ce soit.
- Protéger les enfants des violences du parent visiteur au moment de la visite, mais aussi les protéger des effets des violences passées, en assurant une protection physique et psychologique en temps réel.
- Protéger le parent visiteur de lui-même, de ses propres violences, de tout éventuel passage à l'acte qui pourraient être condamnés au pénal.

Notre vigilance est particulièrement centrée sur l'enfant. Nous restons attentifs à la protection de l'enfance, qui relève du juge des enfants et à l'intérêt supérieur de l'enfant, qui lui relève du juge aux affaires familiales.

Le cadre de l'ERP se définit comme un espace à fortes contraintes. Il dépend des contraintes suivantes :

- **Judiciaires**, telles que les ODP, les OME, les jugements ;
- **Temporelles** (une heure, deux fois par mois) ;
- **D'âge**, il ne convient pas aux enfants de moins de trois ans ;
- **De sécurité**, les parents ne doivent pas se croiser, les horaires de présentation aux ERP doivent être rigoureusement décalés. D'autre part, les enfants ne doivent jamais être seuls avec le parent visiteur, la présence permanente du binôme aux rencontres doit être assurée.
- **De localisation**, il ne peut y avoir de sortie.

Pour répondre à l'ensemble de ces contraintes, il est nécessaire d'effectuer une évaluation préalable pour s'assurer de la faisabilité des rencontres dans le strict respect des diverses contraintes ci-dessus énumérées. Des rendez-vous sont proposés à chacun des membres de la famille. Quand la rencontre peut être envisagée, le temps de la rencontre est formalisé par un calendrier.

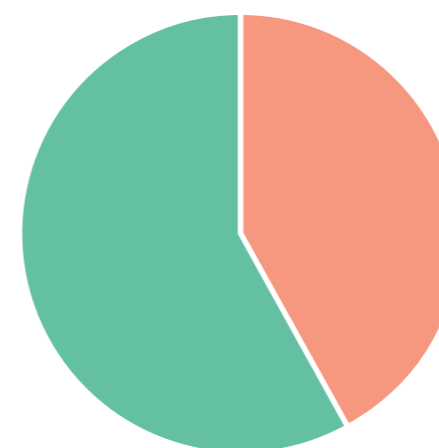
## BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

En 2023, 31 ordonnances ont été traitées par l'Espace Rencontre Protégé pour 64 enfants.

### Nombre d'enfants suivis

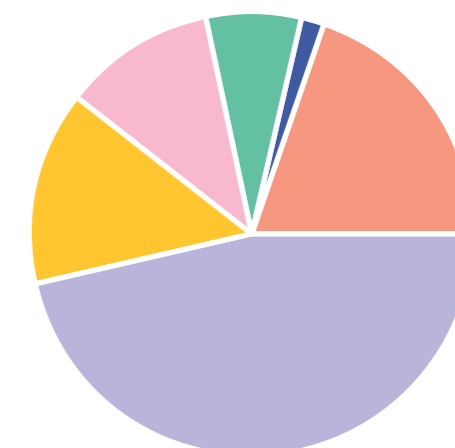
FRATRIE (en nombre d'enfants par famille)	NOMBRE DE FAMILLES SUIVIES (en fonction du nombre d'enfants)	NOMBRE D'ENFANTS SUIVIS
1	11	11
2	11	22
3	5	15
4	4	16
5	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>64</b>

### Répartition par sexe



■ Hommes ■ Femmes

### Tranches d'âge



■ de moins de 3 ans ■ 3 à 6 ans ■ 6 à 10 ans  
■ 10 à 15 ans ■ 10 à 15 ans ■ + de 18 ans

70 % des enfants se situent dans la tranche d'âge de maternelle à la fin du primaire (entre 3 et 10 ans). Cette plage de l'enfance du point du développement physique et affectif est particulièrement importante du fait de la vulnérabilité du jeune enfant. Afin de pouvoir exprimer ses besoins, il est primordial qu'il ait intériorisé un sentiment de sécurité suffisamment opérant. Nous sommes donc particulièrement attentifs à ce que notre dispositif ne vienne pas mettre à mal sa capacité de résilience (quand celle-ci est encore présente) et/ou ne vienne renforcer des psycho traumatismes existants.

“ L'ERP a traité tout au long de l'année  
31 ordonnances pour 64 enfants. ”



## État marital du couple parental avant la séparation

	MARIÉ	DIVORCÉ	PACSÉ	CONCUBINAGE	TOTAL
COUPLE	5	15	1	10	23

65% des couples sont divorcés ou en cours de divorce au moment de la mesure en ERP.

### Nombre des mesures mises en œuvre, non exécutions et motif

Il existe trois grandes catégories de non-exécution de la mesure de l'ERP :

- En raison d'une erreur d'orientation du JAF : 35%
- Du fait, de l'un des deux parents : 30%
- Du fait de l'évaluation de l'ERP : 35%
- **Plus de la moitié des mesures ordonnées en ERP n'ont pu aboutir à des rencontres entre le parent visiteur et l'enfant(s) (17 sur 31).**

Pour les deux tiers des non-exécutions, un travail de rencontre et d'échanges, souvent chronophage, a eu lieu avant d'aboutir à une non-exécution. Nous prenons le soin d'accompagner chaque situation jusqu'à son terme avant toute transmission au JAF.

### En comparaison avec l'année 2022

La comparaison reste difficile d'une année sur l'autre tant les critères d'analyses et de fonctionnement ont été modifiés par le remplacement du psychologue dans le dispositif.

Pour autant, en données brutes, l'augmentation des orientations en ERP est significative. En 2022 il y a eu 24 orientations par le TJ vers les ERP contre 34 cette année. Cette charge de travail doit être prise en compte par l'institution afin de ne pas surcharger le binôme de l'ERP par des missions annexes.

### CONCLUSION ET PERSPECTIVES

- L'évaluation préalable à toute rencontre des enfants avec le parent auteur des violences est une étape incontournable au respect du meilleur intérêt de l'enfant et de sa **PROTECTION**
- Le travail pluridisciplinaire en interne et avec les partenaires extérieurs reste essentiel pour appréhender les besoins et la dynamique familiale (psychologues, victimologues, service social, structure de soins, juriste, CRIP, etc.) en assurant la **PROTECTION** de tous (parent gardien, parent visiteur et enfant)

**Elise LOUBOUTIN**  
Directrice du pôle PAJE

**Rodolphe BANG**  
Chef de service  
des activités  
socio-judiciaires



# BILAN DES ACTIVITÉS

## L'exercice du droit de visite en Espace de rencontre et la Médiation familiale ADEF Médiation

“

Tout au long de l'année 2023, ADEF Médiation a comptabilisé 1 238 visites pour l'Espace rencontre, 795 entretiens préalables, 214 séances de médiation et 112 processus engagés en séance pour le service de Médiation familiale. Le service a également mis en place 18 médiations dans le cadre du partenariat avec le tribunal judiciaire, et réalisé 9 permanences à la cour d'appel. Enfin, 197 permanences d'information ont été réalisées en partenariat avec les communes.



Il s'agit d'un service d'aide et de soutien aux familles ayant besoin de restaurer ou préserver les liens familiaux et/ou prévenir les conséquences d'une fragilisation du système familial. Ce service comprend plusieurs missions et est composé de deux services :

ESPACE RENCONTRE proposant des visites en présence d'un tiers professionnel, afin d'offrir un espace sécurisant et protecteur aux enfants et à leurs parents (et/ou famille élargie). Nous réalisons la mise en œuvre de rencontres :

- À la demande d'un Juge aux Affaires Familiales, la cour d'appel
- À la demande du Juge des Enfants (ou de l'A.S.E) dans le cadre de visites médiatisées

LA MÉDIATION FAMILIALE est un processus axé sur l'autonomie, la responsabilité d'adultes et d'enfants concernés par des situations de séparation et ou de désaccord au sein du système familial. Le médiateur familial, tiers neutre, impartial, indépendant, soumis à la confidentialité et qualifié, favorise, à travers l'organisation d'entretiens, leur communication et la gestion de leurs désaccords de couple ou concernant la parentalité.

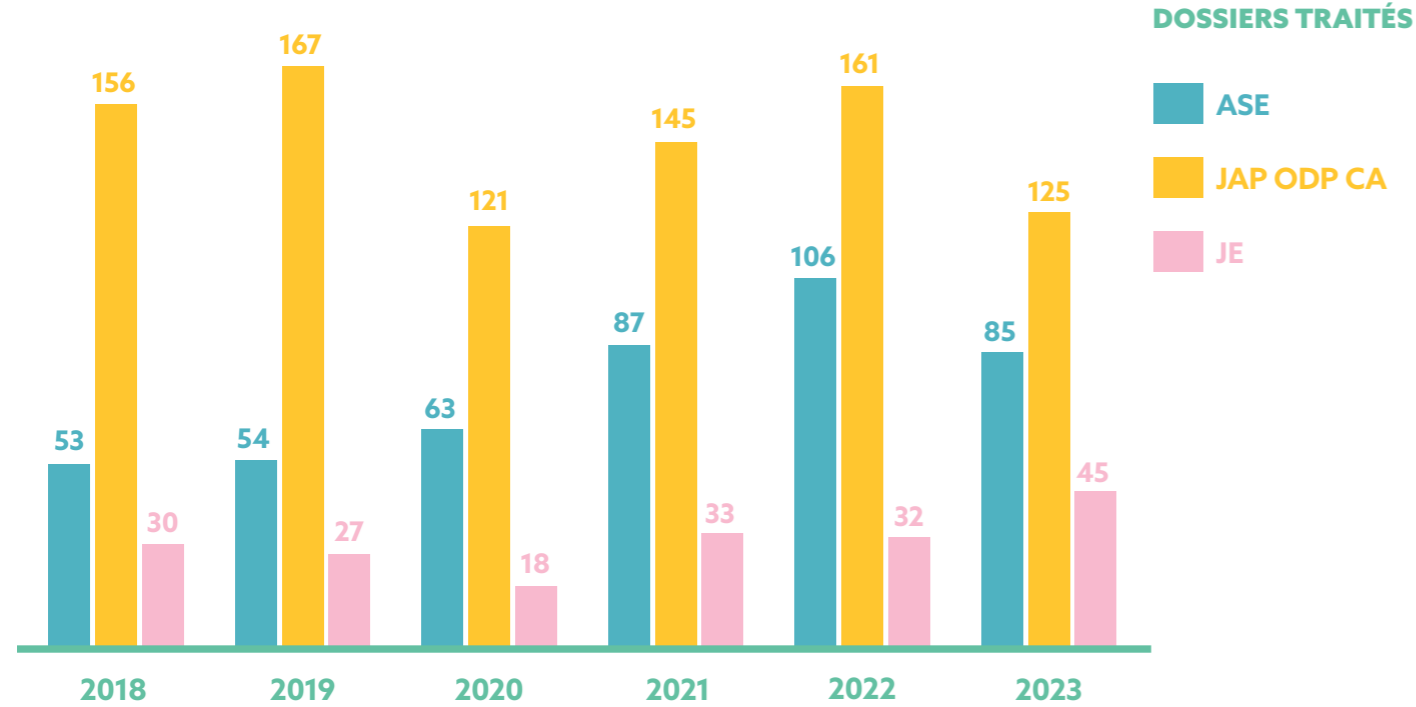
”



# L'espace rencontre

## L'ACTIVITÉ

Évolution du nombre de droits de visite enregistrés en fonction de l'origine de la demande (enregistrés par le service)



En 2023, 255 situations ont été enregistrées. Cette année le nombre de droits de visites diligentés par les Magistrats JAF est inférieur aux années précédentes. Il faut savoir qu'un important partenariat a été réalisé avec le tribunal de Bobigny afin de solliciter les services en fonction de leur disponibilité.

Le nombre de saisines des situations ASE est inférieur à l'année précédente mais nous constatons le renouvellement quasi systématique de droits de visites déjà encadrés par notre service et donc, qui ont perdurés sur 2023.

Malgré une équipe restreinte (4 professionnels, 2,8 ETP), nous maintenons la qualité et le nombre de droits de visites diligentés par les JAF, les JE et directement par l'ASE. Par ailleurs, la complexité des situations augmente les temps d'échanges entre professionnels et avec les partenaires. Elle donne aussi également lieu à davantage de rendez-vous entre les visites (accompagnements des parents dans leur parentalité, proposition de temps d'échanges aux enfants).

Cette année notre activité s'est déployée comme suit :

- **85 droits de visites pour l'Aide Sociale à l'Enfance** ont été traités (le nombre d'heures de droits de visites confiées par les services ASE représente 55% de notre activité).
- **45 droits de visite diligentés par les Juges des Enfants** directement (16% de notre activité est réalisée pour les droits de visites JE)
- **Sur les 125 droits de visites JAF/cour d'appel traités** : 110 ont été diligentés par les JAF (dont 20 situations concernent des ordonnances de protection et 12 proviennent de la cour d'appel). Aussi, cette année, nous avons poursuivi trois situations JAF, en attente de nouveau Jugement, dans un cadre contractualisé avec accord des deux parents. (Financement CAF et cour d'appel). 29% de notre activité sont dédiés à l'encadrement de ces visites

## Visites réalisées et non réalisées

Années	NOMBRES DE VISITES EFFECTUÉES			NOMBRES D'HEURES DE VISITES			NOMBRES DE VISITES ANNULÉES		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
ASE	654	792	708	836	1275	1169	238	178	179
JE	92	234	293	109	304	345	14	55	46
JAF ODP CA JAF Contractualisation	374	471	237	589	829	608	120	102	79
<b>TOTAL</b>	<b>1120</b>	<b>1497</b>	<b>1238</b>	<b>1534</b>	<b>2408</b>	<b>2122</b>	<b>372</b>	<b>335</b>	<b>304</b>

## LA PRISE EN CHARGE DES FAMILLES

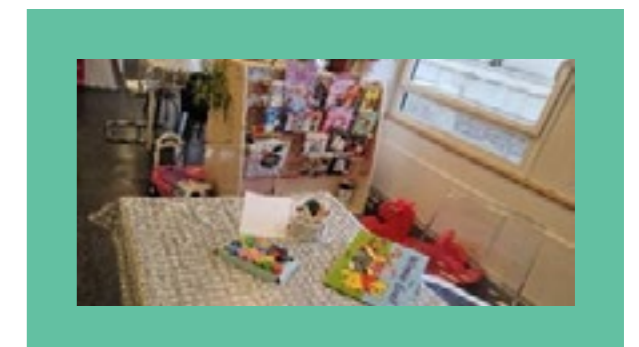
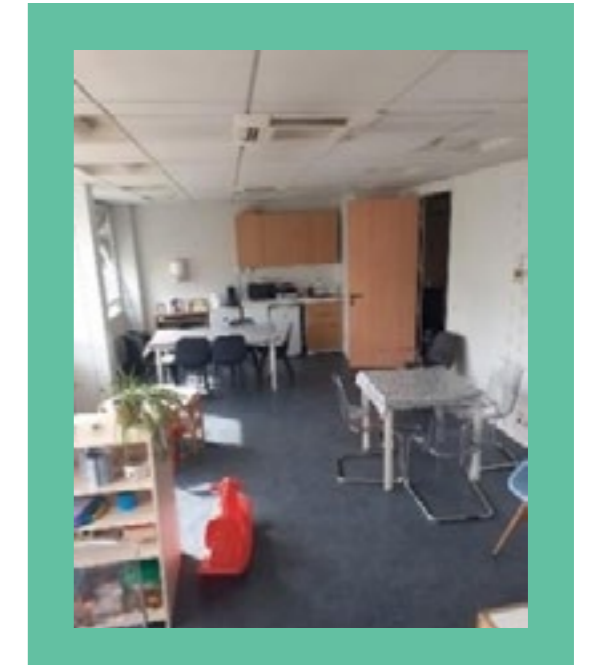
Au-delà de l'entrée principale, nous utilisons au rez-de-chaussée une salle pour isoler les parents hébergeant ou les professionnels, en charge des enfants, afin qu'ils ne croisent pas le parent visiteur.



Nous disposons de quatre pièces aménagées pour recevoir les familles. Toutefois, si besoin, lors des journées chargées, nous pouvons utiliser d'autres salles d'entretiens mutualisées.

Une grande salle est à disposition des familles avec des espaces séparés pouvant ainsi permettre une prise en charge adaptée selon la situation.

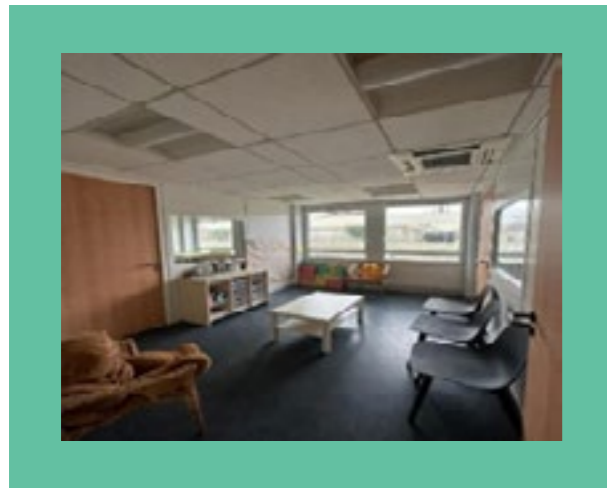
Les espaces : un coin cuisine, un coin livres, dinette, Lego, jeux de motricités, etc.



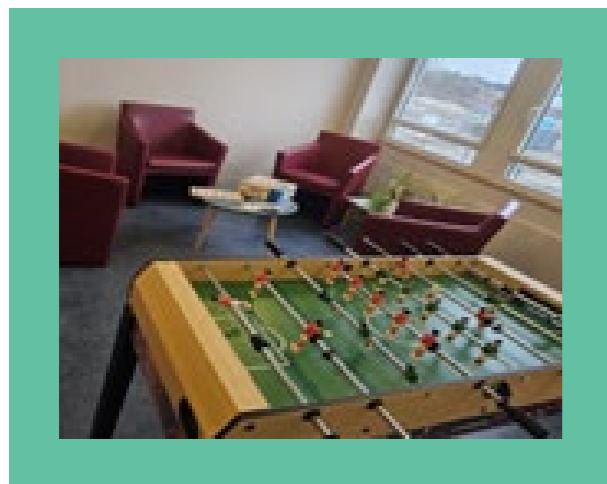
Le service dispose également d'une salle permettant d'accueillir les bébés et les jeunes enfants. Elle est munie d'une table à langer, d'un tapis, de peluches et de jeux adaptés.



Une salle est spécialement dédiée aux activités manuelles et de peinture.



Enfin la dernière salle, privilégiée par les adolescents, dispose de fauteuils, de jeux de société et d'un babyfoot.



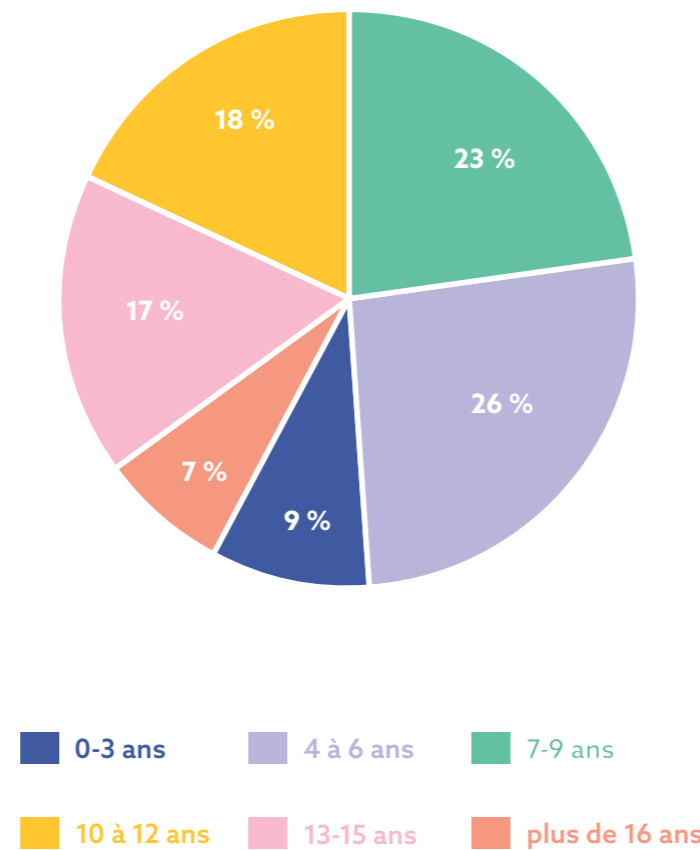
## Les situations confiées par l'ASE et les Juges des Enfants

Le service intervient pour 20 circonscriptions. Nous sommes principalement sollicités par les circonscriptions de Montreuil, Rosny-Sous-Bois, Le Bourget et Noisy le sec.

Nous sommes régulièrement en contact avec les chefs de circonscription et les référents des familles.

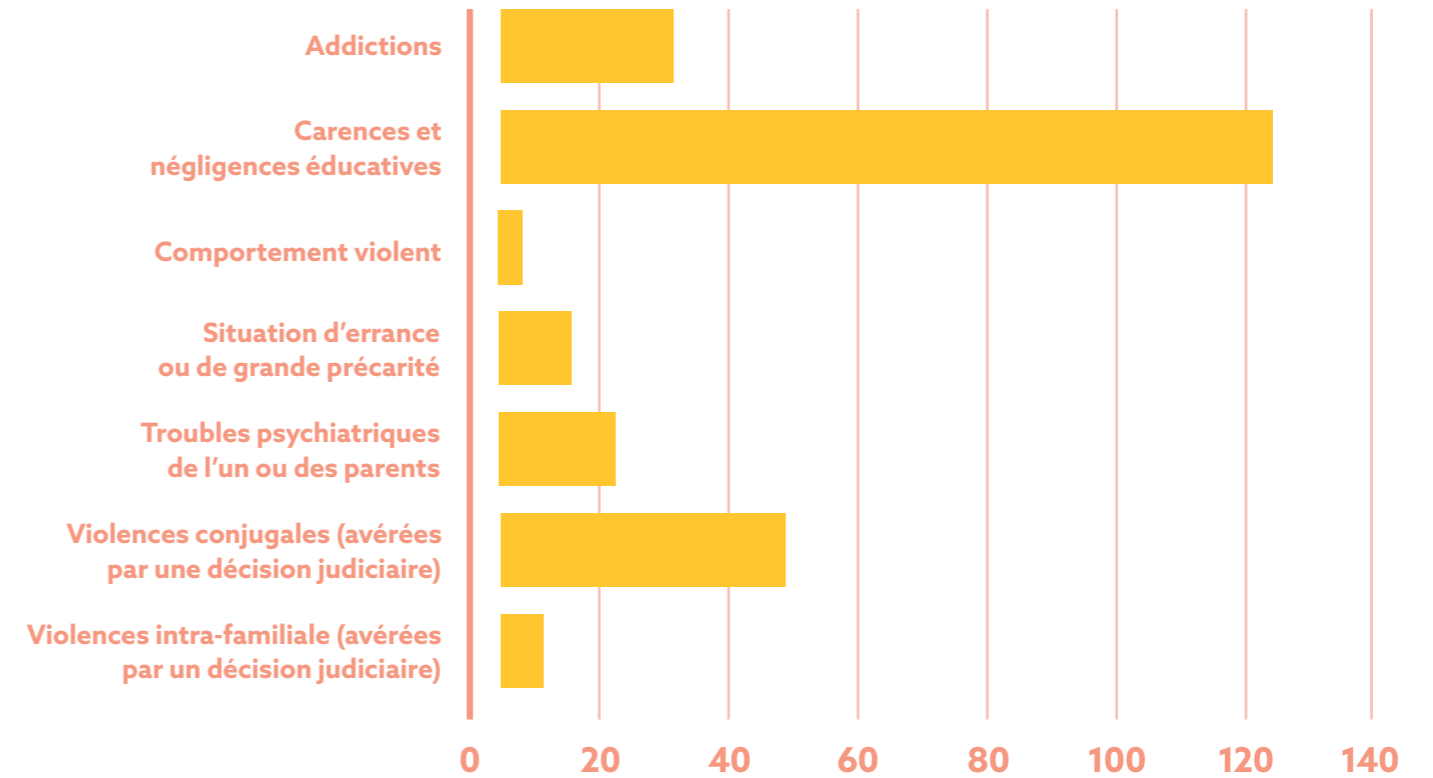
Toutefois, certaines circonscriptions restent difficiles d'accès (téléphoniquement, les références sont parfois vacantes au sein des circonscriptions). Nous continuons à nous mobiliser pour maintenir le travail de partenariat dans l'intérêt de chaque famille.

### TRANCHES D'ÂGES DES ENFANTS CONCERNANT LES SITUATIONS ASE/JE

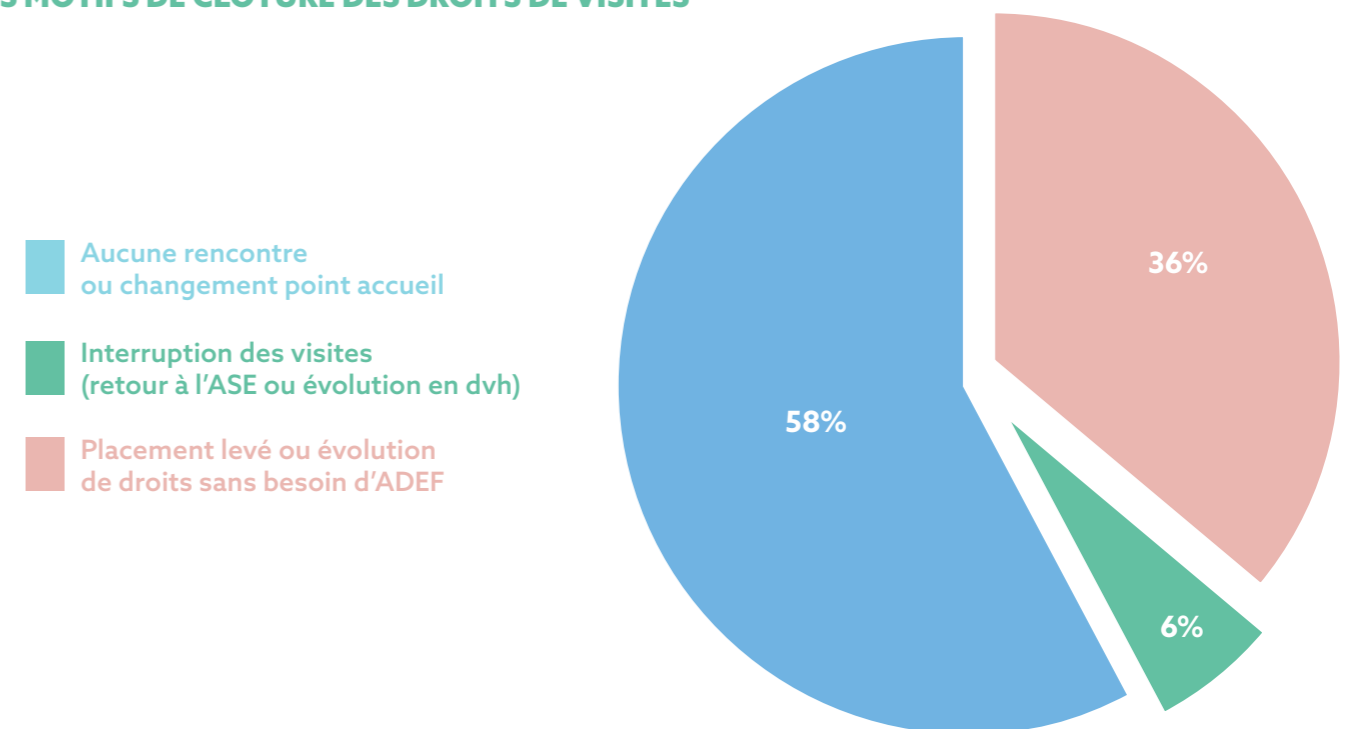


“ Sur les 85 familles encadrées dans le cadre de droits de visite, 37 concernent des nouvelles demandes adressées au service. ”

### PROBLÉMATIQUES DES PARENTS VISITEURS REPÉRÉS PAR LES MAGISTRATS (EN NOMBRE DE PERSONNES)



### LES MOTIFS DE CLÔTURE DES DROITS DE VISITES



Les mesures clôturées cette année l'ont été pour les mêmes motifs que ceux des années précédentes :

- Changement du lieu de visites décidé principalement par les services de l'ASE pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant et de son parent (rapprochement du lieu d'accueil, choix de visites à visée thérapeutique, par exemple)
- Nouvelle décision du Magistrat qui entre en inadéquation avec la première demande pour laquelle les circonscriptions nous avaient sollicité. Certaines familles concernées étaient encore sur liste d'attente ou nous avons effectué un premier rendez-vous de présentation
- Pour 58% des droits de visites : une évolution de droit a été décidée par le Magistrat mais ne nécessitait pas le maintien des visites par notre service (exemple : évolution ou suspension des droits de visites, droit de visites libre et d'hébergement, levé de placement, etc.)
- Pour deux familles, nous avons dû mettre un terme aux visites dans nos locaux car le parent visiteur a présenté un comportement inadapté ne permettant pas la poursuite des droits de visites dans nos locaux (insultes, menaces de mort envers le personnel devant l'enfant). Nous avons, à chaque fois, informé le Magistrat et échangé avec les circonscriptions concernées
- 3 droits de visites ont été clôturés en raison du décès du parent ou grand parents concerné. Pour chacune d'elle, nous avons eu l'occasion de revoir les enfants, les assistants familiaux et les référents de service ASE car un autre parent bénéficie d'un droit de visite. Nous avons pris le temps nécessaire pour offrir un espace de parole mais aussi construire un étayage conséquent pour chacun d'eux, mais aussi pour les membres de l'équipe.

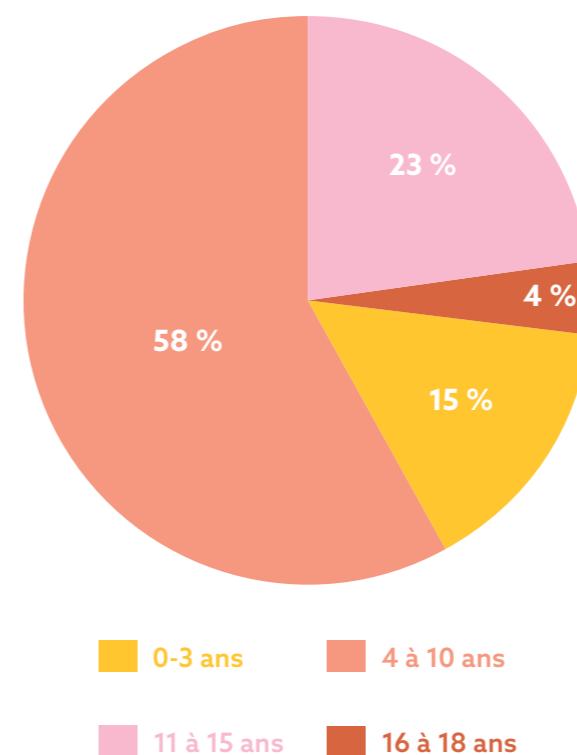


## Les situations confiées par les JAF et la cour d'appel

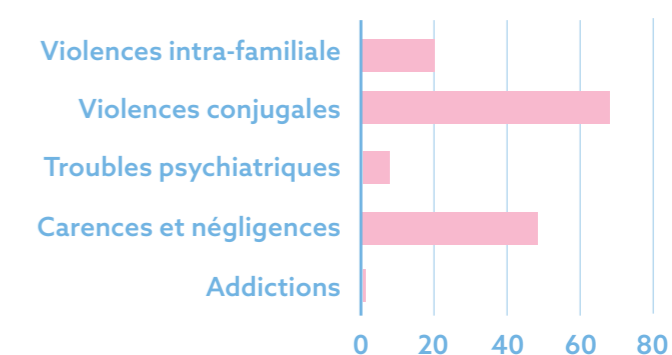
- Nous avons donc mis en œuvre 125 droits de visites différents provenant des JAF et de situations contractualisées suite à des situations JAF (dans l'attente d'une nouvelle décision judiciaire ainsi que suite à une décision de la cour d'appel (29% de notre activité est dédiée à l'encadrement de ces visites).
- 57 nouvelles situations ont été confiées directement au service par les JAF, les cours d'appels et trois situations ont été contractualisées
- 20 situations sont des ordonnances de protection.

Nous constatons que plus de la moitié de ces situations sont aussi suivies en parallèle, dans le cadre de la protection de l'enfance avec un jugement en assistance éducative (AEMO). Nous continuons à nous mobiliser pour maintenir le travail de partenariat avec chaque service gravitant autour des enfants et de leurs familles.

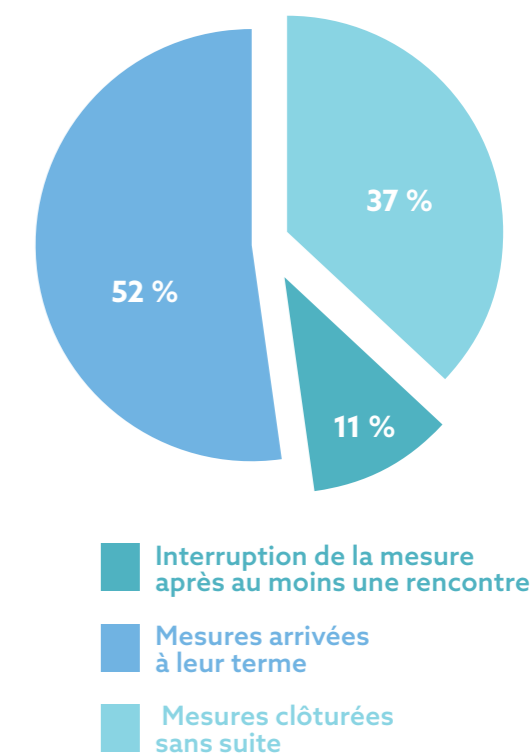
### TRANCHES D'ÂGES DES ENFANTS CONCERNANT LES SITUATIONS JAF/COUR D'APPEL



### PROBLÉMATIQUES DES PARENTS VISITEURS REPÉRÉES PAR LES MAGISTRATS (EN NOMBRE DE PERSONNES)



### LES MOTIFS DE CLÔTURE DES DROITS DE VISITES



Dans une proportion importante, les motifs de clôture sont principalement dus au fait que notre intervention arrive à son terme ou qu'une ou plusieurs visites ont pu être organisées.

Le nombre de mesures clôturées sans suite prend en compte les situations dont les parents visiteurs ne se sont pas mobilisés. Mais il y a aussi, plus de la moitié des familles qui a été rencontrées, à plusieurs reprises, dont l'enfant ou un des parents refusent la mise en œuvre des visites. Dans ce cas, nous leur proposons de rencontrer un professionnel (psychologue ou autre), d'échanger à propos des raisons de leur refus pour lever les freins.

## PERSPECTIVES ET CONCLUSION

L'année 2023, nous a permis de repérer plusieurs éléments saillants mis au travail au fur et mesure de l'année écoulée :

- Pour les familles orientées par les Juges des enfants, alors que nous sommes intervenus uniquement pour 32 situations, le temps de travail pour l'encadrement de ces visites est très conséquent : plus de 345 heures de visites. La liste d'attente reste importante pour les mesures mandatées par les Juges des enfants directement
- Nous observons aussi que les circonscriptions de l'ASE manquent toujours d'informations sur nos protocoles. Les formulaires de demande et de renouvellement sont souvent incomplets : les dates d'échéances manquent fréquemment et la rythmicité des visites non précisée. Certains professionnels des circonscriptions ne connaissent pas nos formulaires de demande de prises en charge, il convient de continuer à communiquer à ce propos
- Pour l'ensemble du service nous avons maintenu durant toute l'année une file active d'une centaine de visites (ASE, JE, JAF) malgré le fait que l'équipe soit composée uniquement de 2,8 ETP (dont 1 ETP de psychologues et de deux éducatrices sur 1,8 ETP). Le nombre de professionnels ne permet pas de mettre en œuvre les droits de visites dès réception des demandes. Aussi, faute de moyens suffisants, nous ne pouvons résorber la liste d'attente de manière satisfaisante. En effet, dès qu'un professionnel est absent (congrés, arrêt maladie ponctuel), la charge de travail se répercute sur

les autres membres de l'équipe.

- Nous avons poursuivi notre communication durant l'année 2023 pour renforcer ou maintenir des liens partenariaux de proximité avec les circonscriptions, les services d'AEMO et les Juges des enfants. L'objectif est de présenter les modalités de fonctionnement du service et de permettre à nos partenaires de mieux appréhender nos missions et nos protocoles d'interventions.
- Par ailleurs, la directrice du pôle et la cheffe de service ont rencontré les interlocuteurs au sein du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, ainsi que la coordinatrice des Juges des enfants, celle des JAF et les responsables de la CAF. Enfin, nous avons assisté à un bilan 2023, organisé par la Cour d'Appel.

Pour conclure, l'année 2024 sera une année d'amélioration de l'aménagement de nos locaux. Par ailleurs, l'ensemble des services du pôle PA-JE-ADEF va rejoindre le bâtiment de l'association rue Gallieni à Bobigny. Des temps de travail sont prévus afin d'harmoniser nos pratiques et développer la co-intervention. Le regroupement des services au sein d'un même lieu va permettre une meilleure transversalité de nos activités et contribuera à l'amélioration de la prise en charge des familles par les différents services de l'association dans lesquelles elles sont accueillies.

Enfin, plusieurs pistes de travail, nous permettront de penser la stabilité du service notamment :

- Redéfinir avec les partenaires financeurs la dimension de l'équipe afin de pouvoir répondre aux besoins du territoire ainsi qu'au nombre de droits de visites alloués pour notre service
- de rencontrer toutes les circonscriptions du territoire. Nous rencontrerons, à nouveau les coordinateurs Juge des enfants et JAF pour échanger et ajuster notre pratique
- Actualiser le projet de service afin de d'ajuster nos missions et mettre en évidence le travail clinique proposé, en corrélation avec le nouveau référentiel national des espaces de rencontres datant de novembre 2020
- Réaliser un livret d'accueil du service pour les enfants car seul celui des parents existe.

## La Médiation familiale

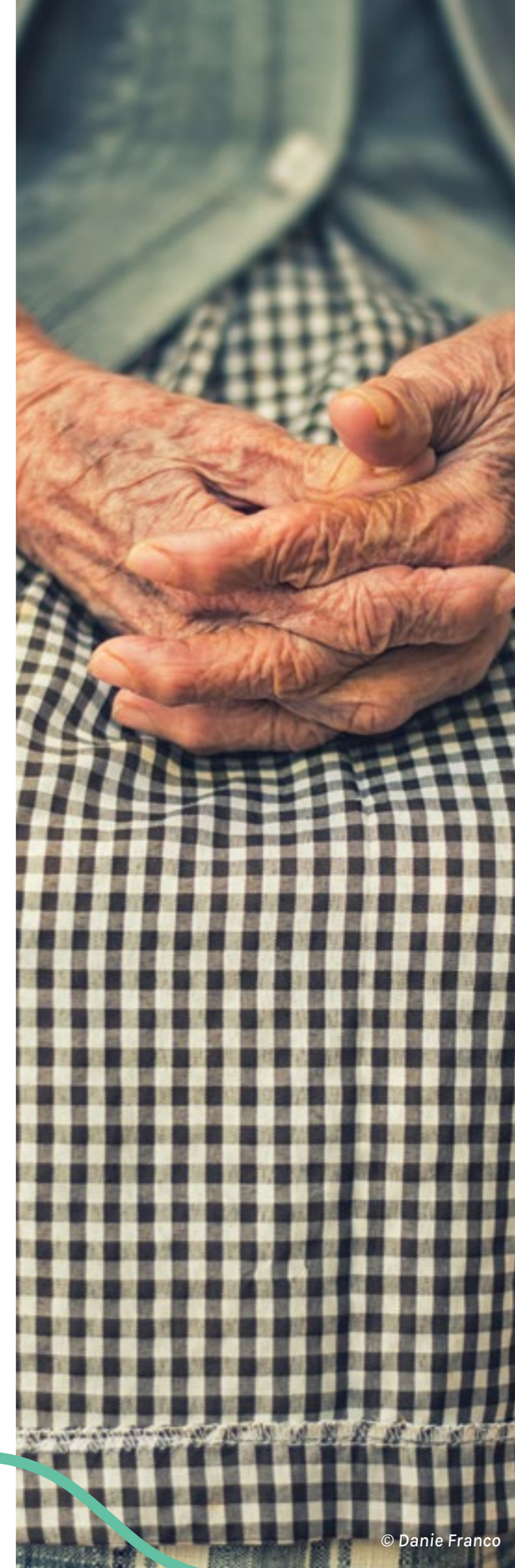
Les actions de médiation familiale s'exercent au sein même des locaux du service, situés à Pantin, mais également dans des lieux extérieurs mis à disposition par les municipalités dans plusieurs villes du département : dans des points d'accès au droit, centre social (Rosny-Sous-Bois), et des maisons de Justice et du droit (Aubervilliers, Épinay, Clichy-sous-Bois), les médiateurs familiaux assurent des permanences hebdomadaires où ils reçoivent les personnes en recherche d'information sur la médiation familiale ou souhaitant s'engager dans une démarche de médiation familiale.

Concernant la dimension judiciaire, les médiateurs familiaux sont également présents à la cour d'appel de Paris (une fois par mois) et au tribunal judiciaire de Bobigny où ils assurent trois demi-journées de permanence par semaine. Ils participent activement au dispositif de pré-convocation qui consiste à proposer au requérant et au défendeur, au moment du dépôt d'une requête devant le juge, un entretien individuel d'information à la médiation familiale.

Ils interviennent aussi dans le cadre de médiation diligentée par les Juges des enfants dans le cadre de l'assistance éducative.

Les médiateurs familiaux œuvrent sur un dispositif expérimental avec le département pour des personnes vieillissantes et/ relevant du handicap : la médiation à domicile. De plus, ils interviennent avec la CAF dans un dispositif « rester parents après la séparation » afin de présenter à des parents après leur séparation les dispositifs de la CAF et de la médiation. Ils interviennent aussi une fois par an dans un collège.

Enfin, toute famille résidant sur le département peut joindre le service afin d'entreprendre une médiation familiale.

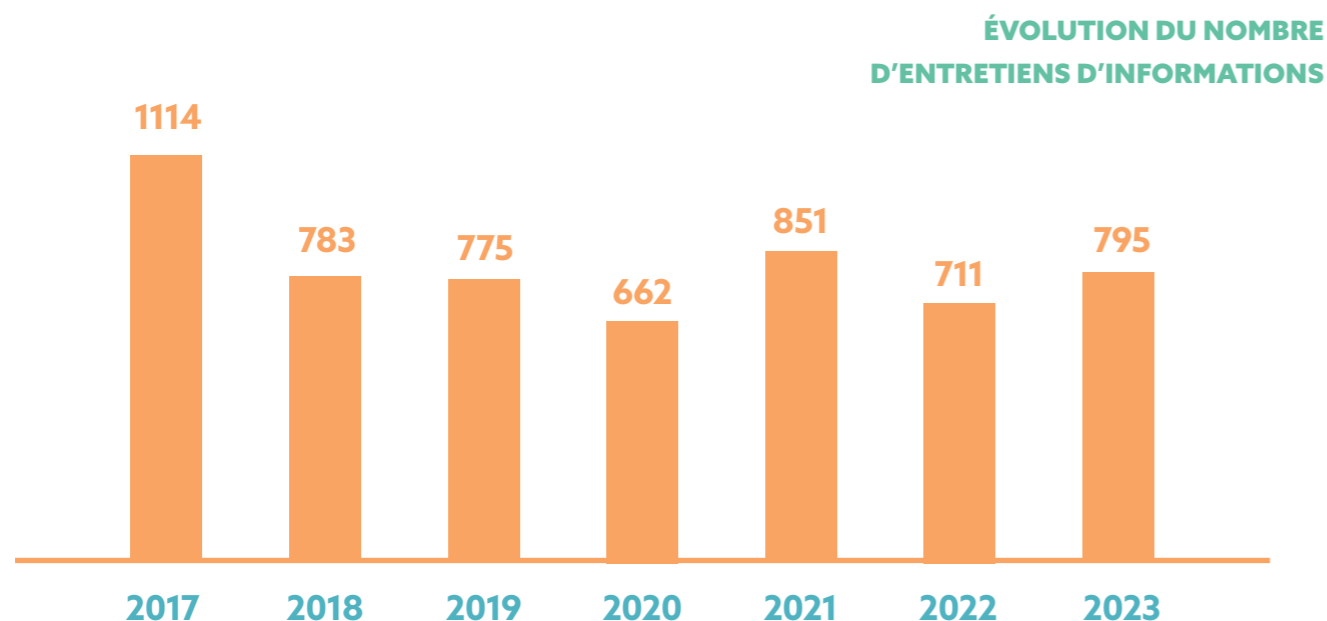


## L'ACTIVITÉ GLOBALE

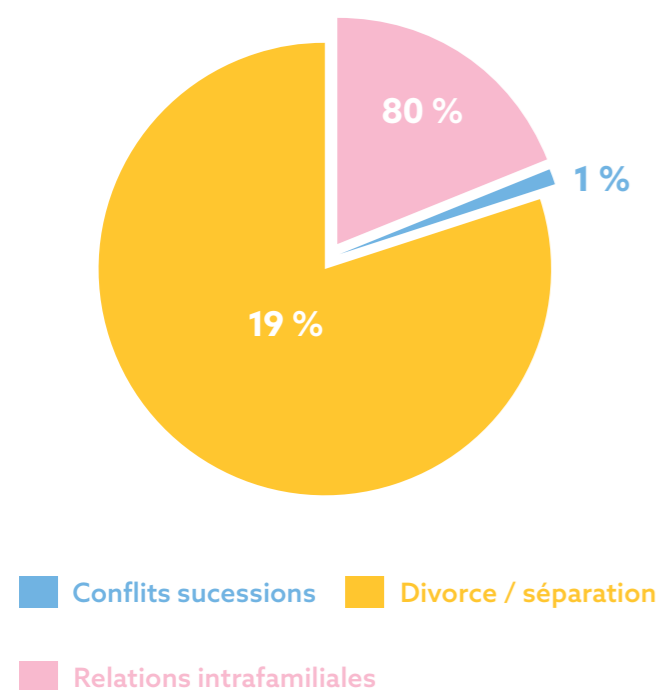
L'activité de médiation familiale reste en 2023 inférieure à celle avant les années Covid.

Nous constatons que cette baisse des saisines des médiateurs familiaux, sur le territoire, est aussi un fait pour les autres associations du département. Toutefois, en 2023, l'activité semble présenter une évolution positive.

### L'étape préalable à la médiation : l'entretien individuel d'information



Au total, **795 entretiens préalables** à la mise en place d'un processus de médiation familiale ont été réalisés et ont concerné **812 personnes** (contre 711 personnes rencontrées en 2022). À l'issue des entretiens d'informations, **214 séances de médiations ont eu lieu**. Le taux de 26% de médiations réalisées restent sensiblement constant depuis plusieurs années (entre 25% et 30% du public réalisant des séances de médiation après les entretiens d'informations).



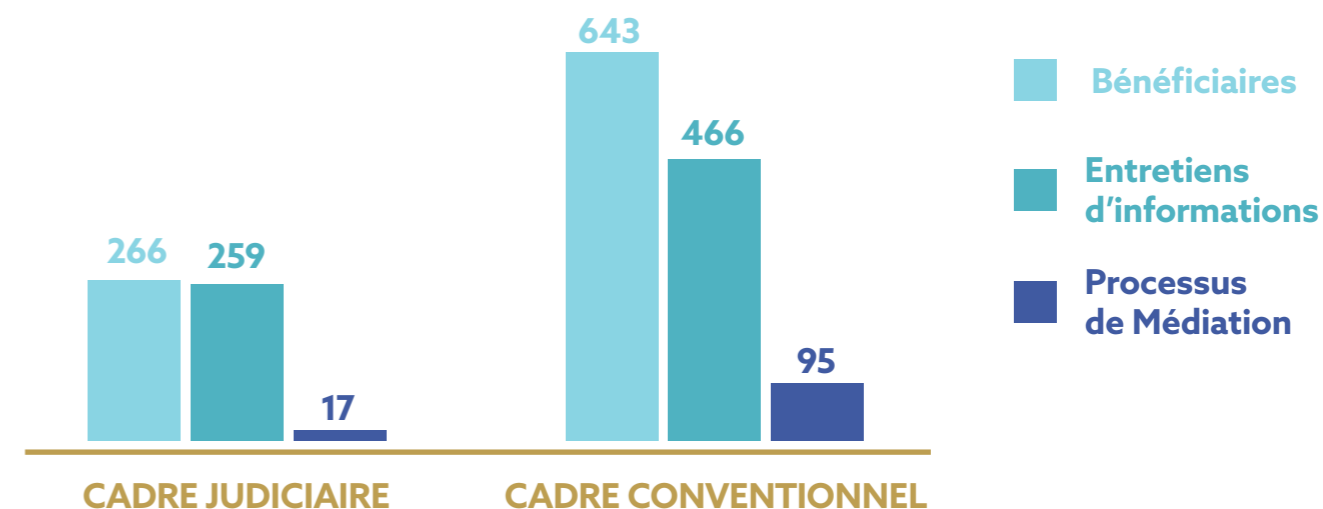
### Les différentes formes de médiations familiales

Si majoritairement les médiations concernent des conflits entre parent suite à une séparation et/ou dans la cadre de leur processus de divorce, le service peut être sollicité pour des tensions intrafamiliales.

En 2023, sur les 112 processus de médiations réalisées :

- 90 processus de médiations suite à des séparations
- 21 situations concernent des conflits intra familiaux (grands-parents/parents, parents/enfants)
- 1 processus pour des questions de succession

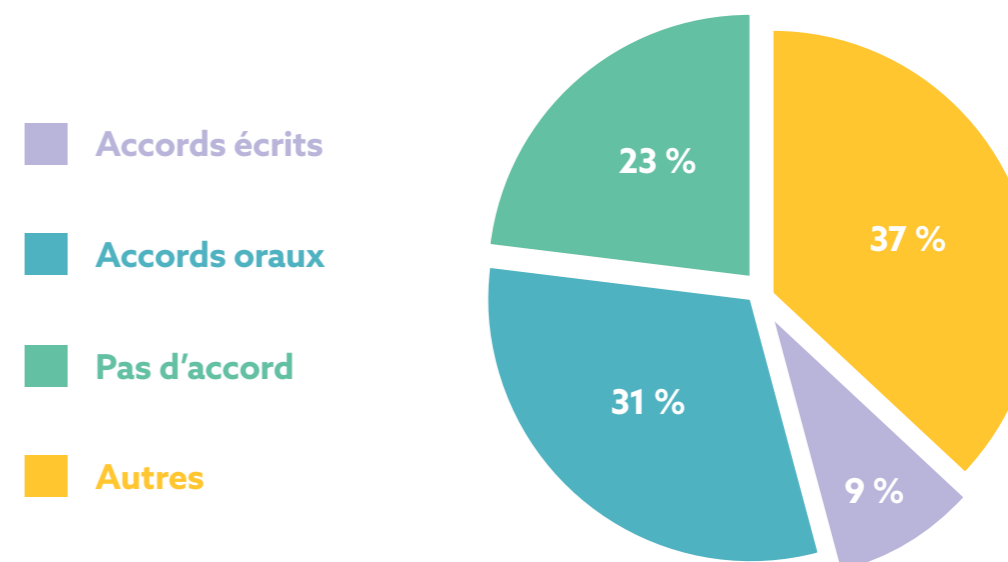
## RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ



La répartition de l'activité, en fonction de l'origine de la demande (judiciaire ou conventionnelle), montre que l'engagement en médiation est plus élevé lorsque les bénéficiaires ont choisi eux-mêmes de prendre contact avec le service de médiation, quel que soit le mode de connaissance du service (par des travailleurs sociaux, dispositifs municipaux, en nous contactant directement et autres).

Dans le cadre judiciaire, si les parents se mobilisent pour des entretiens d'informations, ils n'arrivent pas à se saisir de la proposition d'entrer en processus de médiation. Ils favorisent la décision judiciaire. Moins de 7% des personnes rencontrées en pré-convocation acceptent d'entrer en processus de médiation.

### ISSUES DES PROCESSUS DE MÉDIATION



Sur les 112 processus terminés en 2023, 40% ont donné lieu à des accords écrits ou oraux. Le résultat « Autres » correspond à diverses situations ayant conduit à une interruption du processus (arrêt de la demande de l'un ou l'autre ou des deux participants, arrêté à l'initiative du médiateur, sans nouvelles des participants, ou encore réorientation vers d'autres professionnels).

## LE PARTENARIAT AVEC LE TRIBUNAL JUDICIAIRE ET LA COUR D'APPEL

### Les permanences d'information au tribunal judiciaire : le dispositif de pré-convocation

Le dispositif de pré-convocation, expérimenté par le tribunal judiciaire de Bobigny depuis mars 2016, consiste à convoquer les personnes à des entretiens d'information à la médiation familiale juste après le dépôt d'une requête auprès des juges aux affaires familiales. Cela permet de porter à la connaissance des parents la démarche de médiation familiale le plus tôt possible afin qu'ils soient en mesure de choisir librement la voie qu'ils souhaitent pour régler leurs différends parentaux. Encore mal connue du public, la médiation familiale, à travers ce dispositif, peut régler des désaccords parentaux en amont de la procédure judiciaire.

Le service ADEF Médiation est en charge de la sélection des dossiers auprès de 5 cabinets. Cette tâche est réalisée par une médiatrice du service (une demi-journée par semaine les mardis après-midi). Les requêtes reçues récemment et pour lesquelles la date d'audience n'a pas encore été fixée sont mises à disposition par les greffes pour consultation par le service.

En 2023, **46 demi-journées ont été consacrées à la sélection des dossiers.**

La médiatrice en charge de la sélection a **traité en moyenne 17 dossiers** par séquence. Les dossiers de divorce et ceux ayant déjà une date d'audience n'ont pas été sélectionnés.

Les **786 dossiers** mis à disposition par les greffes, ont été tous consultés et étudiés. Nous constatons que nous avons eu plus de dossiers mis à disposition et donc analysés (**plus de 200 dossiers en plus par rapport à l'année dernière**).

Sont exclus de la sélection les dossiers mentionnant un contexte de violence, conformément aux pratiques éthiques des médiateurs, et à la loi interdisant le recours à la médiation dans ces situations.

Les médiatrices proposent des rendez-vous sur 3 demi-journées par semaine.

En 2023, **385 personnes** (227 en 2022, 204 en 2021) ont été informées de la démarche de la médiation et **18 médiations** ont été mises en place (26 médiations familiales en 2022, 15 en 2021, 19 en 2020 et 20 en 2019).

**79% des rendez-vous fixés pour des entretiens préalables, cette année, ont été honorés.** Ce taux reste important depuis trois ans (79% en 2022, 74% 2021, 62% en 2000 et 65% en 2019).

Le processus de médiation est considéré comme étant engagé lorsque les personnes sont venues au moins une fois ensemble à une séance de médiation, après les entretiens d'information, individuels ou exceptionnellement communs.

Pour les 172 familles susceptibles d'envisager un processus de médiation, le **taux de médiations entreprises** à la suite de l'information s'élève **uniquement à 10 %** (34% en 2022, 17,8% en 2021, 30% en 2020 et 23% en 2019).

Même si elles ne sont pas suivies d'un engagement immédiat à la médiation familiale, les séances d'information réalisées dans le cadre de la pré-convocation sont toujours profitables et dépassent souvent la simple information sur la médiation familiale :

- Explication et « dédramatisation » de l'audience à venir
- Explication des enjeux, de l'autorité parentale conjointe, de l'intérêt des enfants
- Première « mise à plat » des éléments du conflit
- Ouverture à différentes possibilités.

### Les médiations judiciaires ordonnées et sur injonction JAF prise à l'issue de l'audience

**Les juges aux affaires familiales peuvent enjoindre les parties à rencontrer un médiateur familial ou bien ordonner une médiation familiale avec l'accord des parties.**



En 2023, la saisine par les juges aux affaires familiales a été bien inférieure aux années précédentes. **Nous avons été sollicités uniquement 13 fois** : 10 Médiations ordonnées et 3 sur injonctions. (50 saisines en 2022, saisines 77 en 2021 et 73 en 2019. 2020 restant une année atypique en raison de la pandémie avec 45 saisines).

Les entretiens ont eu lieu au service à Pantin ou dans les permanences tenues dans les Maisons de Justice et du Droit (MJD Epinay-sur-Seine, Aubervilliers, Pantin, Clichy-sous-Bois) et les Points d'Accès au Droit (Rosny-sous-Bois).

Lorsque les deux parents se présentent à l'entretien individuel d'information et que le médiateur familial évalue que les conditions ne sont pas réunies pour entamer le processus, il envoie un courrier au juge pour l'en informer avec copie aux parties. Il peut s'agir de situations familiales où des violences conjugales sont présentes, dans ce cas le médiateur prendra soin d'orienter les personnes vers des lieux adaptés. Le médiateur peut dans certaines situations proposer une médiation « caucus », qui consiste à organiser des entretiens individuels et confidentiels avec chaque partie sans les réunir obligatoirement dans un même lieu.

Sur les **13 décisions** ayant désigné ADEF Médiation cette année, **1 processus de médiation familiale.**

Nous restons convaincus de l'intérêt de ses décisions judiciaires même si le nombre est inférieure aux années précédentes.



## LES PERMANENCES À LA COUR D'APPEL DE PARIS

Depuis 2015, le service ADEF-Médiation participe aux audiences des magistrats du pôle famille de la cour d'appel de Paris.

Le coordinateur référent des centres conventionnés de la cour d'appel transmet un planning semestriel désignant le service de médiation en charge des permanences. Douze services de médiation conventionnés se relaient pour assurer les créneaux de permanences.

Deux médiatrices d'ADEF-Médiation sont appelées à se rendre environ une fois par mois à la cour d'appel pour participer aux audiences et réaliser des entretiens d'informations sur place dès lors que la situation est orientée en médiation. Il faut savoir qu'elles ont prêté serment à la cour d'appel pour réaliser cette mission.

En 2023, nous avons réalisé 9 permanences. La cour d'appel nous a orienté 9 situations pour lesquelles les personnes ont été convoquées à un entretien d'information dans les locaux du service.

L'un des moments favorables à l'orientation en médiation des Magistrats peut être celui des conclusions sur l'audition de l'enfant lorsqu'ils mettent en avant la souffrance de l'enfant et sa place inappropriée dans le conflit.

À cette étape, les parents peuvent être plus réceptifs à l'engagement d'un travail d'accompagnement en médiation, même si les conflits sont souvent anciens et enkystés en raison des procédures judiciaires. Le travail du médiateur peut permettre un apaisement des relations et la restauration d'un dialogue dans l'intérêt de l'enfant.

## LES MÉDIATIONS POUR LE TRIBUNAL POUR ENFANTS

Nous n'avons été sollicité que 3 fois par le tribunal pour enfants afin de réaliser des médiations. 6 entretiens d'informations ont été réalisés. Un seul processus de médiation a pu se mettre en œuvre. Nous constatons que le nombre de saisines est encore très faible. Toutefois le texte de loi de 2021 valorisant la médiation pour les mesures en assistance éducative devrait permettre d'accroître cette activité dans les années à venir.

## LE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES

Depuis de nombreuses années, les médiateurs du service interviennent dans différentes communes du département au sein des maisons de justice et du droit, points d'accès au droit et centres sociaux, afin d'effectuer un travail de proximité avec les familles.

Leur action s'inscrit dans la prise en compte des situations de crise familiale, concernant les problèmes dans les relations avec l'idée d'introduire une meilleure communication voire de trouver des solutions amiables pouvant alléger les lourdeurs des procédures judiciaires.

En 2023, 197 permanences d'information à la médiation familiale ont été tenues dans les lieux suivants : la maison de justice et du droit d'Aubervilliers, la maison de justice et du droit d'Epina-sur-Seine, le cercle Boissière et la maison du droit et de la citoyenneté de Rosny-Sous-Bois ainsi que la maison de justice et du droit de Clichy-sous-Bois.

Les permanences animées par les médiateurs étaient bien repérées grâce au travail de partenariat réalisé avec les professionnels des lieux d'accueil et aux actions de promotion de la médiation sur les territoires concernés depuis de nombreuses années.

Nous constatons une baisse significative de demandes sur les villes depuis quelques années. La cheffe de service a rencontré les responsables municipaux pour alerter mais aussi pour rechercher des solutions. Nous avons actualisé nos affiches et nos plaquettes pour les mettre à disposition sur le territoire.

## LES MÉDIATIONS CONVENTIONNELLES SPONTANÉES

Toute famille vivant sur le département peut contacter le service afin de demander une médiation. Les demandes spontanées sont financées par les familles selon la grille indiciaire selon le quotient CAF.

Nous recevons les familles, au sein de notre service à Pantin, dans une salle aménagée pour les recevoir de manière optimale.

Nous constatons, comme sur les autres dispositifs proposés, une baisse des demandes.

Nos locaux étant sur la ville de Pantin, nous avons repris contact avec les différents partenaires de cette ville mais aussi avec les villes avoisinantes pour mieux nous faire connaître des partenaires.

## LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTAUX

Le dispositif CAF « Rester parents après la séparation »

Depuis 2018, dans le cadre de « l'offre de service séparation » de la CAF et de l'action « Rester parents après la séparation » les médiateurs du service co-animent avec des travailleurs sociaux de la CAF, des réunions collectives d'information à destination du public ayant déclaré un changement de situation familiale à la CAF.

En raison des dispositions gouvernementales liées à la pandémie, ce dispositif s'est interrompu brutalement en mars 2020. Encore en 2002, cette expérimentation a été suspendue. Elle a repris au printemps 2023.

En 2023, nous avons réalisé 15 réunions dans ce dispositif sur la ville de Rosny-sous-Bois et sur la ville de Noisy-le-Grand.

Une seule famille a sollicité le service pour réaliser un processus de médiation.

Nous avons assisté à une réunion avec les différentes associations et la CAF pour réaliser une analyse de nos interventions communes.

Le dispositif « Médiation à domicile »

Ce dispositif innovant, en partenariat avec le Conseil départemental, place la démarche de médiation familiale au service de la bienveillance des personnes âgées, dépendantes et/ou en situation de handicap. L'intérêt de ce dispositif est « d'aller vers » ce public et permettre l'accès à ce mode de résolution des conflits.

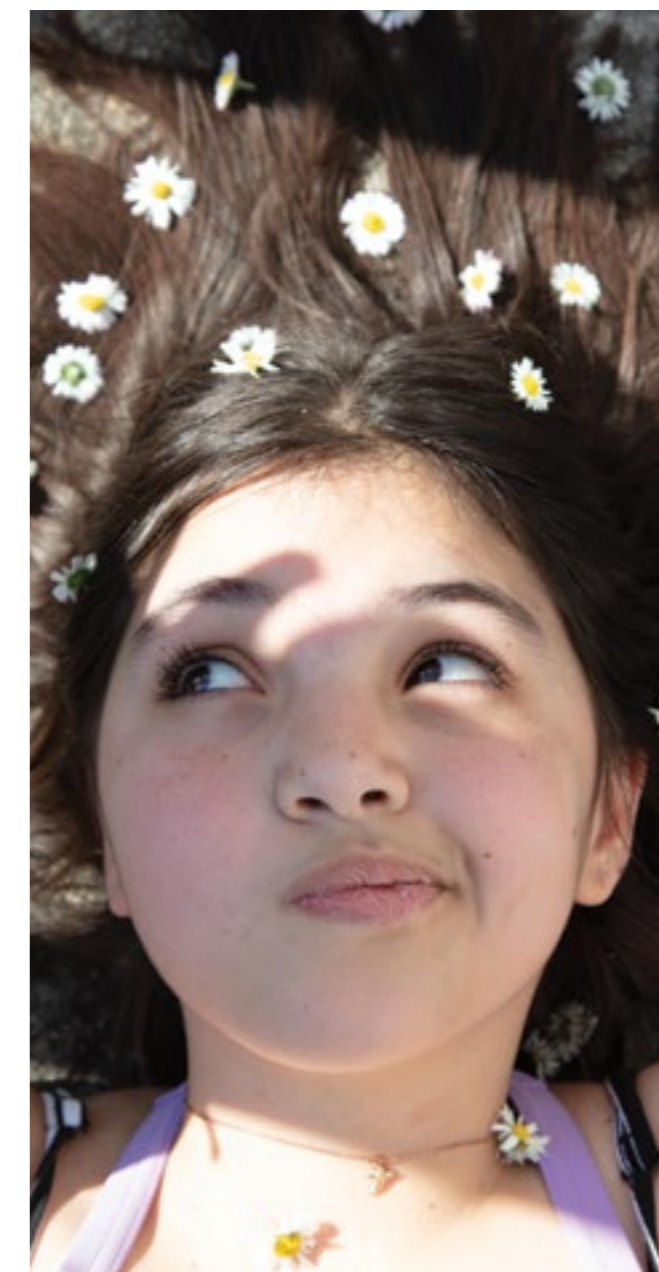
En 2023, la cellule interinstitutionnelle départementale de prévention de la maltraitance (CIDPM) a orienté une situation en médiation familiale. Nous avons eu une réunion avec le département afin de dynamiser cette activité. Les médiatrices

vont rencontrer les équipes du département pour expliquer leur mission.

## Intervention dans un collège

Depuis deux ans, nous réalisons une intervention, en partenariat avec une assistante sociale de collège auprès d'un public de collégiens délégués de classe.

Nous leur présentons la médiation puis nous leur expliquons comment nous solliciter pour évoquer des tensions intrafamiliales (parents/enfants ou entre frères et sœurs). Nous proposons des mises en situation pour rendre cet échange plus ludique. Cette intervention nous a encouragé à prendre rendez-vous avec l'Education Nationale en début 2024, afin de développer cette activité.



## LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Au-delà des rencontres avec nos partenaires et nos financeurs, comme chaque année, le service réalise des actions de communication aidant à se faire connaître.

Cette année nous avons réalisé de multiples actions pour que les partenaires nous repèrent mieux sur le territoire. Nous constatons que nos actions de communication commencent à avoir des effets positifs sur notre activité.

Sur les municipalités nous sommes allés à la rencontre de plusieurs partenaires pour nous présenter mais aussi pour distribuer des plaquettes du service : l'association « Le cercle » de Rosny, la maison des adolescents de Clichy-sous-Bois, l'Ecole de la deuxième chance de Pantin, l'association « les Marnaudes » et le service social de Rosny, la maison des parents de Bobigny, la conseillère d'insertion de Pantin, l'ASE de Clichy, une mission locale, des PMI.

Nous avons aussi rencontré individuellement, et dans le cadre d'une réunion, des intervenants de différents commissariats, ce à notre initiative.

Chaque année, nous sommes aussi présents au conseil annuel des MJD d'Aubervilliers, Rosny et Clichy sous-Bois.

Nous avons participé au bilan annuel et aux perspectives d'actions de la ville d'Epinay. Sur cette commune, nous participons aussi régulièrement aux groupes de travail proposés par la maison des parents. Nous avons présenté d'ailleurs, comme d'autres associations de la MJD, notre mission aux partenaires de la ville.

Nous avons rencontré deux fois la coordinatrice des Juges des enfants ainsi que la coordinatrice des JAF avec plusieurs JAF afin d'évoquer notre activité.

L'équipe de direction a rencontré à plusieurs reprises les financeurs et les partenaires privilégiés ; nous sommes restés en communication constante avec eux : CAF, cour d'appel, département.

L'une des médiatrices de l'équipe a été sollicitée par la Haute Autorité de la Santé afin de rejoindre un groupe de travail de 20 experts sur la question du repérage du risque de maltraitance intrafamiliale sur personnes majeures en situation de vulnérabilité. Elle assiste une fois par mois à cette

instance depuis le mois de septembre 2023.

Enfin, deux médiatrices ont été interviewées pour un article diffusé sur la ville de Pantin.

## CONCLUSION

L'intervention des médiateurs familiaux, en direction des parents et des enfants, s'inscrit dans le champ de la prévention en permettant d'éviter les ruptures familiales et en favorisant le maintien d'une relation éducative entre parents et enfants à des étapes clés de la vie familiale comme celle de l'adolescence.

Reconnu par son expertise dans le département, le service ADEF-Médiation a développé un partenariat solide avec les villes de Seine-Saint-Denis, le département, la CAF et le tribunal judiciaire de Bobigny, mettant à disposition des familles un service de proximité accessible à tous.

Comme en témoignent les éléments exposés dans ce rapport, l'année 2023 montre une tendance à la hausse des demandes de médiation. Cette évolution reste fragile en raison de la baisse des financements mais aussi en raison du turn over du personnel sur le territoire.

Nous restons vigilants afin que notre activité judiciaire se développe mais aussi que nos activités multiples sur les municipalités et avec les différents partenaires se maintiennent (CAF, département, Education Nationale).

Notre volonté de développement, nous a conduit à multiplier les actions de communication afin de proposer notre soutien et notre accompagnement au public.

**Stéphanie BURAI**  
Cheffe de service



# BILAN DES ACTIVITÉS

## Le pôle économie familiale sociale et logement - EFSL

Il regroupe deux services : un service d'aide à la gestion du budget familial (AGBF), une unité logement (UL) via les activités suivantes : MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL), MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉE (MASP), hébergement alternatif à l'hôtel, et PERMANENCES SOCIOJURIDIQUES DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES. Ces services ont en commun de PRIVILÉGIER LES VISITES À DOMICILE.

Cette modalité d'accompagnement permet « D'ALLER VERS », de « FAIRE AVEC » LA PERSONNE, et de DÉVELOPPER LE « POUVOIR D'AGIR » individuel et collectif en valorisant ses ressources, ses capacités et potentialités.

Pour cela, nous tentons de valoriser l'environnement familial, l'offre de service et d'activités de droit commun du territoire.

### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT - ASLL

L'ASLL est un dispositif mis en place en application de la loi BESSON du 31 mai 1990, de la loi contre les exclusions du 29 juillet 1998 et dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALD). L'ASLL constitue un accompagnement social spécifique, visant à accompagner les personnes accédant à un logement en Seine-Saint-Denis, ou résidant sur le territoire, qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale ou économiques dans une démarche d'autonomisation, lors de l'accès dans le logement ou pour s'y maintenir, dans une approche globale et dans une démarche de développement durable.

#### Activité

Nous avons réalisé **837 mois-mesures** sur l'année 2023, pour une **convention de 1250 mois-mesures** avec une moyenne de 2.9 ETP au lieu de 5 ETP sur l'année. En 2023, ce **sont 116 ménages** qui ont pu être accompagnés par notre service : **27 ménages ont été soutenus lors de leur accès au logement** tandis que **89 l'ont été pour s'y maintenir**. Les ménages résident majoritairement dans les villes suivantes : Aulnay-Sous-Bois, Bondy, Pantin et Sevrans.

#### Typologie du public

Le public isolé avec ou sans enfant, reste un indicateur constant depuis plusieurs années, à hauteur de **71% des ménages** pour l'année 2023.

Nous notons que nous accompagnons de plus en plus des ménages vieillissants.

La tranche des plus de 60 ans représente **31% des personnes** composant les ménages.

Ce changement de typologie impacte, de fait, l'accompagnement social où nous devons faire de plus en plus face aux problématiques suivantes : d'adaptation du logement, de perte d'autonomie ou encore d'isolement.

#### Situation professionnelle et ressources

**55.5% des adultes** sont en activité ou en recherche d'emploi. Nous constatons une stabilisation de ce chiffre par rapport à l'année dernière.

**85%** des personnes actives présentent un CDI, le revenu salarial n'est le principal revenu que pour 42.5% d'entre elles. Or les ménages accompagnés ne **cessent de se paupériser** bien que la majorité des personnes présente une activité professionnelle, les **ressources restent souvent limitées et le budget fragile**.

**88%** des ménages accompagnés ont un reste à vivre inférieur à 15€ par jour et par personne.



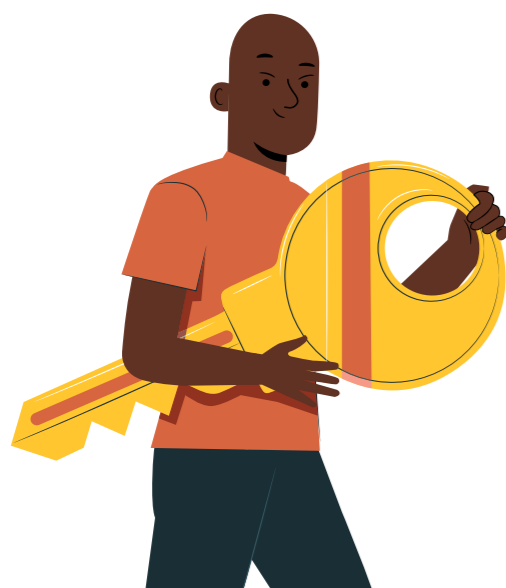
## Situation du logement et accompagnement social

**84%** des ménages sont logés dans du **logement social** contre **16%** dans du **logement privé**. Nous souhaitons souligner qu'il y a une **légère hausse de +3% de ménages provenant du parc privé**. Il est à noter une stabilisation des ménages qui ne sont plus titulaires de leur bail, soit **20%**. Ce chiffre laisse percevoir que **la procédure d'expulsion est bien avancée**.

En 2023, nous constatons **une baisse du nombre de ménages qui déclarent vivre dans un logement insalubre ou indécents. Il passe de 19% en 2022 à 9.5% en 2023**. Sur le peu de logements déclarés insalubres ou indécents par les ménages, nous constatons souvent que le manque d'entretien est l'une des causes premières du problème. Certains ménages rencontrent des difficultés à entretenir et occuper leur logement faute de connaissance sur les effets que cela peut engendrer sur le logement.

En outre, il est à noter que **46% des mesures ASLL en accès et en maintien prescrites sont sans procédure ou en pré contentieux**. Parallèlement, les **dettes locatives supérieures à 1500€ sont en nette augmentation**. Elles représentent **63%** des ménages suivis. Celle-ci est souvent liée à l'inflation, à des contrats de travail et des ressources précaires et aussi à des taux d'effort élevés. En effet, on constate que le taux d'effort de plus de 30% est en augmentation par rapport à l'année 2022, passant de 57% à 64% en 2023.

Par conséquent, les **demandes prescrites en phase avancée de la procédure d'expulsion** ne sont pas négligeables soit **20%** des mesures. Elles nécessitent, alors **de travailler de manière urgente sur la situation locative sur du long terme**.



## LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉE - MASP

**L'article L.271-1 du code de l'action sociale et des familles dispose que : « toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier de cette mesure qui comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social personnalisé ». Ce dispositif, contractualisé, ne peut trouver son efficacité que dans l'adhésion de la personne à qui il est proposé. Il peut se mettre en place sur une durée allant de 6 mois à 2 ans, éventuellement renouvelable, soit quatre ans au total.**

### Activité

Nous avons réalisé **510 mois-mesures sur l'année 2023**, pour une **convention de 600 mois-mesure** avec une moyenne de 2.16 ETP au lieu de 3 ETP sur l'année.

Ce dispositif propose deux niveaux de gestion :

- **MASP 1** : accompagnement social et aide budgétaire, **239 mesures** réalisées auprès de **48 ménages**.
- **MASP 2** : accompagnement social et budgétaire qui inclut la gestion des prestations familiales par le travailleur social, en accord avec la famille, **271 mesures** réalisées pour **38 ménages**.

Nous remarquons une **baisse constante du nombre des MAPS 2** depuis 2 ans.

En 2023, les mesures MASP 1 ou 2 ont une durée moyenne de **18 mois**.

### Typologie du public

**Les personnes seules avec ou sans enfant restent le public le plus accompagné en MASP**, elles représentent 82% des mesures. Les personnes seules sans enfant sont largement majoritaires. Nous constatons que l'âge des bénéficiaires se situe entre **35 et 59 ans pour 47%** et **37% sont âgés entre 60 et 79 ans**.

## Situation professionnelle et ressources

**La prestation sociale la plus importante** pour 2023, comme les années précédentes, est le **RSA socle** ce qui représente **46%** des ménages tandis que **32% perçoivent l'AAH**. Par conséquent, **le niveau moyen de ressources** des bénéficiaires se situe, pour 46% d'entre eux, dans la tranche de 700 à 1200 € (AAH et RSA socle).

En début de mesure pour les bénéficiaires percevant un RSA, nous constatons qu'il est rapidement nécessaire de travailler à la **constitution d'un dossier de MDPH**.

En conclusion, les ménages présentent généralement des situations budgétaires précaires. Dans le cadre de l'accompagnement, il est important de vérifier systématiquement les ouvertures de l'ensemble des droits.

Avec une fragilité budgétaire qui complexifie le paiement des charges, la mise en œuvre d'une MASP est le plus souvent motivée par des **difficultés suivantes** :

- Gestion du budget (31%) notamment les factures comme l'eau, l'électricité, le gaz, l'assurance habitation, etc.
- Risque de perte du logement notamment en lien avec la prévention des expulsions (32%)
- Difficultés liées à la santé tels que l'accès aux soins, les frais de santé, les problèmes de toxicomanie, les troubles psychiques, etc. qui jouent pour 18 % des recours.

Ces difficultés de gestions budgétaires ont amené à la mise en place de **6 dossiers de surendettement** pour l'année 2023.

## Situation du logement et accompagnement social

Plus de la moitié des bénéficiaires (75%) occupe un **logement dans le parc social**. Nous constatons une diminution des bénéficiaires dans le parc privé (bail en cours ou résilié) à contrario de 2022. Nous savons et faisons le constat, que les leviers d'apurement de la dette peuvent être plus complexes à actionner dans le parc privé, d'une part parce que les propriétaires particuliers sont plus difficiles à contacter et, d'autre part parce que les négociations sont plus ardues.

Sur les 28 ménages qui occupent un logement, 57% des bénéficiaires ont un bail en cours, ce qui nous permet de travailler dans une urgence moins marquée sur la situation locative et d'avoir des leviers différents. Les 43% de ménages présentant un bail résilié, sont majoritairement en MASP2.

Malgré tout, la mise en place de la MASP2 avec gestion des prestations familiales permet de rassurer les bailleurs sur la consolidation du paiement du loyer et nous permet d'obtenir davantage de temps pour proposer un projet solide visant la préservation du toit.

## PERMANENCES DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE

**Ces permanences ont été mises en place depuis 2011 à travers lequel un accompagnement socio-juridique en lien avec la prévention des expulsions locatives sur des secteurs de : Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan, Vaujours, Coubron, Montfermeil, Le Raincy et Gagny.**

**Ce dispositif s'est intégré pleinement au réseau d'accompagnement aux droits liés à l'habitat et à l'objet de la Mission Ile de France de la Fondation Abbé Pierre.**

**L'objectif de la permanence est de prévenir l'expulsion, quel que soit le stade de la procédure, tant pour les résidents du parc public que ceux du parc privé, mais également pour les personnes résidant en hôtel meublé, en résidence sociale, en centre d'hébergement.**

**L'accompagnement délivré est individuel, souple, proactif et sans limite de temps.**

### Activité

**Un juriste à temps plein** intervient à ce jour sur **4 lieux de permanence** situés sur les communes de Clichy-sous-Bois et Livry Gargan. Le départ en septembre 2023 du précédent juriste a impacté l'activité de cette année : **79 permanences** se sont tenues contre 115 en 2022.

Ce sont **103 ménages** qui ont été accueillis cette année dont : **38%** ont un **statut de locataire** ; **51%** relèvent du **parc privé** ; **63%** ont des enfants ; **40%** ont comme la ressource principale un **revenu d'activité**.

## Les impayés locatifs

Tout comme les années précédentes, le **motif principal d'orientation** vers la permanence est le **risque l'expulsion pour cause d'impayés de loyers (74%)**.

L'origine des impayés découlent généralement de ressources insuffisantes/aléatoires (37%) ainsi qu'un changement lié à l'évolution de la situation familiale (21%).

## Les congés

La proportion de ménages nous ayant sollicité pour un congé est passé de 12% à 14%. En comparaison avec l'année 2022, nous constatons une augmentation.

Les motifs évoqués par les bailleurs sont majoritairement les suivantes : une reprise pour vente ou une reprise pour habiter.

Pour terminer, nous constatons que les orientations vers la permanence concernent pour beaucoup des procédures déjà bien engagées. En 2023, **56 %** des ménages reçus nous sont **adressés après la décision du Tribunal de Proximité**.

**Cette orientation tardive est préjudiciable pour les ménages accueillis qui ne se font pas assister à l'audience faute de connaissance de la procédure.** Il est à noter que la présence d'un avocat est nécessaire en cas d'une procédure contentieuse est engagée. Si la famille ne connaît pas d'avocat, le juriste prend contact avec l'un des avocats du réseau afin d'obtenir son accord et le cas échéant un rendez-vous.

### LES PERMANENCES DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE EN 2023

NOMBRE DE MÉNAGES ACCOMPAGNÉS : **103**

NOMBRE DE MÉNAGES RELOGÉS : **9**

NOMBRE DE MÉNAGES MAINTENUS DANS LES LIEUX : **80**

NOMBRE DE MÉNAGES EXPULSÉS : **0**

NOMBRE DE MÉNAGES PARTIS DU LOGEMENT EN COURS DE PROCÉDURE : **11**

## DISPOSITIF ALTERNATIF À LA PRISE EN CHARGE HÔTELIÈRE - HAPECH

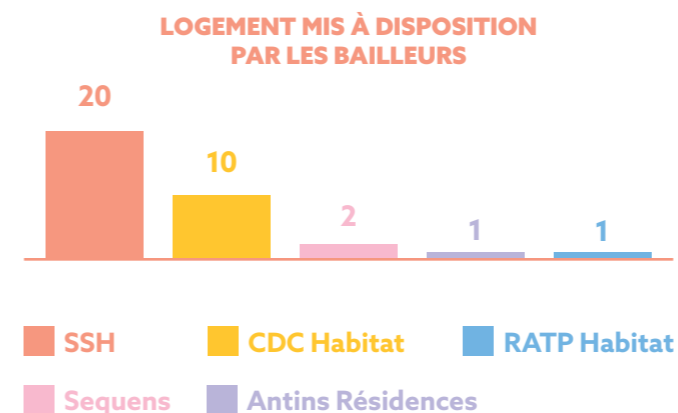
Comme le prévoit l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles, par ses missions, le Département prend en charge « *les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile* ». Afin de réduire le recours aux nuitées et de désengorger l'offre hôtelière, le dispositif HAPECH a pour objectif d'engager avec les familles un accompagnement social global individualisé afin de leur permettre à terme de trouver une solution d'hébergement pérenne et autonome dans le parc locatif ordinaire (social ou privé) ou toute autre solution d'hébergement adaptée (CHRS, foyer etc.). Notre service leur propose donc d'intégrer un logement social dont nous sommes nous-mêmes locataires, sur une durée de 18 mois, afin de permettre à ces familles de disposer de la stabilité et du confort nécessaires à l'évolution de leur situation.

### Activité

La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis gère actuellement **30 logements** dans le cadre de ce dispositif. **33 familles** y ont été accompagnées en 2023 avec une moyenne de 1,4 ETP de travailleur social. Le nombre de ménage accompagné a diminué de 21 % par rapport à 2022. Cela s'explique par le fait que nous avons dû rendre des logements dans des bâtiments devant faire l'objet d'une démolition - réhabilitation.

En 2023, **11 familles** sont sorties du dispositif et **10** sont entrées.

## Typologie des logements



Nous disposons de logements allant du T1 (1 pièce) au T5 (5 pièces). Il est à noter que **50%** des logements sont des **T2**. Nous ne constatons aujourd'hui aucune situation de sous occupation ou suroccupation et remarquons donc que la typologie des logements est adaptée aux publics accueillis.

### Typologie du public

Sur les 33 familles monoparentales accueillies dans le dispositif, nous comptons **32 femmes avec enfants et 1 homme avec enfants**. Le nombre moyen d'enfant par famille est de 2 enfants, contre 2.5 en 2022.

**Ces 33 familles représentent 102 personnes dont 69 enfants** avec une majorité d'enfants âgés de 3 à 5 ans (33%) suivis des 6 à 10 ans (26%) et 11 à 15 ans (22%). Il est important de noter que le **nombre d'enfants accueillis au sein du dispositif a diminué de 49%** par rapport à l'année dernière.

### Situation professionnelle et ressources

Nous observons que **48% des adultes** accueillis dans le dispositif **sont salariés** dont 81% en CDI. Cette situation professionnelle est un point positif et **favorise ainsi les possibilités de relogement pérenne**. D'ailleurs, en 2023, **11 familles ont été relogées**.

Nous notons une **aggravation des impayés** car les ménages restent exposés à des difficultés financières notamment du fait de l'inflation et d'un taux d'effort important. Ces impayés se matérialisent majoritairement par des retards de règlement des loyers mensuels et de régularisations de charges.

## AIDE À LA GESTION BUDGÉTAIRE FAMILIALE AGBF

La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF), décidée par le Juge des Enfants, est avant tout une mesure de Protection de l'Enfance qui intervient lorsque les prestations familiales ne sont pas employées à destination des besoins de l'enfant (cf. art 375-9-1 du Code Civil). Le service relève de la loi 2002-2 qui renforce le droit des personnes. Il a pour mission de permettre aux parents de recouvrer leur pleine autonomie en matière de gestion budgétaire dans l'intérêt de leurs enfants et de la famille en général.

### Activité

**L'AGBF en 2023 : 3 298 mois-mesures dont 1 030 enfants** de 10 ans et demi en moyenne. Il est à noter que la majorité des enfants habitent dans les villes de Montreuil (12%), Saint-Denis (11%), Aubervilliers (9%), Aulnay-Sous-Bois (8 %).

### Situation du logement et accompagnement social

**66%** du public occupe un logement dans le **parc social** contre **15%** du **parc privé**. Les familles accompagnées vivent majoritairement soit dans un T3 (43%) soit dans un T4 (30%). On remarque que **23%** déclare être en sur occupation.

Nous observons que les **prescripteurs des mesures sont aujourd'hui majoritairement directement les juges des enfants** dans le cadre d'autosaisi (45%), les bailleurs (19%) et les services sociaux de secteur (13%).

Comme l'année dernière, le premier élément premier justifiant la demande de mise en place d'une mesure AGBF relevait d'un problème de gestion budgétaire : **la situation d'endettement** (près de **32%**) qui motive la prescription, une **difficulté de gestion budgétaire (24%)** et à un **risque d'expulsion locative (18%)**.

Il est à noter que 79% de l'endettement le sont pour des charges courantes dont 72% pour impayé de loyer. Par conséquent, en 2023, **55%** des familles sont soumises à une **procédure d'expulsion**. Ce chiffre reste stable par rapport à l'année dernière.

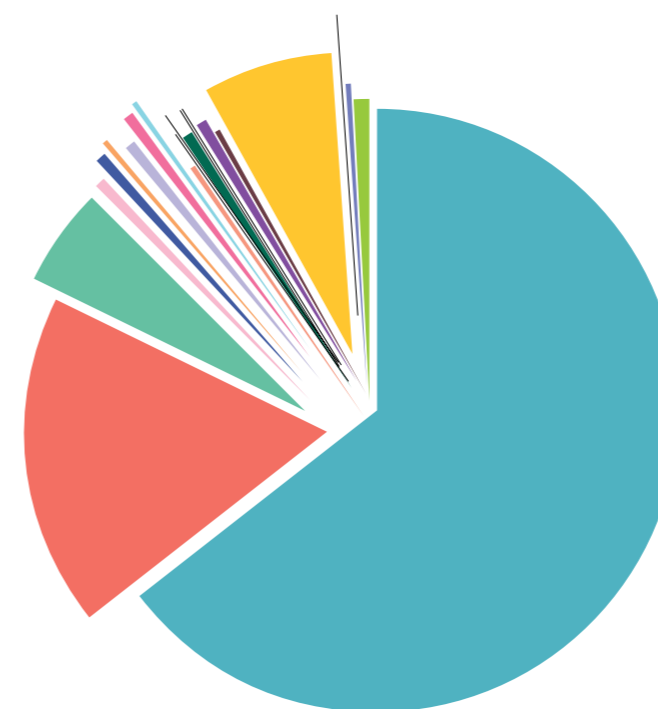
## La MJAGBF en pratique au sujet des prestations familiales versées à notre service par la CAF au titre des familles

En 2023, notre service a reçu la somme de **2 386 947,57 euros de la CAF** au titre de la totalité des familles suivies.

À quoi ont-elles servi ?

CRITÈRES	MONTANTS	%
Envoi des fonds aux familles	1 452 986,59 €	63.30
Loyer	389 479,46 €	17.50
Dette locative	1 10 081,68 €	4.95
Fluide (électricité, gaz et eau)	17 566,95 €	0.79
Dettes fluides (électricité, gaz et eau)	10 888,57 €	0.49
Assurances (habitation-scolaire-auto-décès), dette assurance habitation	3 842,23 €	0.17
Restauration scolaire, CDL, frais scolaire, sortie scolaire, internat, étude	12 455,71 €	0.56
Dettes restauration scolaire, CDL, étude	9 717,25 €	0.44
Séjours enfants, séjours familles, dettes séjours, frais transports, aides vacances	9 225,32 €	0.41
Sports, activités culturelles	250,00 €	0.01
Crédit consommation, crédit auto, prêt Action Social, redressement prêt, Banque de France	7 608,06 €	0.34
Frais téléphonie, internet, dette téléphonique	933,02 €	0.04
Accession propriété, charges copropriété, caution, régularisations charges	11 678,56 €	0.52
Nuitées d'hôtel	6 951,03 €	0.31
Taxe habitation, redevance TV, dette TH/redv TV, impôts, amendes + dettes impôts	7 574,29 €	0.34
Allocation Rentrée Scolaire	150 733,21 €	6.77
Frais de garde, frais placement enfants, vêtue, aide ménagère, crèche	3 079,42 €	0.14
Mutuelle, dette mutuelle, frais médicaux, hopital, médecin, pharmacie, dettes médicales	1 551,53 €	0.07
Frais Avocat	130,00 €	0.01
Mobilier, électroménager, travaux logement	6 225,13 €	0.28
Débiteurs divers, remboursements divers	12 137,86 €	0.55
	<b>2 225 095,87 €</b>	<b>100,00</b>

“ Le pôle EFSL a accompagné en 2023, 116 ménages en ASLL, 86 ménages en MASP, 103 ménages via 79 permanences de la Fondation Abbé Pierre, a réalisé 3 298 mois-mesures dont 1 030 enfants avec l'AGBF. Il gère 30 logements via le dispositif HAPECH. ”



### CONCLUSIONS 2023

Le pôle EFSL a dû faire face à un certain nombre de départs de délégués aux prestations familiales et de travailleurs sociaux au sein de ces deux services et à des difficultés à recruter. Pour autant, la continuité de service a été assurée avec un effectif très réduit durant de nombreux mois. Pour diminuer le délai d'attente et éviter que les situations familiales ne se dégradent, le service AGBF a fait le choix d'augmenter la file active des professionnels.

### PERSPECTIVES 2024

Pour 2024, alors que pour le service AGBF, se projette sur la mise en œuvre des actions post-évaluation externe, de son côté l'Unité Logement se projette dans l'amélioration continue de la qualité.

Nous terminerons en mentionnant des tendances similaires constatés au niveau des services du pôle : l'aggravation de la précarité, l'évolution du profil des publics présentant des problèmes de santé, l'accroissement des ménages en procédures d'expulsion et en situation d'endettement, etc.

Le pôle EFSL ambitionne des actions de formation pour l'ensemble des salariés afin d'enrichir leurs pratiques professionnelles et leur permettre de répondre encore mieux aux besoins des personnes accompagnées.



**Vanessa LALLEMAND**  
Directrice du pôle EFSL

**Virginie-Marie CHASTAGNER**  
Cheffe de service de l'unité logement

**Ruddy NANETTE**  
Cheffe de service de l'AGBF

# BILAN DES ACTIVITÉS

## Service d'accompagnement tuteurale - ATR

L'ATR, anciennement nommée Association Tutélaire Raincéenne, est dédié à l'exercice des mesures de protection juridique de personnes majeures vulnérables. Créée initialement en 1995, elle a intégré la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis à la fin de l'année 2015 en se nommant le service d'Accompagnement Tutélaire.

La loi du 5 mars 2007 encadre le secteur tuteurale en intégrant dans le champ du médico-social les services, tels que l'ATR, qui prennent en charge des mesures de protection, d'accompagnement voire de représentation de personnes majeures protégées, ordonnées par l'autorité judiciaire. Ces mesures de protection qui nous sont confiées, peuvent l'être au titre du mandat spécial, auquel il peut être recouru via la sauvegarde de justice, néanmoins, plus fréquemment, lors du prononcé d'une curatelle voire d'une tutelle. L'arrêté préfectoral du 18/12/2017 autorise l'ATR à exercer 647 mesures.

### MISSIONS DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT TUTÉLAIRE

- Représenter ou assister la personne majeure protégée, conformément au contenu et modalités développées dans la décision de justice y afférente.
- Favoriser le bien-être et l'épanouissement de la personne accompagnée, conformément à nos valeurs associatives (confer notre Projet Associatif 2022-2026)
- Respecter l'expression des demandes, des choix et des volontés de la personne accompagnée conformément à La Charte des Droits et Libertés de la Personne majeure protégée (confer texte en annexe) ainsi qu'aux valeurs de la FNAT dont l'ATR-Sauvegarde93 est adhérente.

### DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES RELATIVES À L'ACTIVITÉ EN 2023

Durant l'année 2023, le service a accompagné plus de 585 personnes en moyenne, dont près d'une personne sur trois est accueillie dans un établissement médicalisé en Belgique.

### PÔLE BELGIQUE

	CURATELLE RENFORCÉE	TUTELLE	TOTAL AU 31 DÉCEMBRE
2019	44	118	162
2020	49	124	173
2021			174
2022			178
2023	47	136	183

### Le vieillissement de l'âge moyen des personnes accueillies en Belgique

15% des personnes en Belgique ont moins de 30 ans et elles sont tout aussi nombreuses à avoir plus de 60 ans. In fine, plus d'1 personne sur 3, 37% précisément, a moins de 40 ans alors que presque une personne sur 2 (45% précisément) est âgée de plus de 50 ans.



Concernant les 24 nouvelles personnes accompagnées cette année, 10 sont rattachées au Pôle Belgique. Aussi **la part des personnes accompagnées en établissement par l'ATR est devenue cette année majoritaire par rapport aux personnes résidant à leur domicile.**

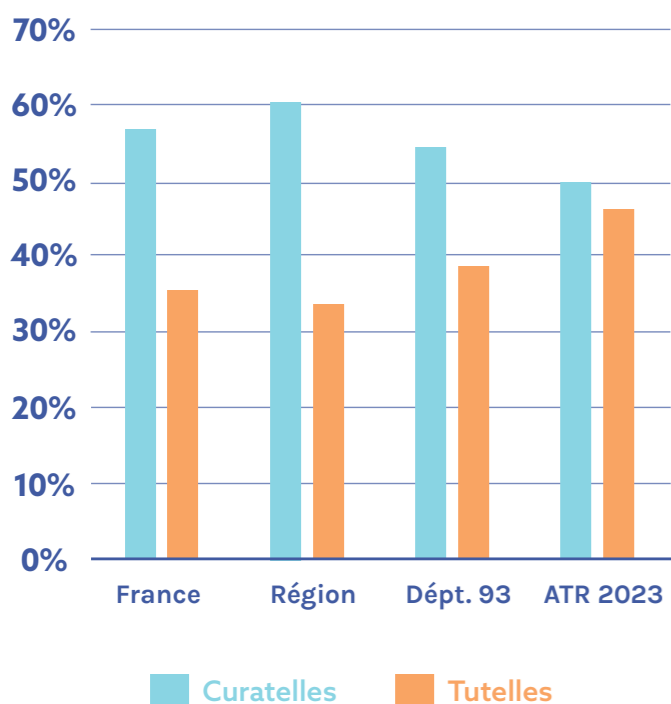
Pour rappel, lors du pic de la crise sanitaire du covid en 2020, il n'a été déploré qu'un seul décès au sein d'un établissement belge durant cette période, alors que 28 personnes que nous accompagnions dans le département ont succombé à cette maladie.

### CURATELLES ET TUTELLES

La spécificité de l'ATR par rapport aux autres services tutélaires réside dans sa **répartition quasi-égale de la gestion des différentes catégories de mesures judiciaires confiées.**

Aussi les **tutelles** représentent **49,5%** de l'ensemble des mesures contre **47%** de curatelles.

Cette tendance se renforce au fil des années, le vieillissement des personnes que nous accompagnons, tant dans le département qu'en Belgique, pouvant ainsi expliquer certaines demandes d'aggravation d'une mesure de protection initiale.



### LES FAITS MARQUANTS DE 2023

Dans la continuité de l'année précédente, l'objectif fixé par les Juges et la DRIEETS de **résorber le retard accumulé par le service concernant les comptes-rendus de gestion**, a été prégnant tout au long de l'année. Le même effort est également attendu en matière de rapports annuels de situation et d'inventaires. Dans cette optique, hormis les personnes orientées vers des établissements en Belgique, le service n'a pas été souvent désigné par les juges pour accompagner de nouvelles personnes protégées domiciliées dans le département.

**L'évaluation obligatoire**, menée par un prestataire extérieur habilité, qui devait avoir lieu avant la fin de l'année **a été différée au premier trimestre de l'année prochaine** du fait de la nomination d'un nouveau directeur général de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis et de la nécessité de réaliser un appel d'offre.

**Deux sessions de formation** ont été organisées à l'attention de l'ensemble du personnel de l'ATR afin de s'approprier le **nouveau logiciel métier PROXIMA**, son préalable de fonctionnement via la mise en place de la gestion électronique des documents ayant été finalisée l'année précédente. Dans la même optique le développement des télé-transmissions bancaires continue d'être privilégié, aussi via « mon Proxima », un nouveau service est offert à certaines personnes protégées susceptibles de pouvoir consulter leurs comptes ou le solde de ceux-ci, directement en ligne via leurs connexions internet.

Le turnover au sein du personnel de l'ATR, a concerné les mandataires et également les cadres dirigeants. Le directeur, en poste depuis deux ans, a démissionné en juillet, il a été remédié à la vacance du poste de direction par une cheffe de service expérimentée jusqu'au recrutement en décembre d'une ancienne directrice en CDD le temps nécessaire pour finaliser un recrutement pérenne à cette fonction.

Une cheffe de service a également démissionné en tout début d'année et, via une promotion en interne, le poste a de nouveau été pourvu en juin. Durant l'année, trois mandataires ont démissionné, mais six nouveaux mandataires ont été recrutés dont deux via un CDD de remplacement initial, l'équipe étant reconstituée vers la fin de l'année.



**L'ATR a accompagné tout au long de l'année 2023, 585 majeurs protégés.**



**Les impératifs de formation au CNC pour les mandataires débutants ont été respectés**, aussi deux mandataires ont obtenu leur diplôme respectif durant l'année. Exceptionnellement, il n'a pas été possible cette année de mettre en place des groupes d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP) à destination des mandataires. Mais un appel d'offre a été lancé pour une mise en place en 2024.

### CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'objectif de rattraper notre ancien retard en matière de comptes-rendus de gestion (CRG), de rapports annuels de situation et d'inventaires a été prégnant cette année, tout comme il le sera en début d'année prochaine. Aussi envisageons-nous, dès le deuxième trimestre de 2024, être en capacité d'accompagner de nouvelles personnes protégées, tant dans le département qu'en Belgique.

La direction générale de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis finalise la mise en place des GAPP, non seulement à destination des travailleurs sociaux mais également au profit des chefs de service, dès mars 2024. Des **formations récurrentes en interne destinées à l'amélioration de l'accueil du public**, seront reprogrammées par le service des ressources humaines de La Sauvegarde 93 courant 2024.

Faisant suite à un important dégât des eaux fin 2022, nous avons pu rétablir l'accueil du public dans d'excellentes conditions logistiques.

Un recrutement est en cours pour installer une direction pérenne en 2024.

**Hélène ONDARTZ**  
Directrice d'ATR

**Laurence MULS**  
**Anne BAZIRET**  
Cheffes de service



# BILAN DES ACTIVITÉS

## Pôle d'accueil familial

Le Pôle Accueil familial regroupe 3 services de placement en famille d'accueil à destination de jeunes de 0 à 21 ans : le placement familial spécialisé (PFS), l'accueil partagé (AP) et l'unité d'accueil d'urgence (UAU).

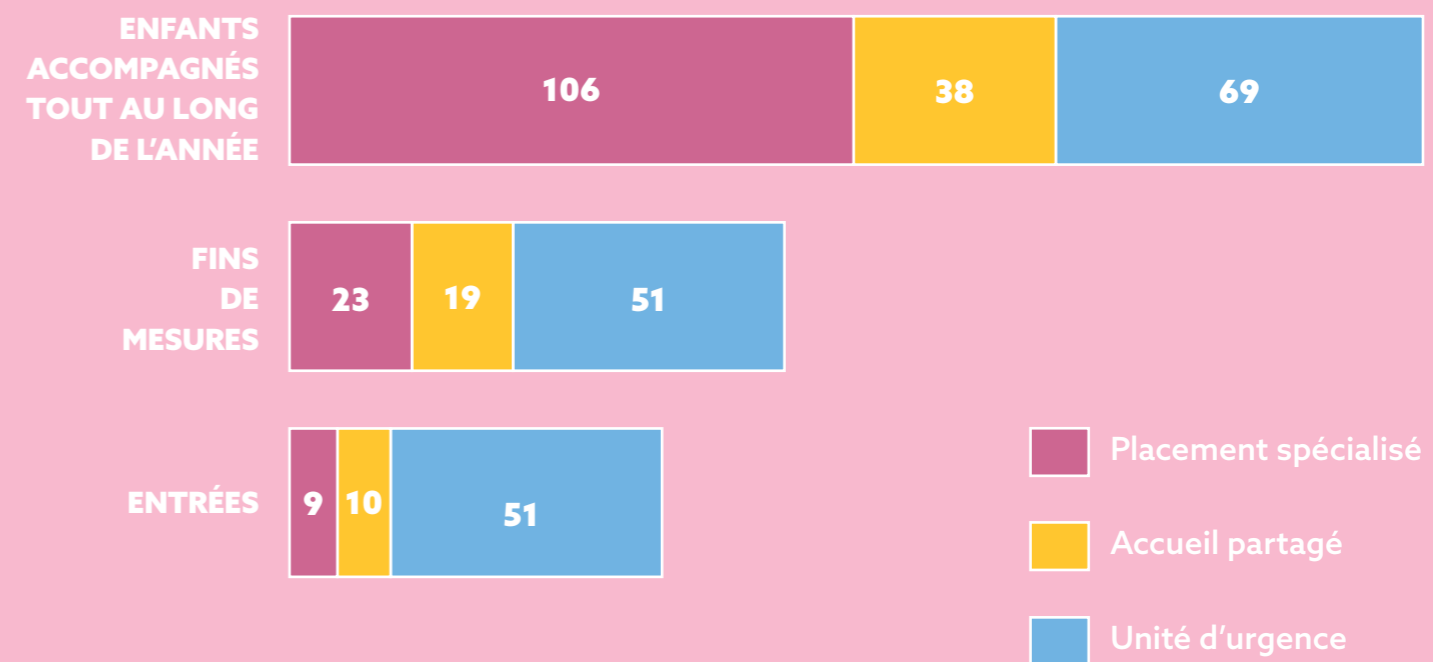
Il s'agit, dans le cadre d'un accueil familial, de protéger l'enfant et de lui garantir un cadre d'accueil sécurisant et adapté à ses besoins et de l'accompagner dans son évolution vers l'autonomie, de travailler au maintien ou à la restauration des liens familiaux, de soutenir les parents dans leurs difficultés et de les accompagner dans leur rôle éducatif.

Chaque fois que cela est possible nous envisageons le retour de l'enfant dans sa famille.

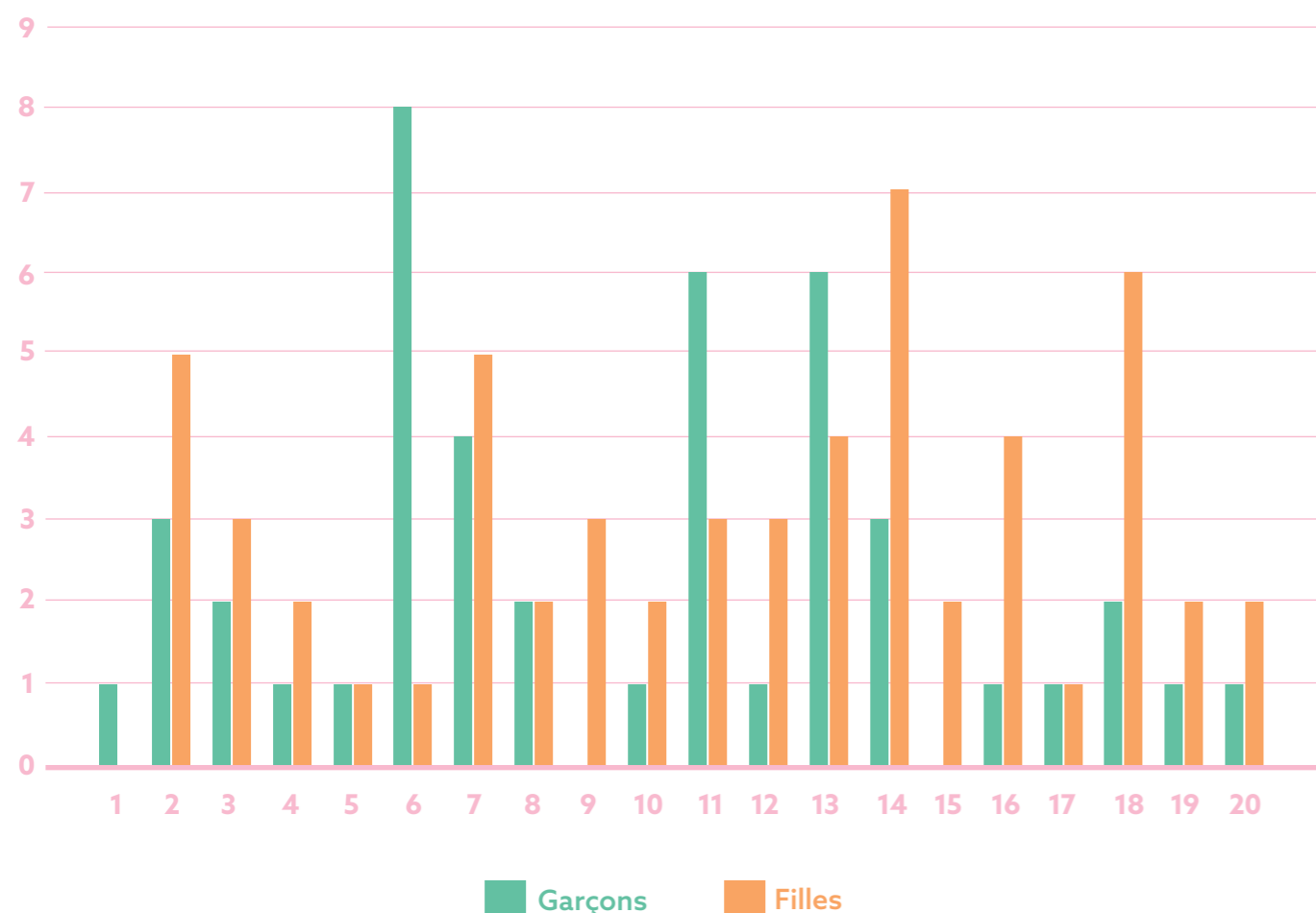
Le travail consiste également à accompagner chacun (enfants et parents) à trouver ou retrouver un positionnement en adéquation avec sa place.

En fonction des droits de la famille et de l'enfant, les objectifs de ces trois services sont d'accompagner la séparation parents-enfants, quel que soit la cause qui fonde la mesure de placement

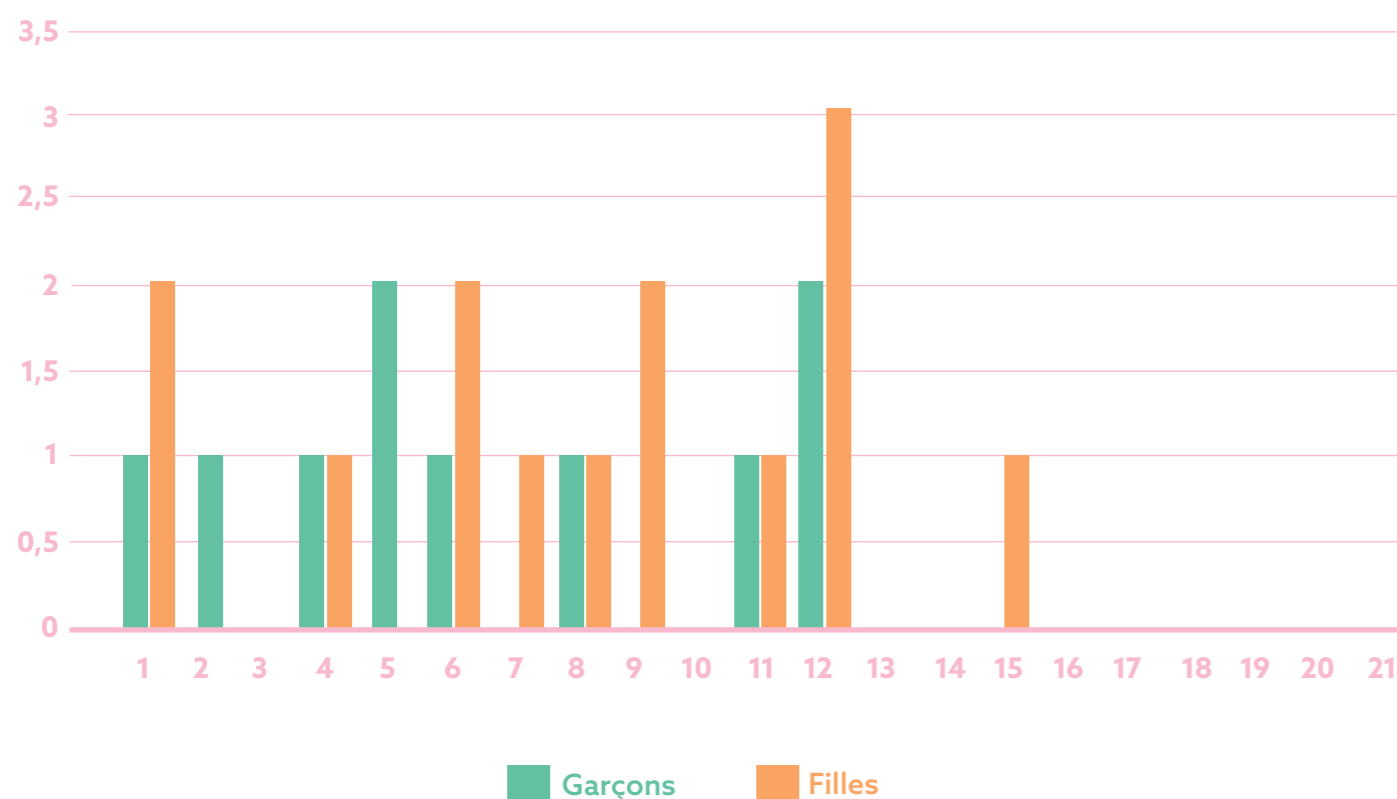
### DONNÉES GÉNÉRALES STATISTIQUES D'ACTIVITÉ 2023



## PYRAMIDE DES ÂGES AU PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ ET À L'ACCUEIL PARTAGÉ



## PYRAMIDE DES ÂGES À L'UNITÉ D'ACCUEIL D'URGENCE



## LE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ - PFS

Il est habilité conjointement par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour accueillir 100 mineurs ou jeunes majeurs dans le cadre de la Protection de l'Enfance en danger. Ces mineurs sont confiés à des familles d'accueil. Les enfants et jeunes sont âgés de 0 à 18 ans au moment de leur admission.

Les parents conservent l'autorité parentale. Ils sont consultés pour toutes les décisions importantes concernant leurs enfants.

### Données statistiques du placement familial spécialisé

#### LES ACCUEILS

En 2023, nous avons accueilli 6 filles et 3 garçons, âgés de 3 à 14 ans. Tous les accueils sont mis en œuvre via les services gardiens de Seine Saint Denis.

#### FIN DE PRISE EN CHARGE

En 2023, 23 jeunes sont sortis des effectifs du PFS : 9 pour un retour en famille, 11 ont été orientés vers d'autres dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, 3 en raison de leur âge.

Les jeunes sortis sont âgés de 3 à 20 ans. Ces départs ont tous fait l'objet d'un accompagnement vers la sortie du dispositif de placement familial.

Au 31 décembre 2023, 83 jeunes étaient accompagnés par les travailleurs sociaux et les assistants familiaux du placement familial spécialisé.

En 2023 au PFS, 106 jeunes de 0 à 21 ans ont été accompagné par 72 familles d'accueil réparties sur tout le territoire de la Seine Saint Denis.

### L'ACCUEIL PARTAGÉ - AP

Il est habilité pour accueillir 20 enfants confiés aux Assistants Familiaux du service. Au moment de l'admission, les enfants accueillis sont âgés de 2 à 14 ans.

L'accueil séquentiel en famille d'accueil permet d'allier vie de l'enfant au sein et hors de sa famille, s'appuyant sur les compétences et les

savoir-faire des parents, proposant à l'enfant des modes identificatoires différents, dans un projet éducatif alliant parents et institution.

### Données statistiques de l'accueil partagé

#### LES ACCUEILS

En 2023, nous avons pu accueillir 7 filles et 3 garçons, âgés de 1 à 13 ans. Tous les accueils sont mis en œuvre via les services gardiens de Seine Saint Denis.

#### FIN DE PRISE EN CHARGE

En 2023, 19 jeunes sont sortis des effectifs de l'AP : 17 dans le cadre d'un retour en famille et 2 ont été orientés vers un placement familial pérenne.

Ces départs ont tous fait l'objet d'un accompagnement en amont de la sortie.

En 2023, au PF, 38 jeunes de 1 à 18 ans ont été accompagnés par 26 familles d'accueil réparties sur tout le territoire de la Seine Saint Denis.

### L'UNITÉ D'ACCUEIL D'URGENCE - UAU

Elle est habilitée à accueillir 20 enfants âgés de 0 à 18 ans, confiés aux assistants familiaux du service.

L'accueil se fait en urgence, le service peut être sollicité, jour et nuit, une astreinte est donc tenue 24h/24h. L'enfant est accueilli au sein du placement familial d'urgence pour une durée de 4 mois au maximum.

Un travail d'observation, d'évaluation et d'orientation de l'enfant accueilli et de sa situation est mené en équipe pluridisciplinaire.

### Données statistiques de l'unité d'accueil d'urgence

#### LES ACCUEILS

En 2023, nous avons accueilli 29 filles et 22 garçons, soit 51 enfants âgés de 0 à 15 ans.

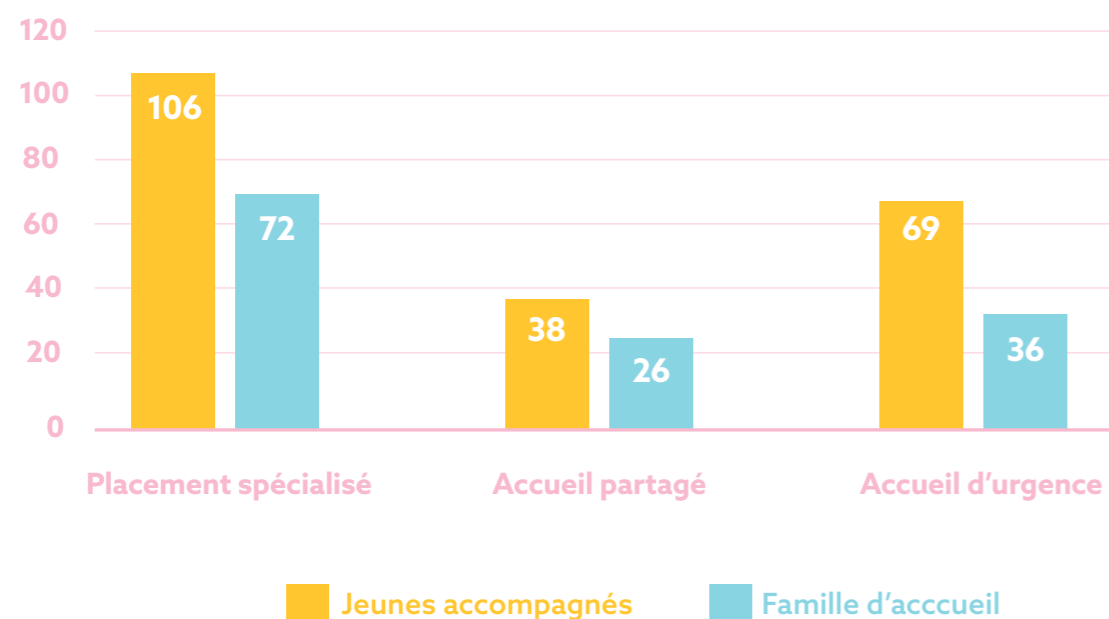
Tous les accueils sont mis en œuvre avec les services de l'aide sociale à l'enfance de Seine-Saint-Denis.

## FIN DE PRISE EN CHARGE

En 2023, **51 enfants**, dont 31 filles et 20 garçons, **âgés de 1 à 15 ans** sont **sortis** du dispositif UAU. Tous ces départs ont fait l'objet d'un accompagnement en amont, 18 jeunes sont retournés vivre en famille, 8 enfants ont été orientés vers des foyer de vie ou MECS, 1 enfant a été adopté, 12 enfants sont en placement familial pérenne, 7 enfants ont été confiés à l'AP, 5 ont fugués.

En 2023, à l'UAU, **69 jeunes de 0 à 15 ans ont été accompagnés par 36 familles d'accueil réparties sur tout le territoire de la Seine Saint Denis.**

## LES FAMILLES D'ACCUEIL



## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

Tout au long de l'année le **comité des fêtes**, composé d'éducatrices, d'assistants familiaux, d'une cheffe de service et d'une secrétaire s'est réuni pour organiser deux temps forts pour les enfants du pôle. Ces temps, au-delà d'offrir aux enfants des moments festifs et conviviaux, permettent de travailler leur inscription institutionnelle auprès de services les accompagnant au titre de la protection de l'enfance. A cet effet, les différentes circonscriptions et personnel du département ont été conviés.



## La fête de l'été

Elle a eu lieu le 5 juillet et s'est déroulée au Parc de la Bergère à Bobigny. Les enfants ont rencontré les différents animaux de la Ferme itinérante TILIGO qui leur a proposé une animation pédagogique, participé à différents jeux (pêche aux canards, course à l'œuf), stand de maquillage et goûter. Les enfants, les assistants familiaux et toute l'équipe du PAF ont été heureux de partager ce moment convivial et agréable.

## La fête de l'hiver

Le pôle a organisé pour tous les enfants une fête de l'hiver qui a eu lieu au service le 20 décembre. Au cours de l'année, l'équipe a pris attache auprès de grandes enseignes de magasins et également d'associations afin d'obtenir des jouets, des jeux, des livres, etc. Grâce à leur générosité, chaque enfant du service s'est vu offrir un cadeau et les adolescents ont pu bénéficier d'un tee-shirt des Jeux Olympiques. L'après-midi a débuté par la représentation d'un spectacle de magie. Puis, la distribution des cadeaux s'est faite autour du sapin et de la venue du Père Noël et la fête s'est achevée par un goûter sur une ambiance musicale.

“  
Le PAF en 2023  
a accompagné  
213 enfants  
tout au long  
de l'année”



## Transfert organisé par les éducateurs du placement familial spécialisé

En Haute-Savoie du 25 juillet au 1er août, 7 jeunes dont 6 filles et 1 garçon, accompagnés par 4 éducatrices ont profité de ce séjour.

## LES OBJECTIFS :

- Apprentissage et orientation géographique (dans les transports)
- Savoir gérer un budget (courses, argent de poche, etc.)
- Partager des temps en collectif permettant l'échange et la discussion
- Développer le savoir vivre en collectivité
- Partir en vacances dans un environnement inhabituel
- Organiser un planning d'activités
- S'investir sur les actes de la vie quotidienne

Une soirée de « retrouvailles » conviviale à l'attention des jeunes et de leur famille d'accueil a été organisée le 17 novembre 2023, durant laquelle un film et des photos du transfert ont été projetés autour d'un buffet.

## CONCLUSION 2023

L'année 2023 a été marquée par une augmentation de l'activité de l'UAU.

L'organisation d'évènements festifs et de projets à destination des jeunes sont la preuve de l'engagement des équipes éducatives et des assistants familiaux dans l'accompagnement des enfants placés.

## PERSPECTIVES 2024

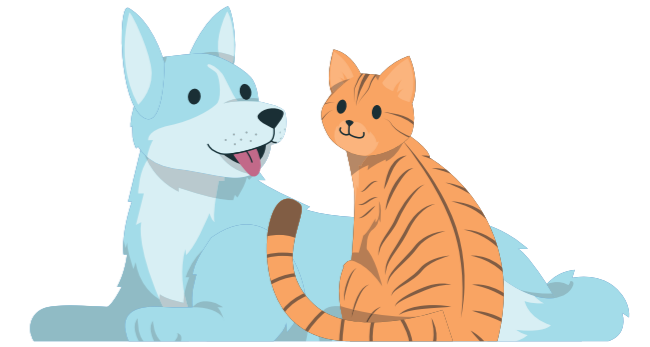
Le PAF abordera en 2024 les axes de travail suivants :

### Mise en œuvre des actions de l'évaluation externe prévue en mars 2024

- Finalisation du Projet d'établissement
- Révision des procédures affichages obligatoires
- Création d'un Conseil de vie social
- Déploiement du DUI, le dossier unique informatisé

### Poursuite de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes et préparation de leur sortie

- Poursuivre les liens de partenariats entre le PAF et les SAUO, l'ASE, les écoles, la maison d'adolescents CASADO, les services de soins (CMP, CAMPS, services de pédopsychiatrie), les missions locales, la maison des femmes, etc.
- Soutenir les assistants familiaux par le groupe de paroles des familles d'accueil
- Pérenniser le projet d'accompagnement individualisé en y intégrant les projets de vie du jeune sortant du dispositif.
- Mettre en place un atelier de médiation animale



### Travail autour du soin et du handicap de l'enfant

- Développer et consolider les partenariats avec des services de santé
- Mieux prendre en compte les troubles de santé de l'enfant dans le Projet individualisé et dans le cadre des commissions de sujétions
- Renforcer le soutien psychologique et psychiatrique autour de l'enfant
- Renforcer les partenariats avec les structures intervenant dans le champ du handicap.

**Adeline BRAUD MENSAH**  
Directrice du pôle de placement familial  
depuis janvier 2024

**Vanessa BARRAU**  
**Leïla SOUKEHAL**  
Cheffes de service du  
placement familial

**Zied BOUSSETTA**  
Chef de service de  
l'Unité d'Accueil d'Urgence



# BILAN DES ACTIVITÉS

## Pôle d'hébergement d'urgence Service d'accueil d'urgence et d'orientation - SAUO

Le SAUO est un service d'accueil d'urgence et d'orientation situé au 14 rue Claude Bernard, à La Courneuve. Ce service accueille **21 jeunes : filles et garçons, âgés de 13 à 21 ans**, dans le cadre d'une **mesure de placement ordonnée par le juge des enfants**, au regard des articles 375 et suivants du code civil et de l'ordonnance du 2 février 45.

La durée d'accueil des jeunes au sein du service est de **4 mois**. Cette période peut être prolongée à la demande du service gardien en lien avec le projet de l'adolescent, ou du fait que nous sommes confrontés à des difficultés de collaboration avec certains services gardiens.

### EVÈNEMENT MARQUANT DE L'ANNÉE 2023

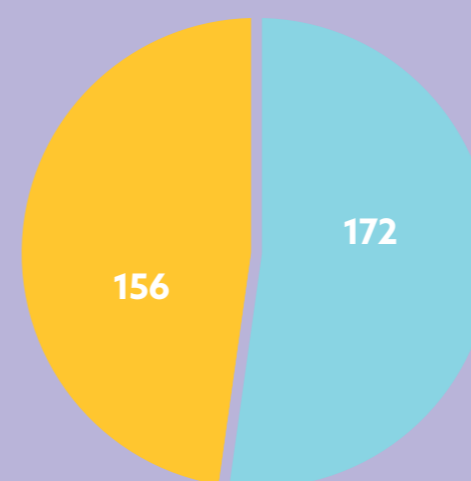
- Une équipe éducative jour renouvelée
- Une nouvelle direction
- Les contrôles d'hygiène et de sécurité qui ont conduit à des travaux de mise en conformité sur le service et faire évoluer les pratiques professionnelles en termes d'hygiène et de sécurité au profit de l'individuel.

### Les motifs de placement sur le service sont les suivants :

- Violences intrafamiliales
- Ruptures de placement
- Mise à l'abri adaptée
- Dessaisissement
- MNA

### DONNÉES CHIFFRÉES

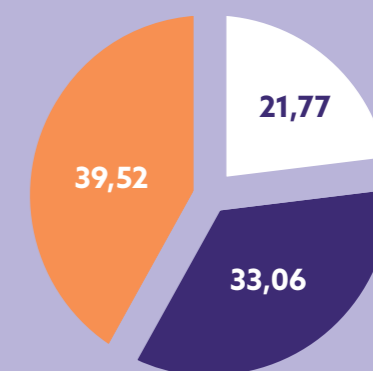
328 jeunes accueillis en 2023



■ Filles ■ Garçons

### Les typologies observées lors des admissions sont les suivantes :

- Primo placement : 22 %
- MNA : 33 %
- Les jeunes en rupture d'hébergement : 39 %



■ Primo placement ■ MNA ■ Rupture d'hébergement

### PRISE EN CHARGE ET TYPES DE MESURES

En 2023, 100% des demandes d'accueil ont été réalisées à partir des demandes du département de la Seine Saint Denis.

### En sous-catégorie

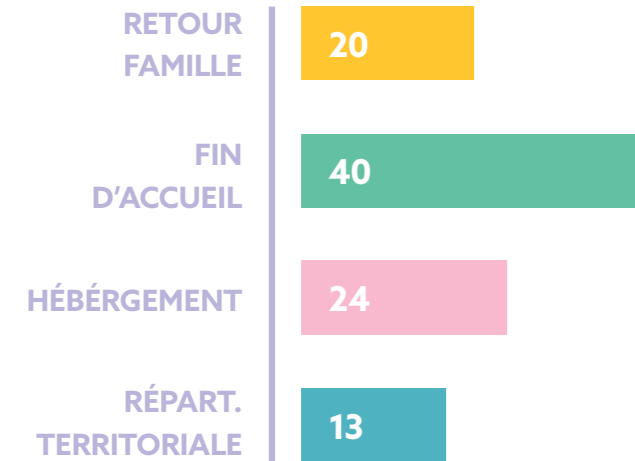
- Les jeunes ayant des troubles psychiques
- Les jeunes ayant des troubles du comportement
- Les jeunes ayant des conduites addictives.



## FIN D'ACCUEIL AU SAUO

Les fins d'accueil au SAUO se déclinent sous différentes formes :

- Retour famille : 20 jeunes
- Fin d'accueil : 40 jeunes
- Hébergement : 24 jeunes
- Répartition territoriale : 13 jeunes



## LA VIE QUOTIDIENNE AU SAUO

La vie quotidienne au SAUO est rythmée par l'arrivée et le départ des jeunes sur des temporalités variables.

### Lieu de passage

Plus qu'un lieu de passage, c'est un lieu **ressources pour se poser, se reconstruire et, au cœur de notre mission**, l'évaluation et l'orientation des jeunes. Ainsi seront déterminés les projets d'avenir autour de leur nouveau lieu de vie : MECS, Semi-autonomie, FJT, retour à domicile, etc. Et pour chaque jeune qui arrive au de sein du service, une **priorité : l'accueil**. Prendre un temps avec un éducateur référent, avec le chef de service, pour découvrir cette nouvelle maison, ce refuge. Et il faut donc après ces premières heures, **appréhender les règles de vie, s'adapter et tester parfois ces règles, apprendre à connaître l'équipe éducative**, la maîtresse de maison et l'équipe administrative. Puis, un éducateur est désigné comme étant le référent du jeune. Se construit alors un binôme où le jeune trouve une référence éducative, un cadre et l'éducateur rencontrera et découvrira le jeune dans toute sa complexité avec ses forces et ses faiblesses et son histoire. Ils auront à construire ensemble avec souvent le projet

d'orientation. Et ensemble, avec l'aide de tous les éducateurs, ils accompagneront le jeune dans sa vie quotidienne.

La vie est rythmée par les activités scolaires que ce soit en collège ou en lycée, ou dans le cadre d'activités scolaires, d'ateliers socio-linguistiques quotidiens mis en place par une éducatrice scolaire à Etap'Ado. Les **jeunes concernés sont essentiellement des MNA et quelques jeunes en rupture scolaire et dans l'attente de leur rescolarisation**.

Les vacances sont l'occasion, comme le week-end de sortir grâce aux activités organisées et encadrées par les éducateurs ou de pouvoir, pour les jeunes de plus de 14 ans, bénéficier de sorties libres le samedi de 14h à 18 avec l'accueil du service gardien.

## LES ACTIVITÉS AU SAUO

### La médiation animale

C'est une méthode d'intervention basée sur les liens bienfaisants entre les animaux et les humains, à des fins préventives, éducatives ou thérapeutiques. La qualité de l'apport de l'animal dans un programme de prise en charge repose sur la pertinence des objectifs et des moyens permettant d'organiser, de mettre en œuvre et d'évaluer l'action entreprise. Au SAUO ce sont deux gros chiens qui viennent et ce, pour certains, c'est un défi, un autre à relever, appréhender sa peur. Aussi impressionnant qu'ils puissent paraître, ce sont surtout deux chiens dressés qui vont vouloir rencontrer les jeunes et, eux vont devoir les apprivoiser pour parvenir à se faire écouter pour être guidé et pour apprendre à se connaître.

### La réunion des jeunes

La participation et l'expression des usagers sont des principes affirmés par la loi 2002-2 art L311-3 et art L311-6. La forme d'expression retenue par le SAUO est le groupe d'expression qui vise à l'apprentissage des débats de la vie de groupe, de prise de parole à travers le collectif de l'institution. Un planning est affiché dans l'espace collectif des jeunes et un cahier a été mis en place pour consigner les échanges. A chaque réunion, un jeune est désigné pour faire le compte-rendu. Les sujets

# RAPPORT D'ACTIVITÉ AVEC LES JEUNES DU SAUO

Galerie d'art Assemblée National  
Musée du Quai Branly  
Rally photos dans Paris  
Nouvel an chinois

Centre Pompidou  
Cinéma  
Lazer Game

Cuisine Repas autour du monde  
Goûter Amélioré et Festif

Facebook posts:  
- "Azzide Pukku SAUO - 10 ans. Soirée patinoire (vacances de Noël)"  
- "Dakla Ben Abdallah. Part de midi. Très belle soirée. Brûlé de dessert à diguer. On était très heureux. On avait beaucoup apprécié notre arrivée avec la collation offerte de l'ère le port de départ, etc. [-]"

abordés sont les suivants : les menus, la vie sur le service, les activités, les événements exceptionnels impactant la vie du groupe, les transgressions et le règlement de fonctionnement, etc.

**Les objectifs visés sont les suivants** : favoriser la prise de parole dans un cadre précis, améliorer les rapports entre eux, permettre une citoyenneté active préparant ainsi à l'implication des jeunes dans leur futur lieu d'hébergement.

### DIMINUTION DES FUGUES

Si les fugues diminuent, elles sont néanmoins toujours présentes. Les nouveaux arrivants testent les règles, défient l'autorité des éducateurs et donc sortent du foyer pour retrouver une certaine liberté. Ces manquements sont repris et le travail éducatif permet de comprendre pourquoi il y a des fugues. Les plus jeunes (moins de 14 ans) ne comprennent pas toujours pourquoi ils n'ont pas le droit aux sorties libres. Alors la tentation est grande de sortir et de fuguer. Mais en organisant avec eux des sorties des activités, nous privilégions le contact qui va permettre d'apprendre à les connaître et de mieux évaluer leur situation.

### SCOLARISATION DES JEUNES

Les jeunes sont systématiquement inscrits à la scolarité. En cas d'impossibilité, notamment pour les MNA, les éducateurs ont mis en place un atelier scolaire avec de la remise à niveau en interne. Mais tout est fait pour que la scolarité soit assurée. En cas de déscolarisation depuis plusieurs mois, nous contactons l'établissement scolaire et le CIO pour trouver une orientation adéquate et une rescolarisation ou une formation en alternance.

Ensuite pour chaque jeune, tout au long de son hébergement au sein du SAUO, sa scolarité est suivie de près par un contact régulier avec les CPE. Dès qu'une absence est remarquée ou dès qu'une difficulté apparaît, les éducateurs sont avertis et font le point avec le jeune.

“  
**La SAUO a accueilli sur l'année 2023, 328 jeunes dont 156 filles et 172 garçons.**  
”

### LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

#### L'accompagnement social des jeunes

Cet accompagnement est une **priorité absolue**. Chaque éducateur ayant un certain nombre de jeunes en référence (4 en moyenne), il a la charge de les suivre de près et de travailler sur un projet d'avenir en partenariat avec l'éducateur référent de l'ASE et tout autre partenaire concerné par la situation du jeune. Ainsi, dans un **délai moyen de deux mois, l'évaluation du jeune est établie** et un projet d'hébergement est établi. Fréquemment, des réunions de synthèse sont aussi organisées régulièrement pour échanger et envisager l'avenir des jeunes ou faire part de difficultés. Ensuite, quelques semaines plus tard, le jeune quitte le SAUO pour son nouveau lieu d'hébergement pérenne (FJT, MECS, appartements en semi-autonomie). Dans ce quotidien qui rythme la vie des jeunes, la **santé psychique et physique est suivie de près**. Que ce soit avec les psychologues du foyer ou des médecins extérieurs, nous suivons attentivement cette question.

#### La gestion des violences

Pour distinguer la violence de la notion d'agressivité, il faut penser que la violence ne s'inscrit pas nécessairement dans la relation à l'autre. Elle surgit pour permettre au sujet de se sortir d'une impasse, pour « survivre » d'une situation où il se sent menacé dans son existence. Et ces jeunes sont confrontés en permanence à de la violence : des médias aux réseaux sociaux, ils en sont inondés. Au foyer, c'est comme souvent un moyen de s'affirmer de se confronter aux autres. Chaque acte de violence est repris et si nécessaire sanctionné. Mais c'est aussi comprendre dans le

comportement du jeune ce qui a favorisé cette montée de la violence.

10% de jeunes accueillis sur le service commettent des actes de violence : deal, méthode d'intimidation et menace à l'égard des éducateurs et autres jeunes, vols, fugues, influence.

#### Les jeunes ayant des troubles psy

Ces jeunes représentent **15% des adolescents** accueillis sur le service. Les pathologies sont très diverses et, avec le temps, nous nous sommes aperçus d'une première donnée importante : nous n'avons ni capacité ni la formation pour accueillir des jeunes ayant des troubles du comportement et qui ne sont pas soignés avec attention.

Mais de nombreux autres avec des troubles des fragilités sont accueillis et suivis avec les partenaires concernés (Casado à St Denis par exemple). Ils s'intègrent au groupe et nécessitent simplement une attention particulière, une veille et un travail en interne avec le psychologue. Nous restons vigilants sur leurs comportements pour pas qu'ils soient sous l'influence de certains.

En cas de crise, le recours est les pompiers, parfois l'implication de la police pour accompagner ces jeunes aux urgences. **À la suite de cette situation de crise, le service gardien, l'ASE est contactée afin de faire une évaluation de la situation et trouver la meilleure orientation possible pour ce jeune.**

#### PERSPECTIVES 2024

1. Mettre en œuvre le projet de **déménagement dans trois maisons qui accueilleront chacune 7 jeunes**
2. Structurer les équipes éducatives et administratives en fonction de notre nouvelle organisation dans les trois nouveaux lieux d'accueil
3. Poursuivre nos réponses aux préoccupations de l'équipe dans la prise en charge des jeunes par **des formations collectives** : les écrits professionnels, la gestion de la violence, les violences sexuelles subies par les jeunes et leurs impacts sur les jeunes, les addictions.



4. **Favoriser un partenariat étroit avec les circonscriptions ASE** pour trouver des espaces alternatifs en cas de crises violentes de certains jeunes, qui souffrent de pathologies psychiques rendant impossible leur maintien dans un foyer d'accueil collectif.
5. Poursuivre la **lutte contre la déscolarisation** des jeunes par le renforcement des partenariats avec les CIO, les établissements scolaires, mais aussi, en proposant des ateliers scolaires adaptés au niveau de chaque jeune.
6. **Renforcer et développer notre partenariat dans le domaine de la santé avec les médecins généralistes**, divers praticiens et spécialistes, la **Maison des femmes de Saint Denis**, mais aussi avec la **Maison des adolescents Casado** à Saint Denis pour les jeunes ayant des troubles psychiques et ayant besoin de suivi thérapeutique auprès, par exemple, des pédopsychiatres.
7. **Développer notre fluidité avec les autres services de la Sauegarde de Seine-Saint-Denis** : le placement familial, l'AEMO, et Etap'ADO. Ce partenariat permet un meilleur accueil des jeunes grâce au travail d'évaluation lors de l'accueil à Etap'ADO ou au travail éducatif de suivi des jeunes par les éducateurs de l'AEMO

**Rachida MIMOUNE**  
Directrice

**Jean-Luc Ménager**  
Chef de service à compter  
de novembre 2023

# BILAN DES ACTIVITÉS

## Etap' Ado

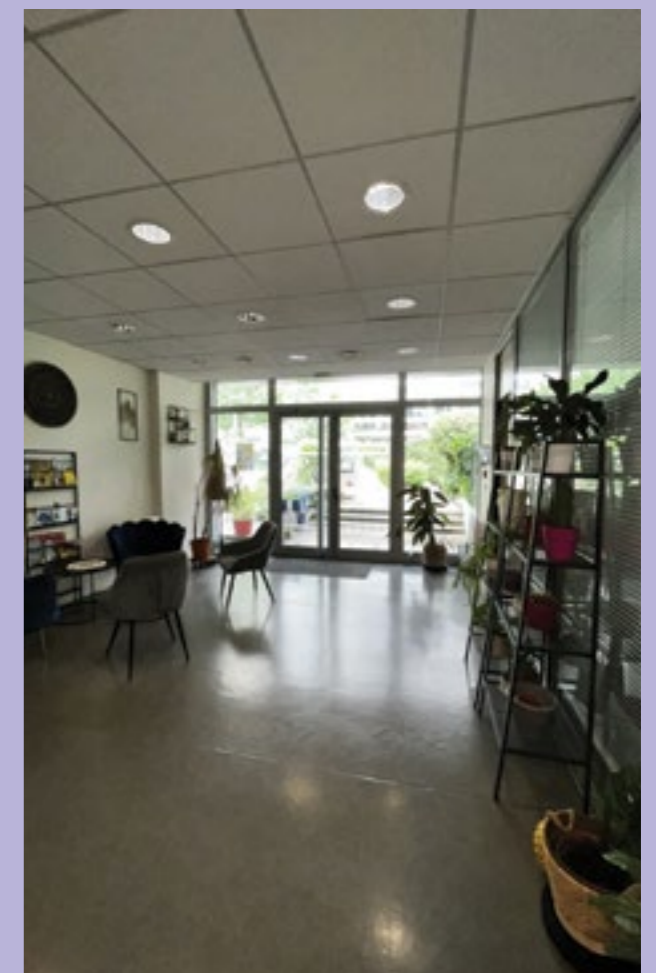
Etap' ADO est un espace d'accueil, d'écoute et de médiation pour adolescents en difficulté.

Ce service propose un accueil 7 jours/7 de 9 heures à 20 heures à des jeunes adolescents (13 à 17 ans) éprouvant des tensions ou conflits avec leurs parents, ou subissant des violences intra ou extra familiales dans le cadre d'une protection. Un accueil de nuit peut être proposé pour 1 à 3 nuits sans mesure administrative ou judiciaire.

Etap' ADO constitue une innovation au carrefour de différentes interventions concernant les adolescents et se situe dans une perspective de prévention (même s'il faut noter certaines ambiguïtés de cette notion).

La spécificité proposée par le service est d'offrir au jeune qui se présente, un espace de construction, de réflexion, de maturation où le temps lui est laissé pour cheminer. Pour permettre cette prise de conscience, l'hypothèse du service est d'ouvrir des espaces qui favorisent l'émergence d'une parole sur ce qu'il vit, la crise qu'il traverse.

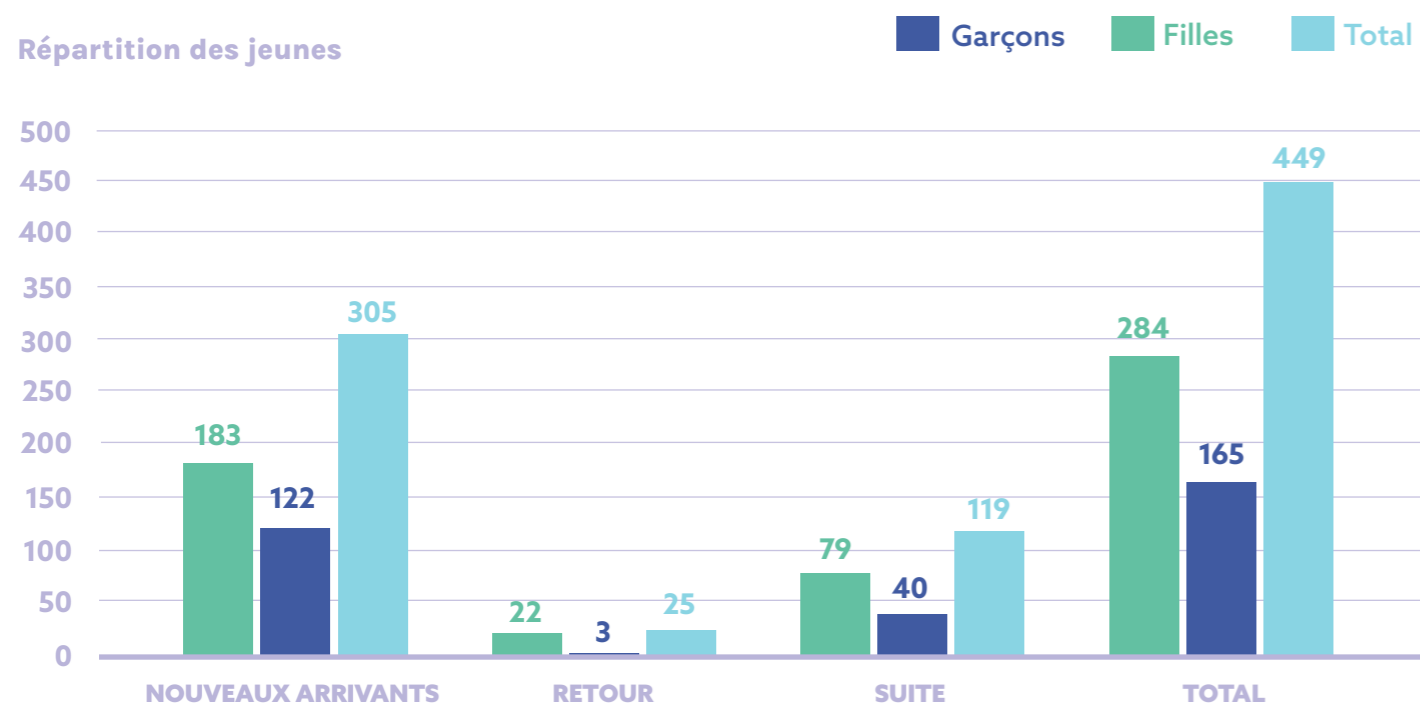
Etap'ADO est alors un espace où la prise en compte de la crise devient possible, non pas en l'annulant ou en l'évitant, mais en l'entendant pour ce qu'elle est : une ouverture du champ des possibles...





## ACTIVITÉ

### Répartition des jeunes

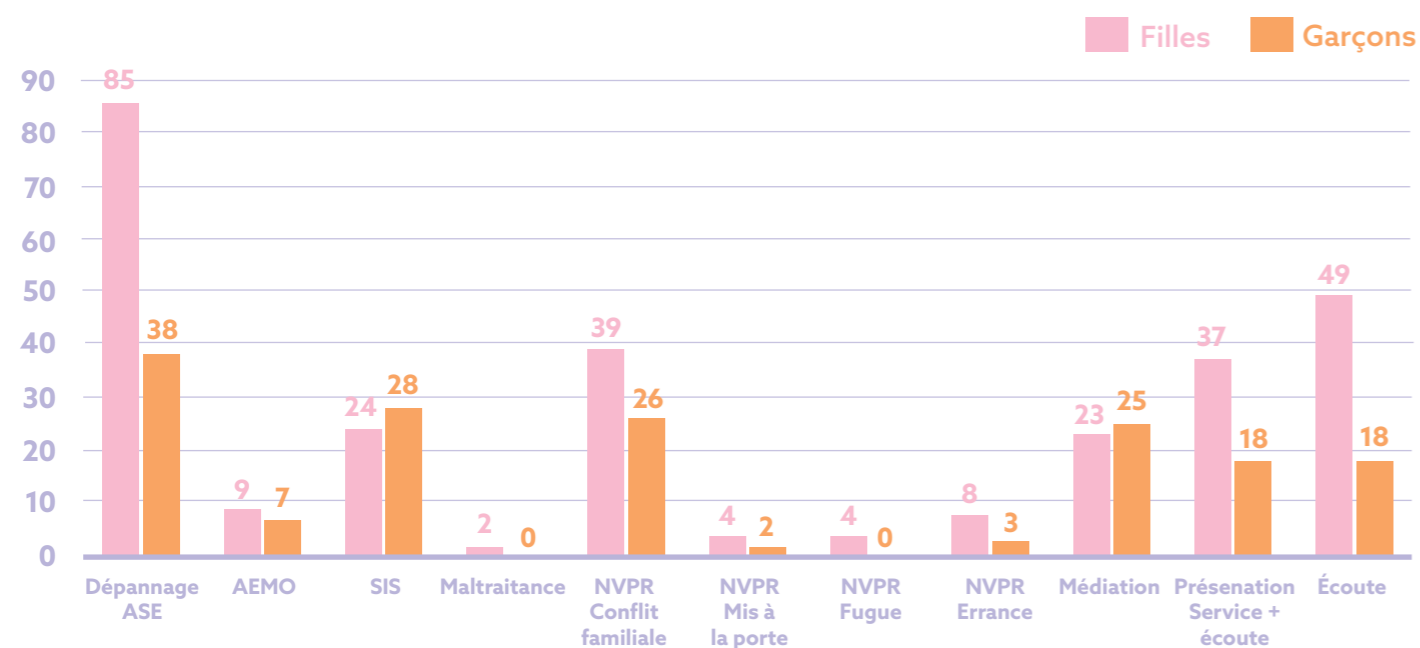


Nous constatons une augmentation de plus de 10% du nombre de jeunes pris en charge par rapport à l'année 2022. Cette augmentation est principalement due au nombre de nouveaux arrivants pris en charge : +16 % par rapport à l'année 2022.

La proportion filles / garçons chez les nouveaux arrivants est stable par rapport à 2022 (60% de filles et 40% de garçons).

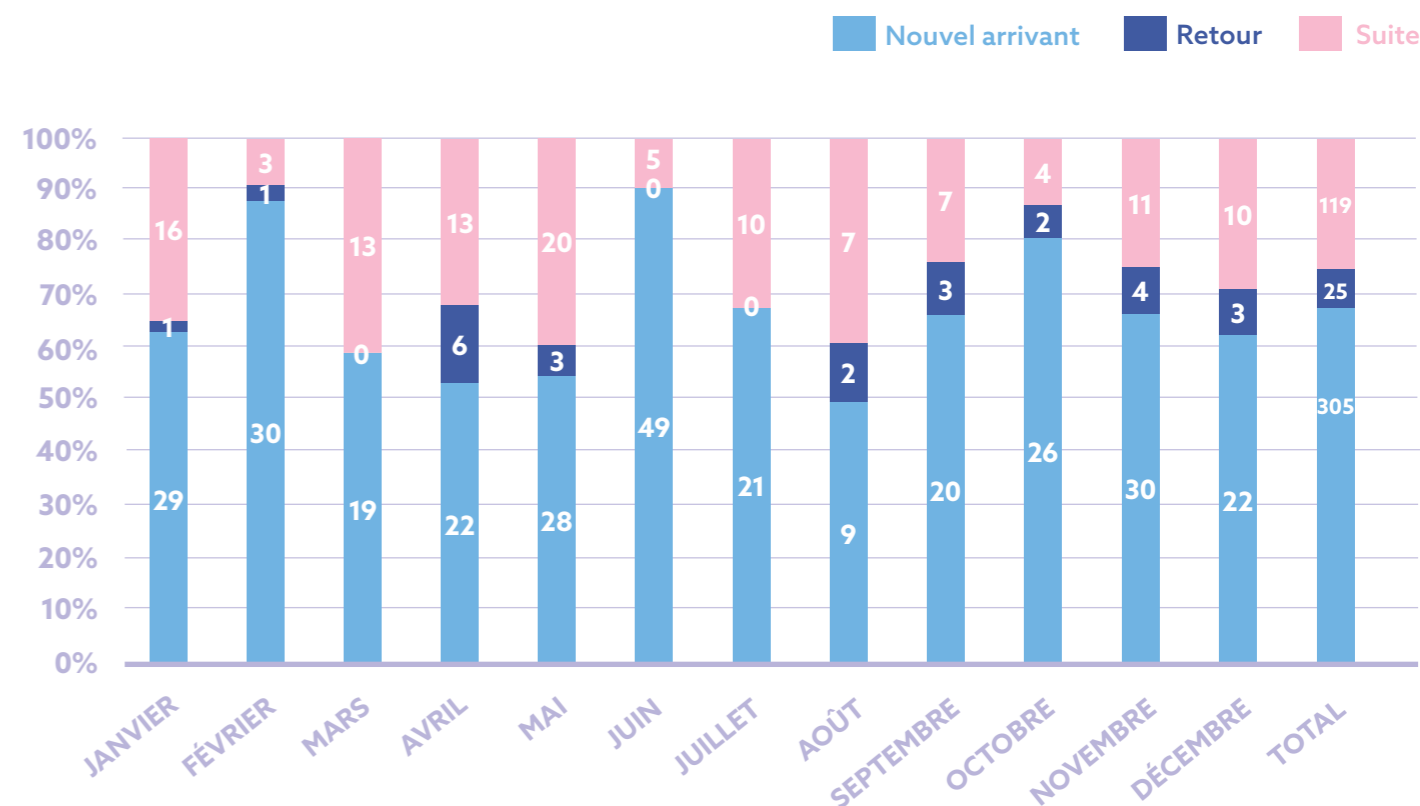
### Répartition des arrivées par motifs

#### MOTIFS D'ARRIVÉE DES JEUNES À ETAP'ADO (HORS RETOURS ET SUITE)



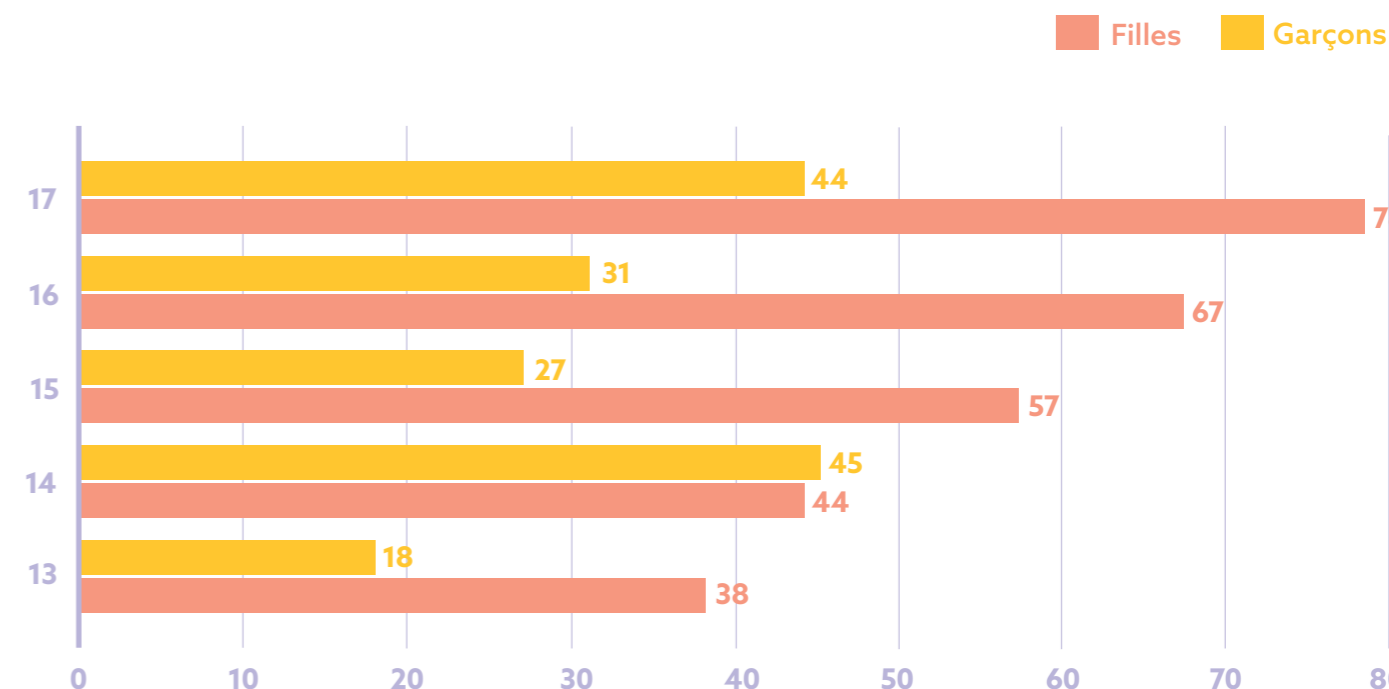
À l'image de l'année 2022, le premier motif d'arrivée des jeunes est dorénavant « Dépannage ASE » (27%). Point notable : nous avons pris en charge **52 jeunes via le SIS** - Service d'intervention spécialisée, proportionnellement beaucoup plus que l'année dernière (11% vs 3%).

### Répartition des arrivées par mois



### Répartition par âge

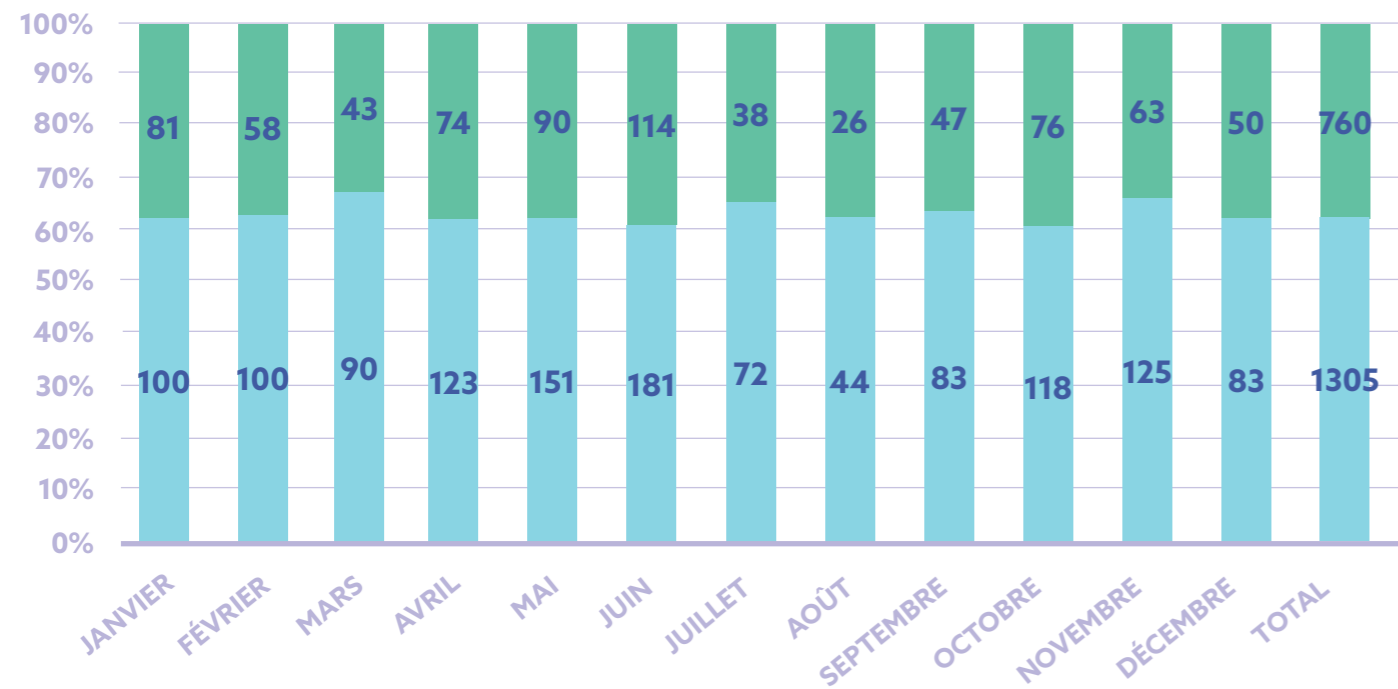
#### ÂGE DES JEUNES



L'âge moyen des jeunes filles (15 ans) et des garçons (15 ans) est similaire à ceux de 2022. Chez les jeunes filles, contrairement à l'année 2022, la tranche d'âge de 17 ans est la plus représentée.

### Somme de jours et nuits passés par mois

■ Sommes nuits ■ Sommes jours

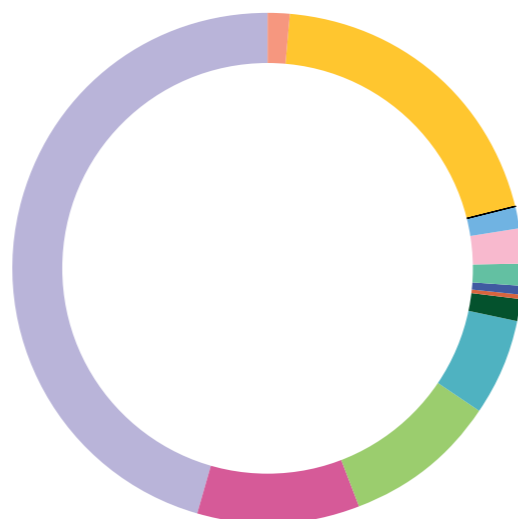


Les nombres de nuits et de jours par jeune en 2023 sont nettement supérieurs à ceux de l'année 2022.

	NOMBRE DE JOURS PAR JEUNE	VARIATION JOURS / N-1	NOMBRE DE NUITS PAR JEUNE	VARIATION NUITS / N-1
2023	2.90	+ 10 %	1.69	+ 68 %
2022	2.63	+ 19 %	1.15	+ 74.2%
2021	2.21	- 3.5 %	0.66	+ 3 %
2020	2.29	+ 9.5 %	0.64	+ 10.3 %
2019	2.09	N/A	0.58	N/A

### Proportion des réponses apportées

- Renvoi AEMO
- Renvoi ASE
- Renvoi PJJ !
- Famille retour
- Famille maintien
- Famille élargie
- Signalement par nous
- Droit commun
- Médiation Etap'Ado
- Écoute
- Psychologue
- Total
- OPP



“

Etap'Ado a accompagné tout au long de l'année 2023, 449 jeunes dont 284 filles et 165 garçons.

”

## FAITS MARQUANTS

### Le temps du week-end à Etap'ADO

Le week-end à Etap'Ado est un temps spécifique pour les jeunes que nous accueillons, durant lequel nous prenons le temps de "prendre le temps", et qui leur offre un espace important. Cet accueil s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement réalisé en semaine, particulièrement pour les jeunes "Etap'Ado". Nous leur donnons rendez-vous et leur proposons un rythme différent, car le temps s'écoule plus lentement, et que les jeunes sont plus disponibles.

Le week-end à Etap'Ado est un moment propice aux échanges privilégiés et informels. Un temps d'apaisement, au cours duquel les éducateurs s'attachent à ce que les jeunes accueillis puissent réfléchir plus posément à leur situation, prendre du recul, chercher des solutions, tout cela dans un cadre chaleureux et bienveillant.

Pour les jeunes qui nous sont orientés par nos partenaires (ASE, SIS, etc.), le week-end sur le service leur offre un sas de décompression, une pause dans un parcours difficile, souvent fait de ruptures, d'échecs, d'attente d'une place en foyer ou en famille d'accueil, avec l'angoisse que peut générer l'inconnu, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un premier placement.

Nous proposons aux jeunes des activités en lien avec leur problématique. Nous privilégions "le petit nombre" afin de favoriser les interactions et la création de liens. Ces temps favorisent une observation plus fine, et permettent aux professionnels d'adapter leur accompagnement, toujours dans la bienveillance.

### Visite de Paris

Les activités peuvent être axées sur l'extérieur, la découverte de Paris, et sont souvent proposées aux jeunes MNA - mineurs non accompagnés - tout récemment arrivés sur le territoire : balade en bateau-mouche, tour Eiffel, Arc de Triomphe, etc.



### Ateliers cuisine et pâtisserie

Nous privilégions le « faire ensemble », notamment lors de la préparation des repas ou lors d'un atelier pâtisserie. Ce sont des temps de partage, de convivialité, où chacun apporte sa touche personnelle. Ces ateliers sont propices aux confidences, et permettent souvent d'apporter un éclairage supplémentaire sur la problématique des jeunes, sur leurs compétences, sur leurs difficultés.



### Atelier Manga

Nous faisons régulièrement appel à des intervenants extérieurs pour animer des ateliers. L'initiation au dessin manga est très appréciée des jeunes. L'animateur est dynamique et très attentif à valoriser et à encourager chaque jeune dans leur réalisation.

### Bien-être

Nous proposons aussi des activités autour du bien-être, du "prendre soin de soi". Elles peuvent se décliner autour d'une sortie au hammam, de soins du visage, de la préparation de cosmétiques. Elles visent à favoriser la détente, à restaurer un peu de l'estime de soi qui est souvent dégradée chez les jeunes que nous accueillons.

Quelles que soient les activités proposées, toutes favorisent le lien et l'échange avec les jeunes. Elles sont un média essentiel et un support incontournable dans leur accompagnement.

**Rachida MIMOUNE**  
Directrice d'Etap'ADO

**Marlène SCHMITT**  
Cheffe de service



# BILAN DES ACTIVITÉS

## Pôle prévention spécialisée

Ce pôle, est habilité à intervenir dans le domaine de la prévention spécialisée grâce à un accord tripartite avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et les villes de Stains et de Noisy Le Grand. Cette initiative, habilitée et financée par le Conseil Départemental, a pour objectif de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion sociale des jeunes et des familles.

### INTROSPECTION ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2023 DU PÔLE DSP : ENTRE DÉFIS INTERNES ET ATTENTES DES PARTENAIRES

L'année 2023 a été une période de défis pour le pôle DSP, marquée par des difficultés Rh, une enquête du Conseil départemental et un diagnostic territorial externe de nos services. Ces événements ont conduit à une introspection institutionnelle, nous permettant de mieux comprendre l'impact de notre activité sur les territoires. Malgré les tensions internes et les interruptions d'activité, nous avons réussi à écouter activement nos publics et partenaires, à nous reconnecter à notre mission fondamentale, afin d'adapter notre activité aux besoins des territoires et aux attentes du public.

Dans un souci de transparence totale, essentielle pour renouveler la confiance entre le pôle DSP, nos publics et notre financeur, nous diffusons au travers de ce rapport d'activité, plusieurs points clés qui ont émergé. Nos partenaires qui connaissent bien le DSP soulignent la cohérence de nos valeurs avec celles de la prévention spécialisée. **Ils perçoivent les éducateurs comme essentiels à l'accompagnement des jeunes et apprécient la crédibilité et la réactivité de nos équipes sur le terrain.** Ils suggèrent d'élargir le partenariat et d'améliorer la communication autour du suivi des jeunes.

D'autres partenaires, bien que connaissant le DSP, regrettent l'absence de partenariat et soulignent un repli sur soi de nos équipes. Ils expriment le besoin de construire une dynamique partenariale pour améliorer l'intervention sur le terrain et la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes.

Enfin, certains partenaires ayant des attentes fortes soulignent des incompréhensions et des méconnaissances des missions du DSP. Ils sont préoccupés par l'instabilité des équipes et espèrent une amélioration de la présence des équipes du DSP sur le terrain et dans les instances partenariales.

**Ces retours témoignent d'un contexte d'intervention difficile, de besoins repérés sur le territoire et ouvrent des perspectives pour l'année à venir.**

“ **Le DSP a accompagné tout au long de l'année 2023, 600 jeunes et 315 familles** ”

## TERRITOIRES D'IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

L'action déjà longue du service sur les deux communes le dote d'une connaissance fine des jeunes du territoire d'intervention et des processus collectifs qui s'y déploient. Si la crise institutionnelle a ralenti l'activité, elle n'a pas remis en cause la légitimité du service acquise par une dynamique forte de plus d'une décennie.

Notre projet de service s'efforce de répondre aux besoins spécifiques de nos deux territoires d'intervention, une mission que le législateur considère comme "irremplaçable". Dans un contexte de fragilité sociale et de fracture sociale, le pôle DSP joue un rôle crucial sur ces territoires.

### Focus sur la commune de Stains

Notre intervention dans la ville de Stains découle d'une demande du Conseil général de Seine-Saint-Denis, en concertation avec la municipalité. Depuis 2003, notre mission couvre les quartiers prioritaires du Clos-St-Lazare et de la Cité Jardin.

La population de Stains est caractérisée par une proportion importante d'adolescents et de jeunes adultes, un taux de natalité dynamique, des familles de tailles variées et une diversité d'origines. Ces caractéristiques soulignent deux enjeux majeurs pour le territoire : l'éducation et la cohésion sociale.

Ces indicateurs mettent en évidence que la population de Stains est confrontée à de nombreux facteurs de précarité (emploi, revenu, situation familiale, etc.). Étant donné la jeunesse de la population, une attention particulière doit être portée aux adolescents et aux jeunes adultes qui grandissent dans des familles socialement vulnérables.

### Carte des quartiers stanois



### L'équipe de Stains : répartition des ressources humaines

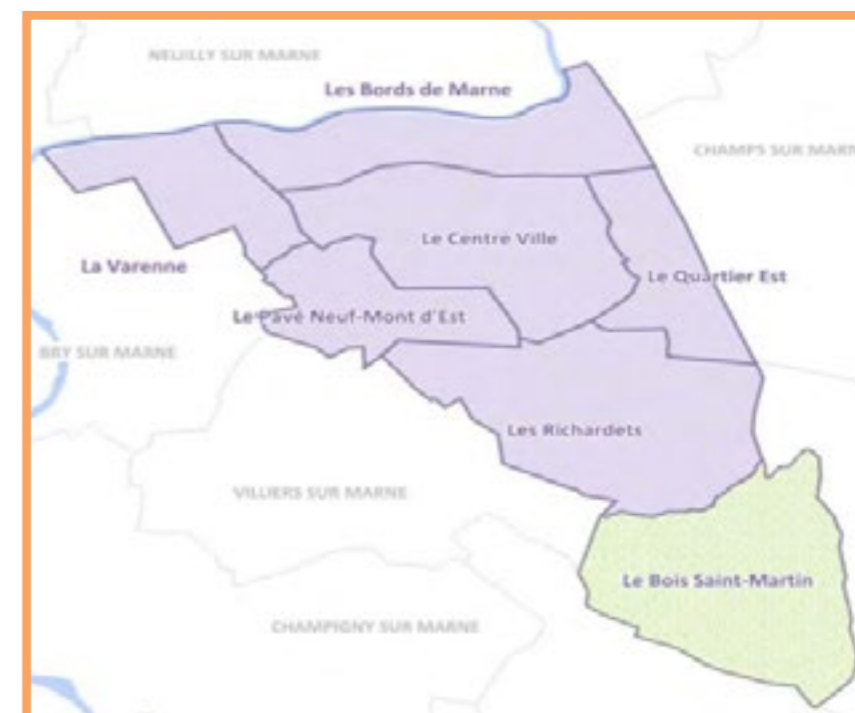
L'équipe se compose d'un chef de service, et de deux équipes éducatives au :

- Quartier du Clos Saint-Lazare : 4 éducateurs spécialisés dont 2 sont à pourvoir
- Quartier Cité Jardin : 3 éducateurs spécialisés dont 1 poste à pourvoir et un poste d'apprenti à pourvoir

### FOCUS SUR LA COMMUNE DE NOISY-LE-GRAND

L'origine de l'intervention d'une équipe de prévention spécialisée dans la ville remonte à une demande municipale adressée au département. Cette demande était une réponse à un climat de tension qui régnait entre une partie de la jeunesse et les forces de l'ordre, suite à un incident tragique en 1995 où un jeune en scooter a été percuté par une voiture de police, déclenchant des émeutes violentes. Face à cette situation, la nécessité d'actions éducatives s'est rapidement imposée. En 1998, la municipalité a sollicité l'implantation d'une équipe de prévention spécialisée, une demande à laquelle le département a répondu favorablement en 1999, validant une intervention dans deux quartiers sensibles, Le Champy et Pavé Neuf.

### Carte des quartiers de Noisy Le Grand



### L'équipe de Noisy-le-Grand : répartition des ressources humaines

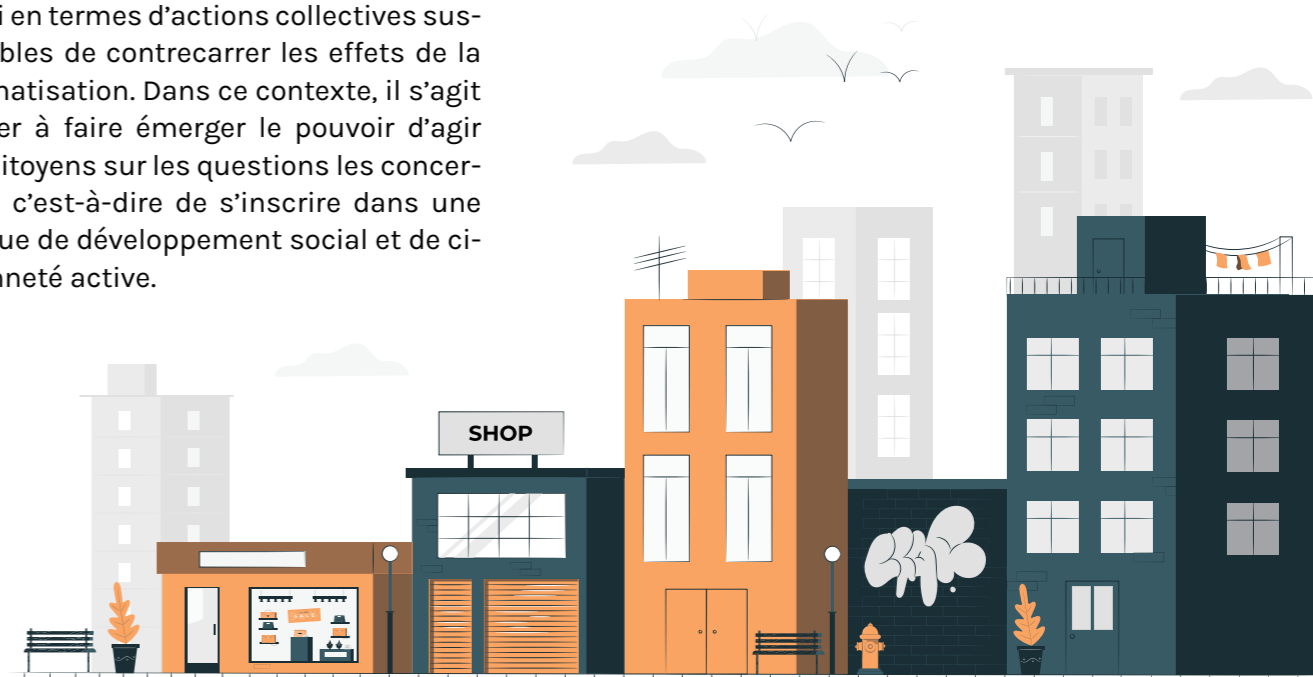
L'équipe se compose d'un chef de service, et de deux équipes éducatives au :

- Quartier du Champy : 4 éducateurs spécialisés dont 2 en longues maladies
- Quartier du Pavé Neuf : 4 éducateurs spécialisés dont 1 poste à pourvoir et un poste d'apprenti à pourvoir

La ville est caractérisée par une grande diversité sociale, avec des zones résidentielles bordant la Marne et le sud du centre-ville, habitées par une population de classe moyenne, et des zones de logements sociaux à l'est de la commune, en limite de Champs-sur-Marne et près du centre commercial. L'équipe de prévention intervient spécifiquement dans deux de ces quartiers populaires, Champy et Pavé neuf.

La jeunesse de la population et la diversité sociale des différents quartiers ont conduit à une concentration des difficultés sociales dans certains secteurs, entraînant une stigmatisation sociale de certains quartiers. Comme le souligne le Grand Projet de Ville, la problématique à Noisy-Le-Grand et à Villiers-sur-Marne est l'existence de "poches de pauvreté dans un environnement riche".

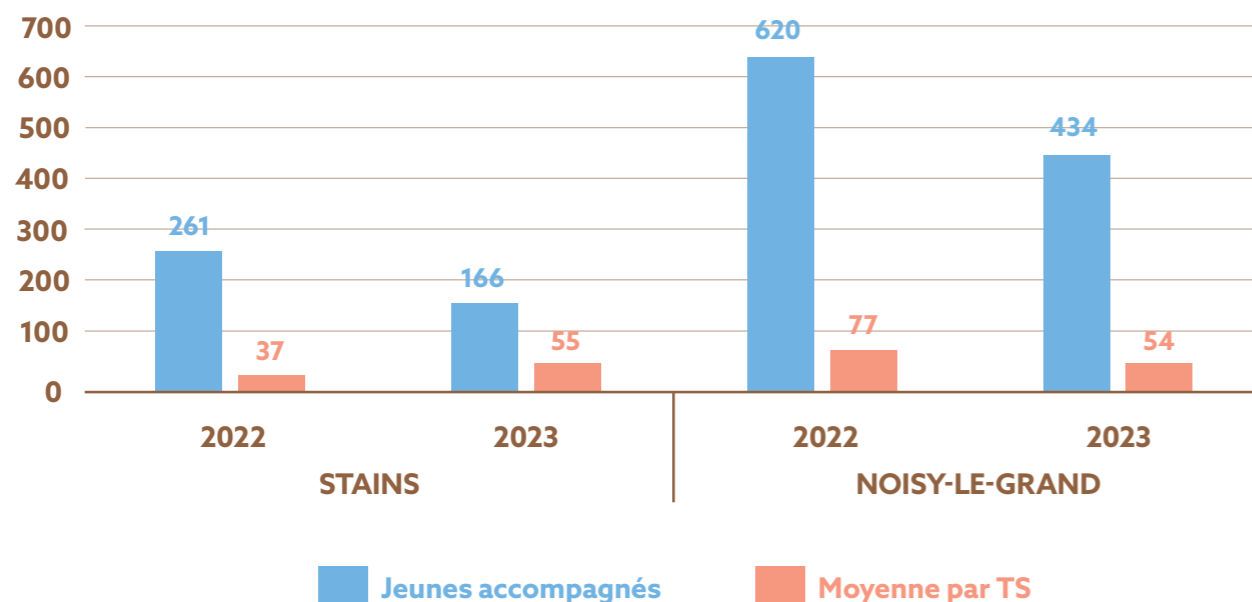
Ces indicateurs mettent en évidence l'importance d'une politique publique volontariste en direction des moins de 20 ans et de leurs familles. Avec une telle fragilité sociale et une surreprésentation des moins de 20 ans, c'est l'ensemble du processus de devenir adulte qui peut être impacté dans ces territoires. L'action souhaitable est non seulement en termes d'accompagnements individuels, mais aussi en termes d'actions collectives susceptibles de contrecarrer les effets de la stigmatisation. Dans ce contexte, il s'agit d'aider à faire émerger le pouvoir d'agir des citoyens sur les questions les concernant, c'est-à-dire de s'inscrire dans une logique de développement social et de citoyenneté active.



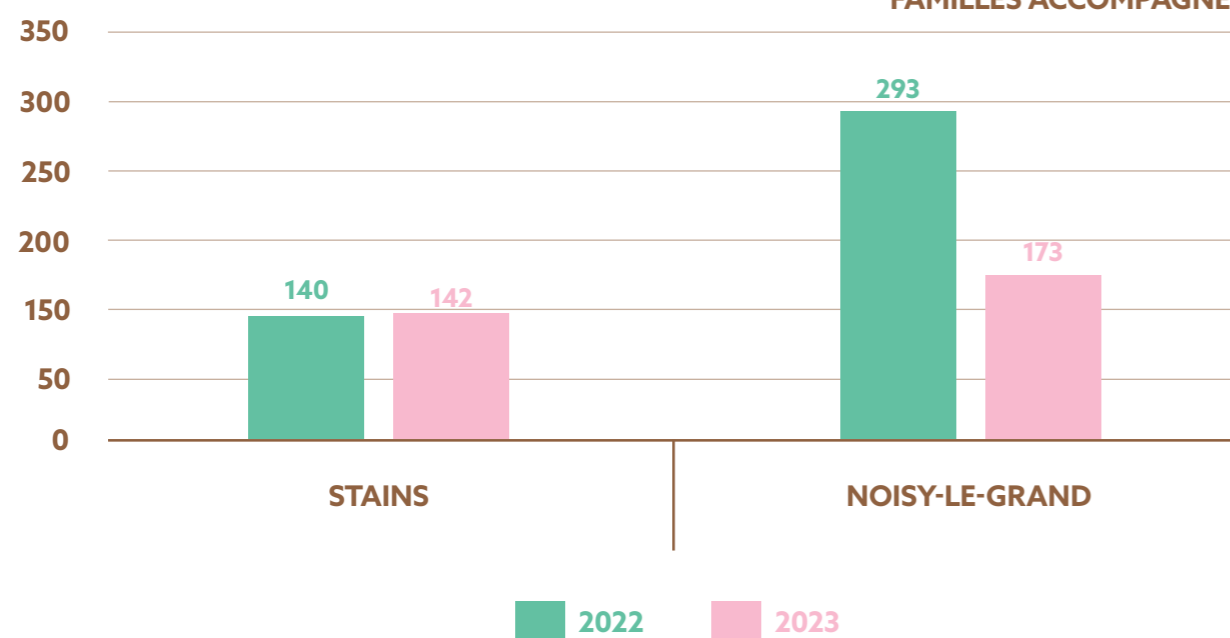
## LES TEMPS FORTS 2023 ET LES CHIFFRES

### Analyse du bilan quantitatif comparatif 2022-2023

NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNÉS



FAMILLES ACCOMPAGNÉES



#### Sur le service de Stains

- **JEUNES ACCOMPAGNÉS** : en 2022, 261 jeunes étaient accompagnés par 7 travailleurs sociaux, soit une moyenne de 37 jeunes par TS. En 2023, ce nombre a diminué à 166 jeunes pour 3 TS, soit une moyenne de 55 jeunes par TS. Cela représente une diminution de 95 jeunes dans la file active par rapport à l'année précédente, mais une augmentation de 18 jeunes par TS.
- **IMPACT DES QUARTIERS** : les chiffres sont impactés par la baisse constatée sur les quartiers Cité Jardin et Clos Saint Lazare. En 2022, la Cité Jardin comptait 158 jeunes accompagnés pour 3 TS, qui sont passés à 68 jeunes pour 1,5 TS en 2023. Le Clos Saint Lazare est passé de 158 jeunes accompagnés pour 4 TS en 2022 à 98 jeunes pour 2 TS en 2023.

- **DÉPART DE SALARIÉS** : la baisse de la file active et de l'activité est également due au départ de 3 salariés du service de Stains qui n'ont pas remis leurs chiffres avant leur départ en 2023.
- **JEUNES JUSTES CONNUS** : en 2022, les jeunes justes connus représentaient 442 personnes pour 7 TS sur la ville de Stains. En 2023, ils représentaient 413 jeunes pour 3,5 TS, soit une diminution de 29 personnes. Les chiffres sont impactés par les chiffres du quartier Cité des Jardins qui passent de 122 jeunes en 2022 justes connus à 61 en 2023, combinés aux chiffres du quartier du Clos Saint Lazare qui passent de 320 jeunes justes connus en 2022 à 33 jeunes justes connus en 2023.
- **CHANTIERS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES** : les chantiers éducatifs n'ont pas évolué en 2023 par rapport à 2022, avec 30 actions pour 35 jeunes. Les chantiers 0 actions pour 30 jeunes en 2023.
- **ACTIONS DE VIE DE QUARTIER ET DÉVELOPPEMENT LOCAL** : Il y en a eu 10 en 2022 et 8 en 2023.
- **FAMILLES ACCOMPAGNÉES** : le nombre de familles accompagnées est assez stable, passant de 140 en 2022 à 142 en 2023.

En conclusion, malgré une baisse du nombre de jeunes accompagnés et de l'activité en 2023, il y a eu une augmentation du nombre de jeunes par TS et une stabilité dans le nombre de familles accompagnées.

#### Sur le service de Noisy le Grand

- **JEUNES ACCOMPAGNÉS** : en 2022, 620 jeunes ont été accompagnés par 8 travailleurs sociaux, soit une moyenne de 77 jeunes par TS. En 2023, ce nombre a diminué à 434 jeunes pour 8 TS, soit une moyenne de 54 jeunes par TS. Cela représente une diminution de 186 jeunes dans la file active par rapport à l'année précédente, mais une diminution de 23 jeunes par TS.
- **IMPACT DES QUARTIERS** : les chiffres sont impactés par la baisse constatée sur les quartiers pavé 9 et Champy. En 2022, la pavé 9 comptait 469 jeunes accompagnés pour 4

TS, qui sont passés à 403 jeunes pour 4 TS en 2023. Le Champy est passé de 151 jeunes accompagnés pour 2 TS en 2022 à 31 jeunes pour 2 TS en 2023. (Implantation à partir de juin 2023)

- **DÉPART DE SALARIÉS** : la baisse de la file active et de l'activité est également due aux arrêts de maladie prolongée de 2 TS surplus de la moitié de l'année et toujours en cours, 1 mise à pied, et 1 arrêt de maladie au moment de la remise des données.
- **JEUNES JUSTES CONNUS** : en 2022, les jeunes justes connus représentaient 1204 personnes pour 8 TS sur la ville de NLG. En 2023, ils représentaient 691 jeunes pour 4 TS, soit une diminution de 513 personnes. Les chiffres sont impactés par les chiffres du quartier Champy qui passent de 386 jeunes en 2022 justes connus à 31 en 2023, combinés aux chiffres du quartier Pavé 9 qui passent de 818 jeunes justes connus en 2022 à 660 jeunes justes connus en 2023.
- **CHANTIERS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES** : les chantiers éducatifs n'ont pas évolué en 2023 par rapport à 2022, aucune action.
- **ACTIONS DE VIE DE QUARTIER ET DÉVELOPPEMENT LOCAL** : aucune action en 2022 et Il y a eu 1 tournoi de foot en 2023 avec 125 jeunes.
- **SÉJOUR** : aucune action en 2022 et Il y a eu 1 séjour à Bray-sur-Seine (77) de 3 jours avec les 13-17 ans en 2023 avec 8 jeunes.
- **FAMILLES ACCOMPAGNÉES** : Le nombre de familles accompagnées est en diminution, passant de 298 en 2022 à 173 en 2023, une baisse de 125 familles.

Ces chiffres sont liés aux données du quartier du Champy qui passe en 2022, de 163 à 15 familles en 2023.

En conclusion, il y a eu une baisse du nombre de jeunes accompagnés et de l'activité en 2023, mais aussi une diminution du nombre de jeunes par TS et du nombre de familles accompagnées. Les données extraites interpellent surtout lorsqu'on fait la moyenne des suivis par TS, qui dénote une suractivité des TS malgré les enquêtes et les évaluations en cours. La mise en place de l'outil de reporting quotidien apportera de la clarté aux données 2024.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES : VERS UN FUTUR PROMETTEUR : REDÉFINIR LE CLUB DE PRÉVENTION ET LES STRATÉGIES POUR L'HORIZON 2024

L'année 2023 a marqué un tournant décisif pour notre club de prévention. Face à un changement ambitieux, nous devons **développer notre offre de service et transformer une injonction du financeur en un véritable outil stratégique**. Nous devons nous saisir de cette opportunité pour nous inscrire pleinement dans les préconisations des politiques publiques.

Nous avons à travailler à la co-construction de notre établissement, tant au niveau de son identité que de ses missions. Nous avons à adopter des stratégies fondées sur la continuité, visant à améliorer ou optimiser nos ressources existantes. Les conditions de changement sont favorables et nécessitent une stratégie de développement volontariste, prévoyant des actions spécifiques ciblées en réponse aux points faibles de nos services face au changement à conduire.

La réussite de ce projet passera par un recentrage de nos missions, avant d'envisager une **extension des services du DSP au niveau local**. Pour cela, nous devons réussir à réimplanter efficacement notre offre de service et à regagner la confiance de nos partenaires, des jeunes et de leurs familles sur nos territoires d'intervention.

Pour l'avenir, nous envisageons de **renforcer notre partenariat et d'améliorer notre communication** envers nos bénéficiaires et nos partenaires. Nous prévoyons également de déployer de nouvelles activités basées sur les diagnostics qui nous ont été imposés. **Ces diagnostics, bien que contraignants au départ, se sont révélés être une opportunité d'évolution et d'adaptation**. Ils nous ont permis de bénéficier d'un plan d'action que nous sommes prêts à mettre en place.



Nous sommes conscients que ce sont nos salariés qui portent la vie de l'établissement. Les enjeux de la dirigeance sont de fixer les orientations, donner aux équipes éducatives les moyens d'y parvenir et prendre les décisions. Nous nous efforçons de constituer une organisation du travail en cohérence avec le mode d'intervention particulier de la prévention spécialisée, ainsi qu'une identité collective. Nous nous tournons progressivement vers l'extérieur, avec l'ambition de créer une nouvelle dynamique.

Nous sommes optimistes quant à l'avenir de notre club de prévention. Nous sommes convaincus que ces changements nous permettront de mieux répondre aux besoins de nos bénéficiaires et de contribuer de manière significative à la résolution des problèmes sociaux dans nos territoires d'intervention.

**Aimé BAKOP**  
Directeur du pôle DSP

**Abel PEREIRA DIAS**  
Chef de service



# LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

<b>AAH</b>	Allocation aux Adultes Handicapés
<b>AP</b>	Accueil Partagé
<b>AEMO</b>	Action Éducative en Milieu Ouvert
<b>AED</b>	Aide Éducative à Domicile
<b>ADEF</b>	Aide Départementale à l'Enfance et à la Famille
<b>ADLH</b>	Accompagnement aux Droits liés au Logement
<b>ADOPHE</b>	Accompagnement à Domicile avec Possibilité d'Hébergement
<b>AF</b>	Assistants Familiaux
<b>AGBF</b>	Aide à la Gestion du Budget Familial
<b>AGIR</b>	Action Globale Individualisée et Renforcée
<b>ANESM</b>	Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
<b>ALTHO</b>	Alternative d'Hébergement Temporaire à la Prise en charge Hotelière
<b>ASE</b>	Aide Sociale à l'Enfance
<b>ASLL</b>	Accompagnement Social Lié au Logement
<b>ATR</b>	Accompagnement Tutélaire
<b>AVDL DALO</b>	Accompagnement Vers et Dans le Logement / Droit au Logement
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CAFERUIS</b>	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable en Unité d'Intervention Sociale
<b>CAMNA</b>	Cellule d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés
<b>CCAS</b>	Centre Communale d'Action Sociale
<b>CCF</b>	Conseillère Familiale et Conjugale
<b>CDEF</b>	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
<b>CEF</b>	Comité Économique et Financier
<b>CHRS</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
<b>CHSCT</b>	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
<b>CIDFF</b>	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
<b>CIO</b>	Centre d'Information et d'Orientation
<b>CISP</b>	Conseiller en Insertion Sociale et Professionnel
<b>CJ</b>	Contrôle Judiciaire
<b>CJM</b>	Contrat Jeune Majeur
<b>CJPM</b>	Code de la Justice Pénale des Mineurs
<b>CJSE</b>	Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif
<b>CNC</b>	Certificat National des Compétences
<b>CNDPF</b>	Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales
<b>COM</b>	Convention d'Objectifs et de Moyens
<b>CODIR</b>	Comité de Direction
<b>COFIL</b>	Comité de Pilotage
<b>COSHA</b>	Commission d'Orientation et de Suivi d'Hébergement Alternatif



<b>CRIP</b>	Cellule d'Information Préoccupante
<b>CRG</b>	Compte-rendu de Gestion
<b>CRIAVS</b>	Centre de Ressources pour les Intervenants Auprès des Violences Sexuelles
<b>CSE - CSEC</b>	Comité Social et Economique - Comité Social et Economique Central
<b>CSP</b>	Centre des Services Partagés
<b>CVS</b>	Conseil de Vie Social
<b>DALA</b>	Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente
<b>DEIS</b>	Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale
<b>DIPC</b>	Document Individuel de Prise en Charge
<b>DPAS</b>	Direction de la Prévention et de l'Action Sociale
<b>DPF</b>	Délégué aux Prestations Familiales
<b>DP</b>	Délégué du Personnel
<b>DPJJ</b>	Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
<b>DUERP</b>	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
<b>DSP</b>	Pôle Développement Social et Prévention
<b>EDI</b>	Espace Dynamique d'Insertion
<b>ES</b>	Educateur Spécialisé
<b>ETP</b>	Equivalent Temps PLein
<b>EFSL</b>	Économie Familiale Sociale et Logement
<b>EJE</b>	Educateur Jeunes Enfants
<b>ERP</b>	Etablissement Recevant du Public
<b>FAP</b>	Fondation Abbé Pierre
<b>FJT</b>	Foyer Jeunes Travailleurs
<b>FRE</b>	Fonds de Roulement d'Exploitation
<b>FSL</b>	Fond Solidarité de Logement
<b>GED</b>	Gestion Electronique des Documents
<b>GIPA</b>	Garantie contre les Impayés de Pension Alimentaire
<b>HAPECH</b>	Hébergement Alternatif à la Prise en Charge Hôtelière
<b>ILS</b>	Infraction à la Législation sur les Stupéfiants
<b>IP</b>	Information Préoccupante
<b>IRP</b>	Institutions Représentatives du Personnel
<b>IRTS</b>	Institut Régional Travail Social
<b>ITEP</b>	Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
<b>JAF</b>	Juge aux Affaires Familiales
<b>JE</b>	Juge pour Enfant
<b>MAP</b>	Mesure d'Accompagnement Protégé
<b>MASP</b>	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
<b>MDPH</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>MECS</b>	Maison d'Enfants à Caractère Social
<b>MEJ</b>	Mesure Educative Judiciaire
<b>MJAGBF</b>	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
<b>MJD</b>	Maison de Justice et du Droit
<b>MJPM</b>	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
<b>MJIE</b>	Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative
<b>MNA</b>	Mineurs Non Accompagnés
<b>NVPR</b>	Ne Veut Pas Rentrer
<b>ODP</b>	Ordonnance de Protection
<b>OPP</b>	Ordonnance de Placement Provisoire





<b>PAF</b>	Pôle Accueil Familial
<b>PAP</b>	Projet d'Accueil Personnalisé
<b>PAJE</b>	Pôle d'Accompagnement Judiciaire et Éducatif
<b>PAS</b>	Paris Ados Service
<b>PCB</b>	Point Conseil Budget
<b>PCPC</b>	Protocole Commun de Prise en Charge
<b>PDALD</b>	Plan d'Action pour le Logement des personnes défavorisées
<b>PDAU</b>	Protocole Départemental d'Accueil d'Urgence
<b>PFS</b>	Placement Familial Spécialisé
<b>PJJ</b>	Protection Judiciaire de la Jeunesse
<b>PMI</b>	Protection Maternelle et Infantile
<b>PRA</b>	Plan de Reprise d'Activité
<b>PRU</b>	Projet de Rénovation Urbaine
<b>RPM</b>	Réparation Pénale pour les Mineurs
<b>SAIO</b>	Service d'Accueil Individualisé et d'Orientation
<b>SAUO</b>	Service d'Accueil d'Urgence et d'Orientation
<b>SAVS</b>	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
<b>SEPAD</b>	Service Éducatif de Protection et d'Accompagnement à Domicile
<b>SERP</b>	Service Éducatif de Réparation Pénale
<b>SIE</b>	Service d'Investigation Éducative
<b>SIS</b>	Services d'Intervention Spécialisée
<b>SME</b>	Sursis Mise à l'Épreuve
<b>SMJPM</b>	Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Personnes Majeures
<b>SSOLOG</b>	Service Solidarité Logement
<b>SPIP</b>	Service Pénitentiaire d'Insertion et d'Approbation
<b>TDAH</b>	Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
<b>TISF</b>	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
<b>UDAF</b>	Union Départementale des Associations Familiales
<b>VPS</b>	Valeur Point Service
<b>ZUS</b>	Zone Urbaine Sensible



© Cottonbro Studio



**RÉDACTION ET RÉALISATION**  
Sauvegarde de Seine-Saint-Denis

**RÉALISATION GRAPHIQUE**  
Claire La Bernardie - [clairelabernardie.com](http://clairelabernardie.com)

**CRÉDITS PHOTOS**  
Ateliers photo EDI 2021/2022 - Etap'Ado -  
Services de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis

**ILLUSTRATIONS**  
Storyset - [freepik.com](http://freepik.com)





© La-Rel Easter

## Nos réseaux



## Nos partenaires financeurs





**Sauvegarde**  
de Seine-Saint-Denis



Siège social

20 rue Gallieni, 93000 BOBIGNY

01 55 89 08 40 - [directiongenerale@sauvegarde93.fr](mailto:directiongenerale@sauvegarde93.fr)

[sauvegarde93.fr](http://sauvegarde93.fr)